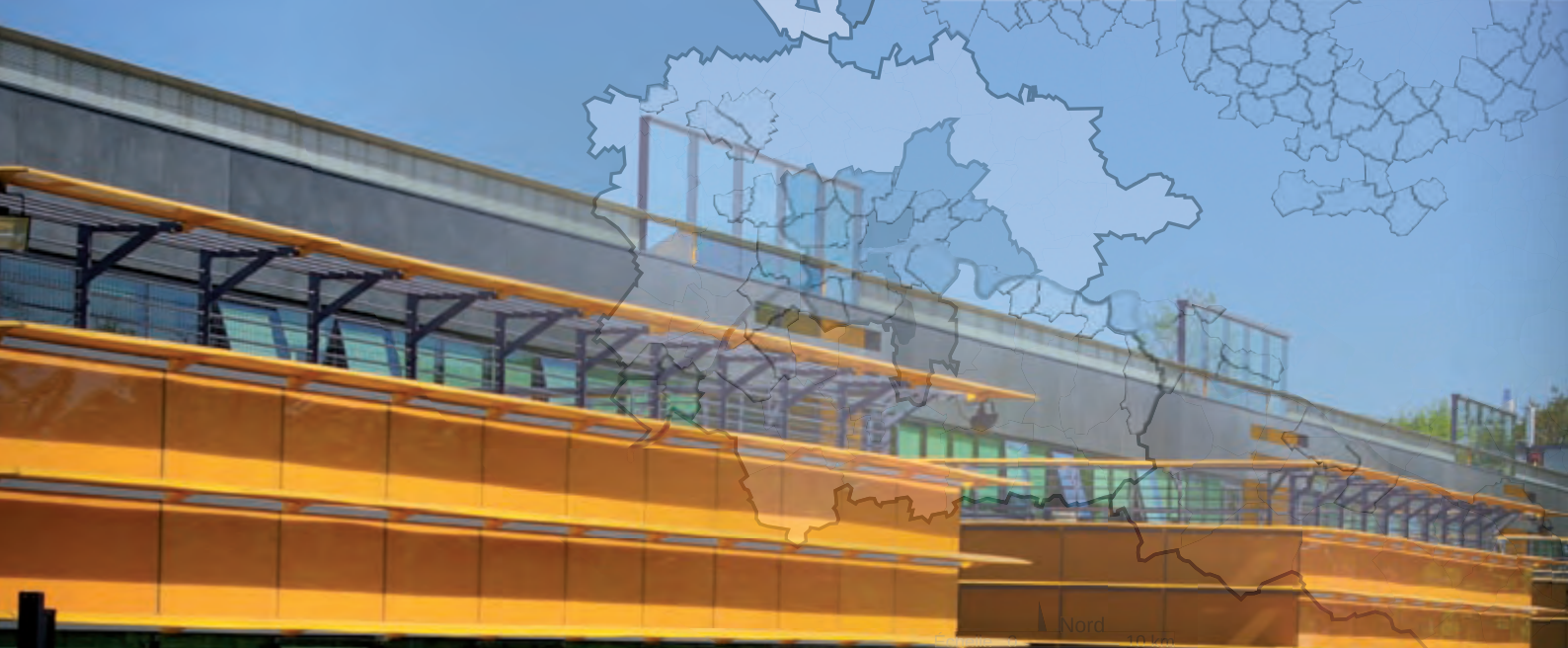




PORTRAIT DE L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS

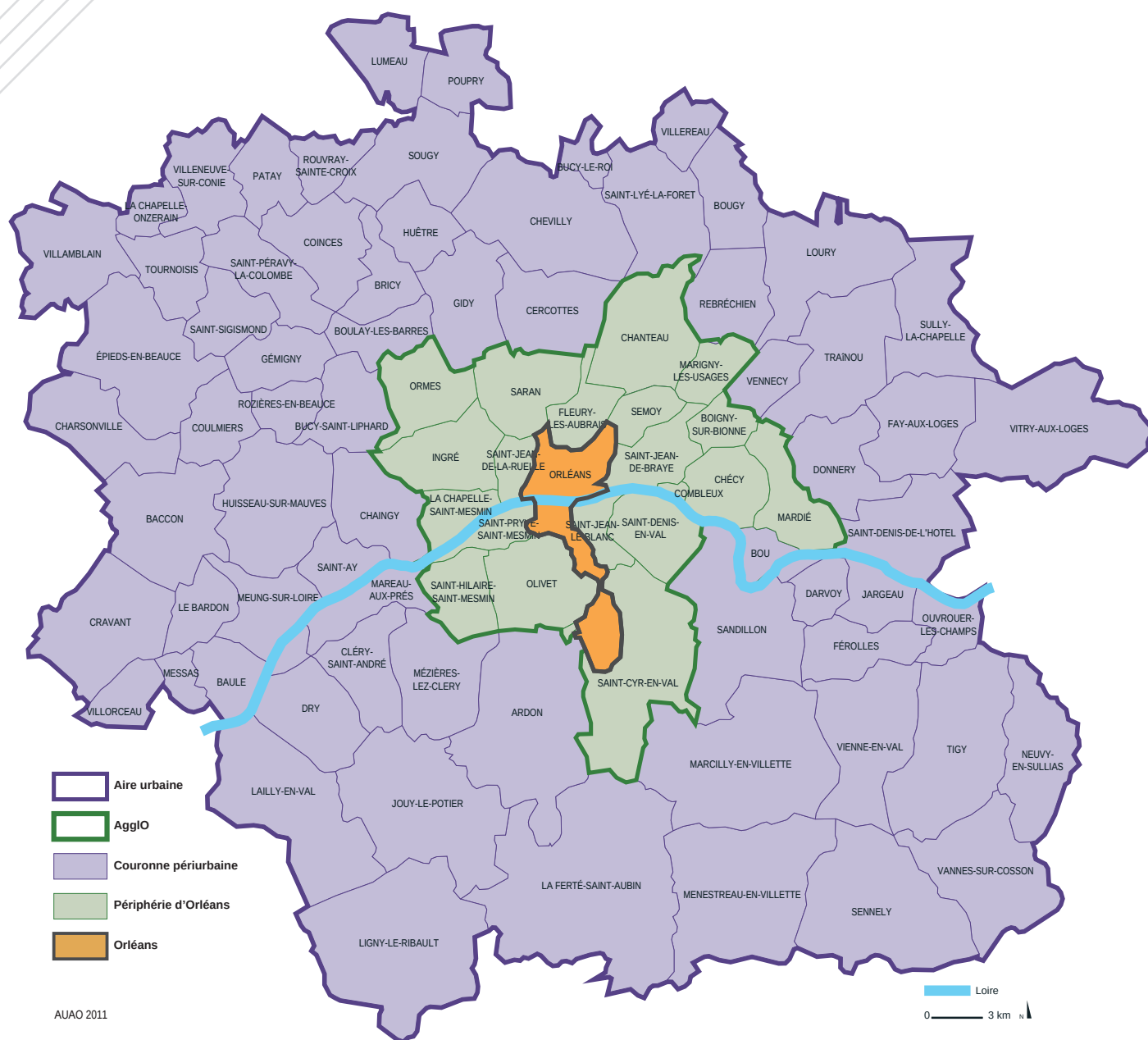
Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret



JUILLET 2011

LE RAPPORT

Les communes et grands territoires de l'aire urbaine d'Orléans (définition 1999)



Aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain et des communes dont au moins 40 % des actifs ayant un emploi travaillent dans ce pôle ou dans des communes attirées par lui.

Source : INSEE



ÉDITORIAL

crédit photo - Yannick Brossard



Peu de temps après mon arrivée à la présidence de l'Agence d'Urbanisme, j'ai découvert en 2002 le « portrait de l'aire urbaine d'Orléans ». Ce document était co-élaboré par l'INSEE, les directions régionales et départementales de l'Équipement et l'agence d'urbanisme. Je pensais bien connaître ma ville et mon agglomération et pourtant... j'ai découvert une foule d'informations dans ce document passionnant. En croisant les informations sur la mobilité, la démographie, l'habitat et l'activité économique, les catégories sociales, on découvre des mises en perspectives nouvelles qui permettent de mieux comprendre notre territoire.

Ce document permettait aussi de comparer les données d'Orléans avec celles d'autres aires urbaines équivalentes.

Malheureusement, ce document n'avait pas été mis à jour (les données de 1999 perdaient de leur pertinence...) et nos partenaires n'envisageaient pas de reconduire cette belle expérience. Aussi, j'ai demandé aux services de l'agence d'urbanisme de rééditer ce portrait de l'aire urbaine avec les chiffres du dernier recensement mais aussi avec d'autres données lui permettant d'être au plus près possible de la réalité d'aujourd'hui.

Pour ne pas alourdir la présentation, les tableaux statistiques sur lesquelles reposent les analyses et infographies font l'objet d'un document à part. Celui-ci constituera le premier numéro d'une série qui s'enrichira d'une nouvelle version chaque année. Cette formule permettra d'offrir rapidement des données actualisées annuellement, en s'appuyant notamment sur les résultats des recensements de population livrés en juillet.

En revanche les analyses détaillées telles que présentées dans ce rapport ne seront pas renouvelées aussi fréquemment. Leur validité peut en effet perdurer plusieurs années du fait de l'inertie des phénomènes considérés. Ceci étant, des « Lettres de l'urba » thématiques entretiendront autant que nécessaire l'information des acteurs locaux sur la poursuite du développement du territoire.

Que ce document puisse être utile à toutes celles et ceux qui se passionnent et agissent pour notre territoire. Qu'il puisse servir d'outil d'aide à la décision. Nous avons la chance de vivre sur une aire urbaine riche de son histoire et de très forts atouts. Mieux connaître cette réalité et ces atouts est nécessaire pour la faire progresser.

Charles-Eric LEMAIGNEN
Président de l'agence d'urbanisme
de l'agglomération orléanaise



Table des matières

Éditorial	3
Synthèse	8
Comparaison à une aire de référence	10
Territoires / Les intercommunalités	11
Histoire et morphologie	14
Un territoire riche de diversité naturelle	14
Une urbanisation libre de contrainte géographique, oui mais	16
Le rôle déterminant des infrastructures	18
I- INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS	21
A - INFRASTRUCTURES	22
Le réseau routier	22
Un carrefour routier renforcé par un nouvel axe est-ouest	22
Des trafics denses en évolution	24
Des projets d'infrastructures à long terme	26
Le réseau ferré	27
L'étoile ferrée : un potentiel à conforter	27
Les projets programmés	27
Le transport de marchandises	28
Les réseaux de bus	29
Une desserte interurbaine départementale	29
Des lignes de bus urbaines en restructuration autour de la deuxième ligne de tramway	29
Intermodalité et interopérabilité : des objectifs partagés	31
B - LES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL	32
Une progression généralisée des flux migratoires	32
Une forte progression des entrées d'actifs dans l'aire urbaine	32
Un lien étroit entre Paris et Orléans	33
Des chassés-croisés très nombreux au sein de l'aire urbaine	34
La place prépondérante de l'automobile dans les déplacements domicile-travail	36
Deux voitures par ménage, une conséquence de l'éloignement	37
L'attractivité d'Orléans dans les déplacements domicile-études	37

II- DÉMOGRAPHIE 39

A - ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE 40

Une inversion des modalités de la croissance 40

Une forte empreinte orléanaise.....41

Une dynamique moins soutenue.....41

...mais des gains de population qui restent importants41

Une grande hétérogénéité de situations.....42

Des soldes naturels élevés et en progression43

B - SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES 43

Une croissance soutenue par l'excédent naturel 43

Des soldes migratoires très tranchés selon les territoires44

C - MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 45

Le rôle décisif de l'agglomération orléanaise 45

Des mouvements de population considérables45

Des évolutions sensibles de l'attractivité des territoires47

Un zoom sur les caractéristiques des personnes mobiles48

D - ÂGES 50

Une accélération du vieillissement de la population 50

Un territoire jeune mais touché par le vieillissement de la population50

Des variations par tranche d'âge très différentes51

III- LOGEMENT 55

A - ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS 56

Un certain reflet des évolutions démographiques..... 56

Une décélération de la croissance de l'agglomération capitale.....56

La nécessité d'offrir toujours plus de logements56

Des changements structurels dans le parc ancien.....57

B – LOGEMENT PAR TYPE D'HABITAT ET STATUT D'OCCUPATION 59

Un logement sur cinq à Orléans..... 59

La prédominance du logement individuel61

Une montée en puissance du collectif61

Des changements d'image en cours..... 62

Les statuts d'occupation par type d'habitat.....62

Des parcs de logements complémentaires62

Le parc locatif géré par les organismes HLM au 1er janvier 2009.....64

Une nouvelle image du parc HLM.....64

C – LOGEMENTS VACANTS, OCCASIONNELS, SECONDAIRES 65

Un rôle tampon dans le fonctionnement du marché..... 65

Une vacance stable.....65

Un faible parc de résidence secondaire.....65

D - FONCIER 66

L'attrait des pris bas..... 66

Une production de logements sous dépendance foncière.....66

Un différentiel de prix favorable au péri-urbain67

E - PRÊT À TAUX ZERO 68

Un complément financier décisif 68

Une spécialisation des territoires.....68

IV - SOCIAL	71
A – CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	72
Des spécialisations sociospatiales	72
Une certaine élévation sociale de la population	72
Une organisation socioprofessionnelle des territoires	73
B – STRUCTURE FAMILIALE	75
Moins de familles nombreuses	75
Une progression du nombre des personnes isolées	75
Une géographie de la solitude	76
C – TAILLE DES MÉNAGES	77
Des ménages toujours plus petits	77
D – REVENUS - FISCALITÉ	78
Un territoire relativement privilégié	78
Un reflet de l'organisation socioprofessionnelle	78
Les foyers non imposés plutôt en cœur et en couronne de l'aire urbaine	79
E – CHÔMAGE	80
Une situation moins tendue qu'au niveau national	80
F – MINIMAS SOCIAUX	82
Des allocataires surtout dans les villes centres	82
V - ÉCONOMIE	85
A – ACTIFS ET EMPLOIS	86
L'orléanais, pôle d'emploi majeur	86
Fort taux d'activité à l'ouest du département	86
Plus d'emplois que d'actifs dans l'Agglo	88
B – LIEUX DE TRAVAIL	89
Une faible part d'actifs travaillant dans leur commune	89
De grands déséquilibres emplois / résidents par catégories socioprofessionnelles	90
C – ÉTABLISSEMENTS	92
Un tissu de petites structures	92
D – SECTEURS D'ACTIVITÉ	94
Une domination sans partage du tertiaire	94
La gestion, fonction dominante du tertiaire	95
Un fort secteur tertiaire tourné surtout vers les besoins de la population locale	96
E – EMPLOIS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	98
Une élévation des qualifications	98
Une proportion supérieure d'emplois stratégiques	99



L'aire urbaine et plus encore l'agglomération orléanaise jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement du territoire départemental. Cette position dominante résulte d'une conjugaison de facteurs positifs : proximité de la région parisienne, qualité des réseaux de communication, fonction de capitale régionale tenue par Orléans, synergie des acteurs économiques, environnement naturel offert par la Loire, la forêt d'Orléans et la Sologne...

Ce dossier met en lumière les caractéristiques de l'aire urbaine dont le rayonnement semble s'étendre sur des communes toujours plus lointaines. La redéfinition prochaine des périmètres des aires urbaines permettra de mesurer ce phénomène. Dans tous les cas, il apparaît clairement que les communes les plus proches de l'agglomération lui sont les plus liées, et qu'elles prolongent celle-ci de façon fonctionnelle.

L'important pôle d'emploi appuyé sur les quatre communes d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye et Saran constitue le moteur de ces évolutions – l'emploi s'avérant la source première de l'attractivité et de la richesse des territoires. L'agglomération orléanaise concentre en effet plus de la moitié de l'emploi départemental, soit onze points de plus que son poids démographique, sur un territoire qui n'occupe que le cinquième des sols. Et si la couronne périurbaine a vraisemblablement enregistré une légère croissance de l'emploi entre 1999 et 2006, cela n'a pas ébranlé l'hégémonie économique de l'agglomération d'Orléans.

De cette situation découle tout un ensemble de phénomènes socio-économiques étroitement liés qui renvoient aux problématiques de l'aménagement du territoire.

L'attractivité orléanaise liée à la prédominance de l'offre d'emplois conduit à soutenir la croissance démographique. Les actifs disposant ou à la recherche d'un travail sont en effet amenés à maintenir ou installer leur famille là où le marché de l'emploi est le plus porteur. Il s'ensuit le besoin d'offrir à la population les logements qui lui sont nécessaires, en volume et en qualité.

Quantitativement, les besoins de logements liés aux nouveaux habitants sont augmentés de ceux résultant de la diminution continue de la taille des ménages, auxquels aucun territoire n'échappe. Qualitativement, l'offre se trouve confrontée à l'évolution des aspirations des ménages, et bien sûr à leurs capacités financières.

Dans l'agglomération orléanaise, si les revenus moyens de la population se positionnent très au dessus de la moyenne nationale, nombre de familles n'ont pourtant pu concrétiser localement leur projet d'accession à la propriété. Elles se sont installées en périphérie plus ou moins lointaine, à la recherche de coûts fonciers compatibles avec leurs ressources. Cette péri-urbanisation contrainte des ménages à budget serré a participé à l'apparition d'un solde migratoire négatif dans l'agglomération entre 1999 et 2007, principalement sur Orléans.

Parallèlement aux migrations résidentielles d'accédants à la solvabilité tendue, les ménages à faibles ressources ont emménagé ou sont restés dans les logements du parc social de l'agglomération, public comme privé. Cela pose la question de la diversification de l'offre sur le territoire pour faciliter les parcours résidentiels des habitants. À défaut, le risque pourrait être l'apparition, sinon le maintien, de spécialisations spatiales à l'échelle de l'aire urbaine.

Depuis 1999, contrairement à sa couronne périurbaine, la croissance démographique de l'agglomération orléanaise a totalement reposé sur l'excédent naturel d'une population toujours relativement jeune. Pour autant, l'aire urbaine d'Orléans doit également relever le défi du vieillissement de sa population qui se poursuivra dans les années à venir, comme au niveau national.

Le pôle d'emploi orléanais exerce donc une influence sur l'habitat et la richesse des ménages qui en dépendent. Cette influence génère un nombre considérable de migrations domicile-travail, particulièrement entre l'agglomération et sa couronne péri urbaine. Ceci étant, d'autres communes du département alimentent également de façon non négligeable le marché du travail « orléanais », de même que les principales villes de la région Centre, qui entretiennent des liaisons essentielles avec leur capitale régionale.

L'agglomération orléanaise maintient également de nombreuses relations avec l'Île-de-France. En la matière, 4 200 actifs prennent quotidiennement le chemin vers l'Île-de-France tandis que 1 400 font le chemin inverse. Probablement faut-il y voir l'intérêt des franciliens pour la qualité de vie plus agréable offerte par l'orléanais, grâce aux paysages de la Loire ou encore des forêts réputées d'Orléans et de Sologne.

Dans tous les cas, les spécialisations socio-spatiales et les dissociations existantes entre lieux d'habitat et de travail, avec leur corollaire en termes de déplacements, renvoient aux trois grands impératifs du développement durable sur lesquels les collectivités territoriales travaillent activement : l'équité sociale, la pertinence économique et le respect de l'environnement.

COMPARAISON À UNE AIRE DE RÉFÉRENCE



Le portrait d'aire urbaine réalisé en 2002 comparait ponctuellement l'aire d'Orléans à une « aire urbaine de référence » virtuelle. Cette dernière correspondait à la moyenne de 6 aires urbaines de tailles comparables situées dans le bassin parisien : Amiens, Caen, Le Mans, Tours et Reims en plus d'Orléans.

L'exercice est renouvelé ici à partir des nouvelles données des recensements de l'Insee, afin de situer les évolutions intervenues entre 1999 à 2007 dans chacune des deux aires urbaines considérées.

Les analyses effectuées dans les domaines de la démographie, de la jeunesse, du logement et de l'emploi montrent que les résultats s'inscrivent pour chacun des territoires dans un mouvement général de baisse. Et si au final la situation de l'aire orléanaise reste globalement plus favorable, le bilan n'est plus aussi net qu'auparavant : les données orléanaises tendent à se rapprocher

des moyennes de l'aire de référence. Le tableau ci-contre illustre ce constat à travers une série d'indicateurs significatifs.

En conclusion, la comparaison systématique de résultats désormais très proches perdant son intérêt, le parti a été pris d'abandonner dans le présent document la référence à l'aire virtuelle du premier portrait.

Ceci étant, ce travail permet d'insister sur le fait que les modalités de la croissance des territoires ont changé. Et si l'agglomération orléanaise s'est longtemps développée quasi naturellement, grâce à ses nombreux atouts (proximité parisienne, carrefour de communication, paysages...), le contexte actuel de concurrence entre les nations et leurs régions fait qu'elle doit désormais se battre pour garder son rang parmi des territoires plus habitués à la compétition – à l'exemple des actions menées pour faire passer par la capitale régionale la future ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon.

		AIRE D'ORLÉANS	AIRE DE RÉFÉRENCE
DÉMOGRAPHIE	Population 2007	369 521	337 449
	Taux de variation 1999-2007	3,9 %	3,4 %
	Classement 1999 ¹	5 ^{ème}	13 ^{ème}
	Classement 2007 ¹	15 ^{ème}	19 ^{ème}
	Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,3
JEUNESSE	Indice de jeunesse 1999 ²	166	149
	Indice de jeunesse 2007 ²	138	132
LOGEMENT	Taux de variation du parc 1990-1999	15,4 %	13,7 %
	Taux de variation du parc 2000-2007	9,5 %	7,4 %
	Taux de vacance 1999	5,7 %	6,2 %
	Taux de vacance 2007	6,1 %	5,9 %
EMPLOI	Taux d'actifs en 2007 ³	49,3 %	47,6 %
	Taux de chômage en 2007 ⁴	8,5 %	10,5 %
	Évolution des demandeurs d'emploi de cat. A entre 2007 et 2009 ⁵	47 %	34 %

Source : AUAO, d'après INSEE - Chiffres clés RP 2007

1 : Classement des taux de variation des aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants.

2 : L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de moins de 20 ans sur les plus de 60 ans, multiplié par 100.

3 : Part de la population active (actifs occupés + chômeurs à la recherche d'un emploi) dans la population totale.

4 : Part des chômeurs (au sens du RP) sur la population active de 15 ans ou plus.

5 : La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

TERRITOIRES

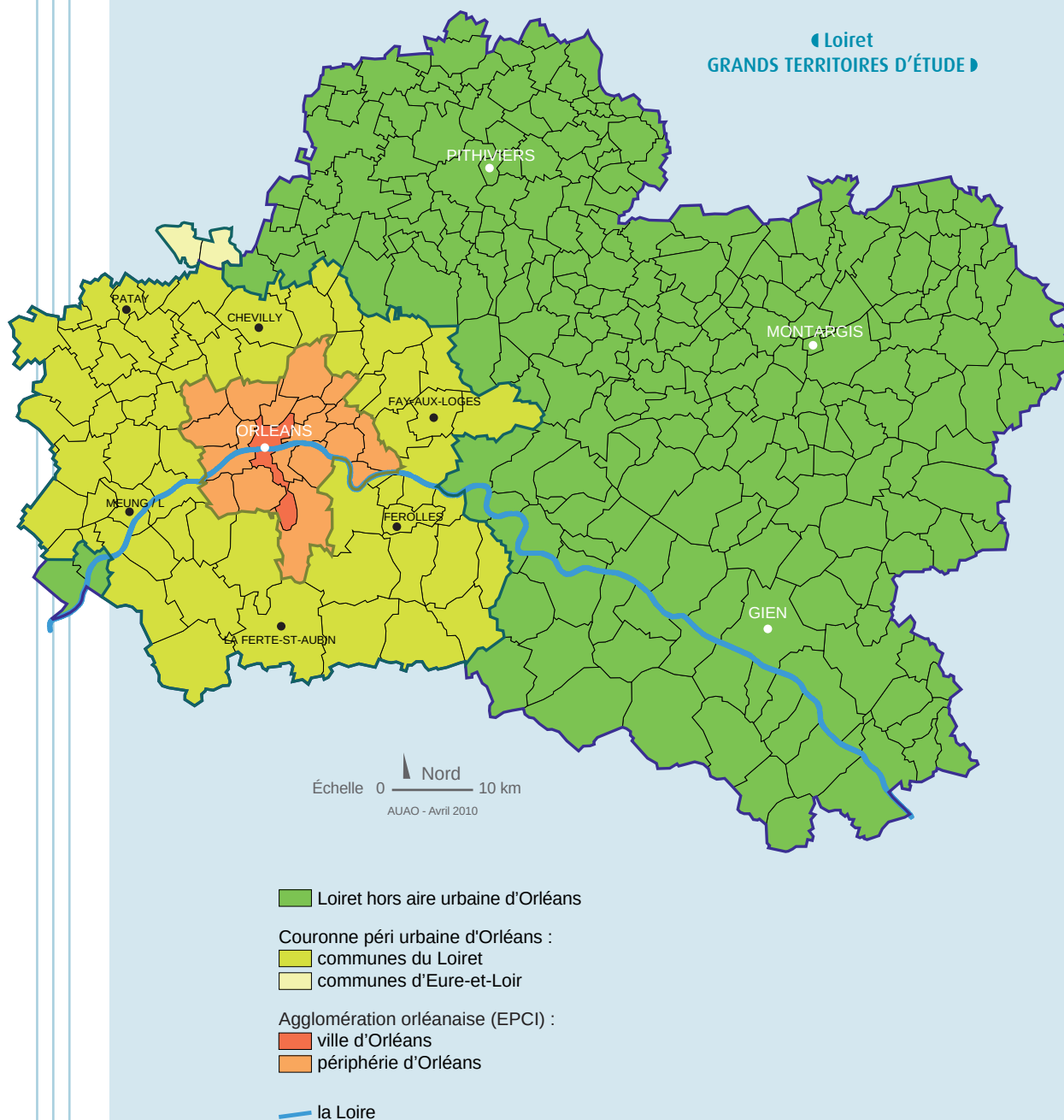


Les grands secteurs géographiques considérés dans ce dossier sont :

- l'agglomération orléanaise dans sa définition politique (l'Agglo),
- l'aire urbaine d'Orléans, définie par l'INSEE en 1999,
- le département du Loiret (334 communes).

Et les sous ensembles suivants :

- la ville d'Orléans, capitale régionale, chef-lieu du département,
- la périphérie d'Orléans (Agglo hors Orléans),
- la couronne péri-urbaine d'Orléans (l'aire urbaine moins l'agglomération),
- le Loiret hors aire urbaine d'Orléans.





La coopération intercommunale s'est fortement développée dans le Loiret depuis la première version du portrait d'aire urbaine d'Orléans (2002).

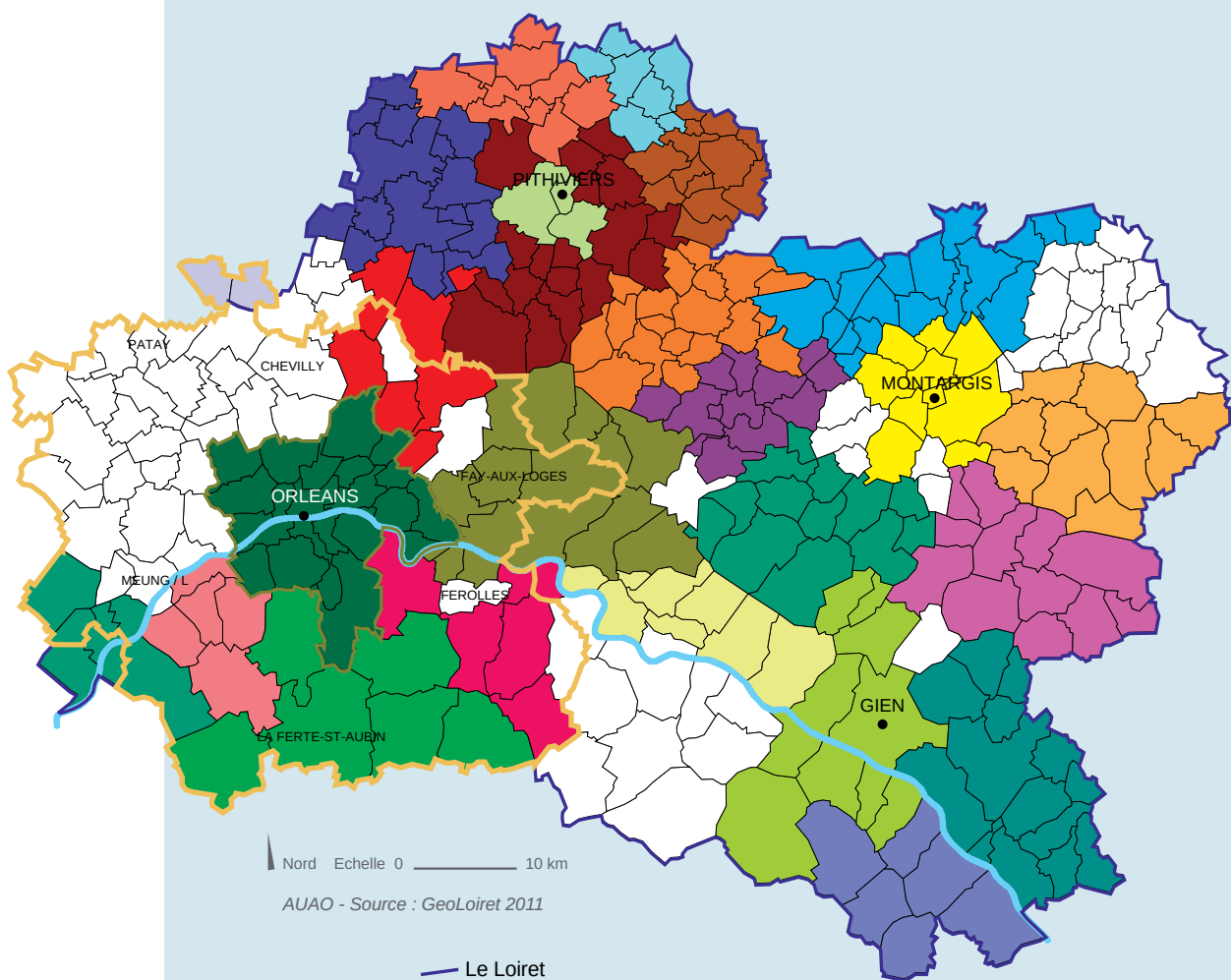
Ainsi, le département compte 2 communautés d'agglomération, Orléans et Montargis, représentant en 2007 respectivement 271 752 et 57 055 habitants.

À noter également les 22 communautés de communes qui conduisent, par définition, des « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Sans vouloir faire leur inventaire, la carte ci-contre met leur géographie en lumière.

Il apparaît ainsi que la couverture intercommunale reste encore incomplète (particulièrement dans le quart nord-ouest de l'aire urbaine d'Orléans).

La réforme territoriale fera évoluer ce paysage intercommunal départemental dès 2013.

Loiret
LES EPCI À FISCALITÉ PROPRE AU 1^{er} JANVIER 2010



Nord Echelle 0 10 km

AUAO - Source : GeoLoiret 2011

- Le Loiret
- L'aire urbaine
- L'agglomération orléanaise
- la Loire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- du canton de Briare
- de Châtillon-Coligny
- du canton de Lorris
- de Château-Renard
- de Beauce et du Gâtinais
- du Beunois
- du canton de Beaugency
- du val d'Ardoux
- du canton de La Ferté-Saint-Aubin
- VALSOL
- de La Forêt
- des Loges
- Val d'Or et Forêt
- Giennoises

- du Malesherbois
- de la Plaine du Nord Loiret
- du Plateau Beauceron
- des Terres Puiseautines
- des Quatres Vallées
- du Bellegardois
- le Cœur du Pithiverais
- du canton de Châtillon-sur-Loire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Orléans Val de Loire
- Montargoise et des Rives du Loing
- Commune hors département du Loiret

HISTOIRE ET MORPHOLOGIE



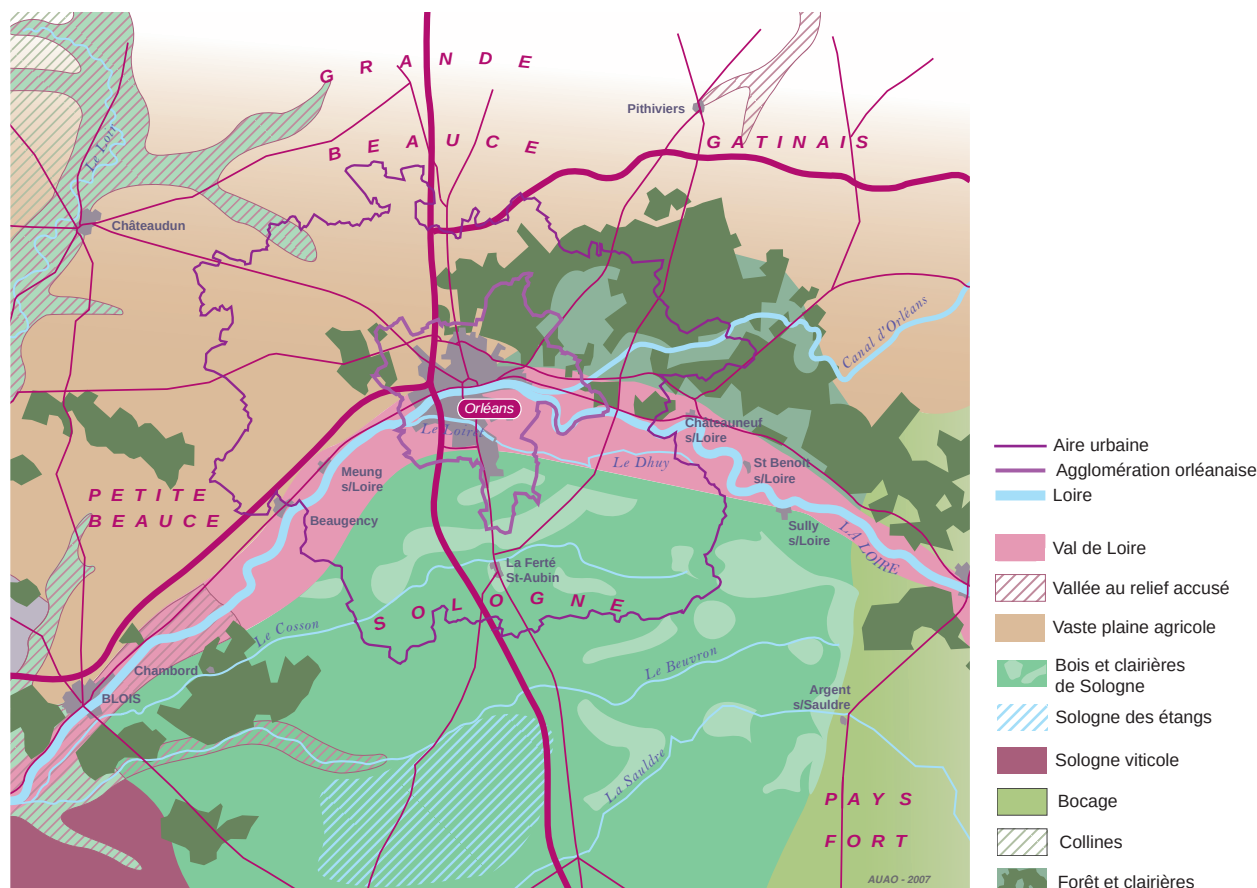
UN TERRITOIRE RICHE DE DIVERSITÉ NATURELLE

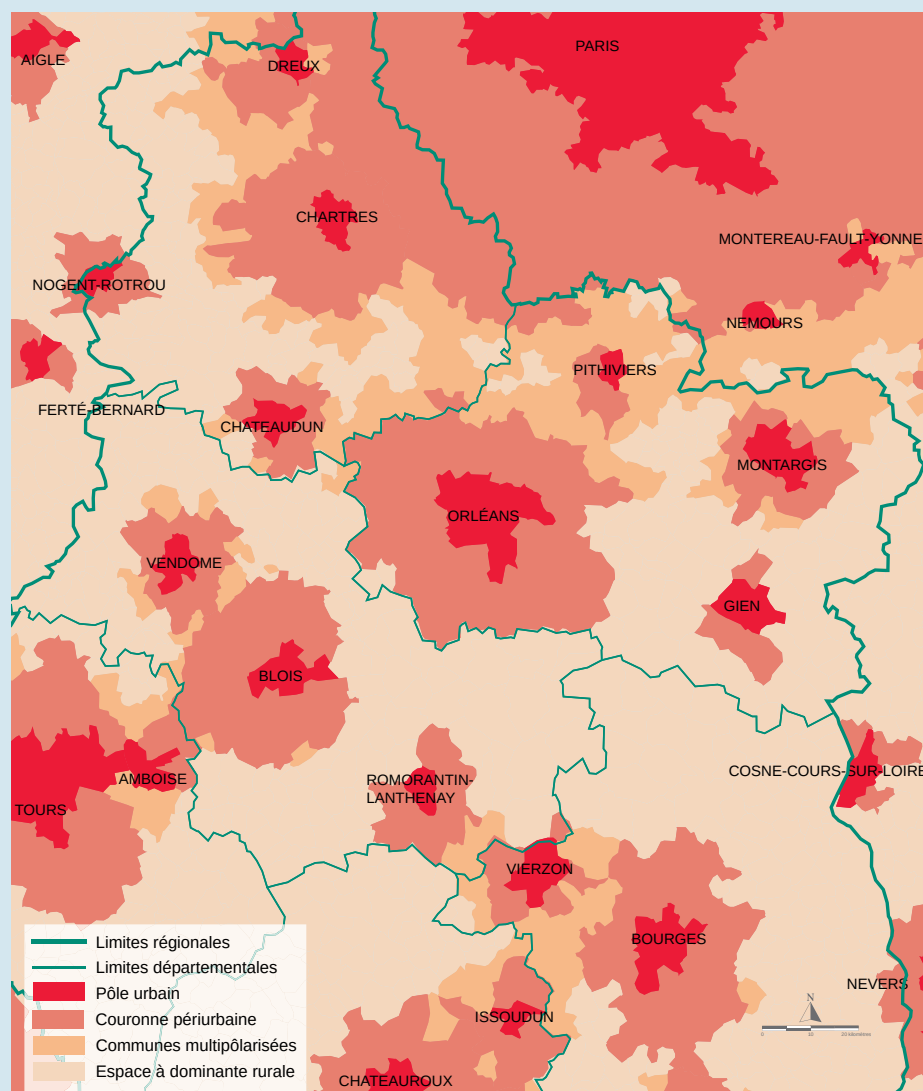
Avec 90 communes en 2011, l'aire urbaine d'Orléans s'inscrit dans la partie ouest du département du Loiret, tout en se prolongeant par deux communes au sud de l'Eure et Loir.

Ce territoire, sous l'influence de la capitale régionale et de son agglomération, se situe de façon privilégiée par rapport à l'Île de France et à l'agglomération parisienne. En effet, d'une part, elle en est séparée par la Beauce, grand territoire agricole qui constitue un frein, naturel et économique, à l'expansion urbaine de la région parisienne ; et d'autre part, elle profite d'infrastructures de transport qui lui permettent d'être facilement à une heure du centre de la capitale.

L'aire urbaine orléanaise est structurée par un élément naturel majeur : la Loire, qui forme un arc traversant le territoire d'est en ouest, Orléans en occupant la partie la plus septentrionale, et le long de laquelle se concentrent les plus fortes densités de population.

« GRANDES RÉGIONS NATURELLES DE L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS »





AUAO - Source : INSEE

L'aire urbaine orléanaise recouvre plusieurs réalités géographiques, qui possèdent chacune des identités particulières : à l'ouest et au nord, la petite et la grande Beauce, qui forment un vaste plateau agricole dominé par la grande culture céréalière ; au nord est, l'orléanais, qui correspond aux massifs boisés de la forêt d'Orléans et à ses clairières ; au sud, la Sologne, dont l'occupation plus hétérogène associe espaces naturels et résidentiels – la médiocrité de ses sols mais aussi le développement de l'économie des loisirs, de la chasse en particulier, y expliquant en partie la déprise agricole ; enfin le Val de Loire, correspondant au lit majeur du fleuve entre le coteau nord et celui de Sologne au sud, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants, dont l'image est marquée par la présence d'une forte composante agricole, essentiellement faite de cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, vignes, cultures sous serres, ...) – et qui subit, au cœur de l'agglomération orléanaise et malgré son caractère inondable, une forte pression urbaine.

Cette hétérogénéité des territoires met en relief le potentiel économique de l'aire urbaine orléanaise, tout en pouvant traduire une certaine fragilité de l'identité régionale.

UNE URBANISATION LIBRE DE CONTRAINTE GÉOGRAPHIQUE, OUI MAIS...

Quelques grandes étapes peuvent être évoquées pour caractériser, de façon schématique, le développement d'Orléans, de son agglomération puis enfin de son aire urbaine.

Il y eut d'abord la cité compacte, enserrée dans ses enceintes protectrices de l'époque gallo-romaine (carte 1). Plus tard l'habitat sort des remparts de la ville et se répartit en étoile le long des axes de circulation, principalement au nord du fleuve, en raison de l'inondabilité du val entre Loire et Loiret (carte 2). L'agglomération se constitua ensuite peu à peu sous une forme multipolaire et éclatée, en l'absence de contrainte géographique qui aurait entravé son expansion – le caractère inondable du val finissant un temps par être oublié (carte 3). Dans les dernières années, plusieurs phénomènes se sont conjugués pour prolonger l'expansion de l'habitat : l'attrait pour le calme et la nature offerts par les communes rurales, mais aussi le coût du foncier, qui baisse en fonction de la distance au centre, et la création du prêt à taux zéro, qui a solvabilisé des ménages à faibles revenus, leur permettant certes d'accéder à la propriété, mais sous condition pour beaucoup d'un éloignement de l'agglomération.

« GENABUM »



(carte 1)

« LES FAUBOURGS »



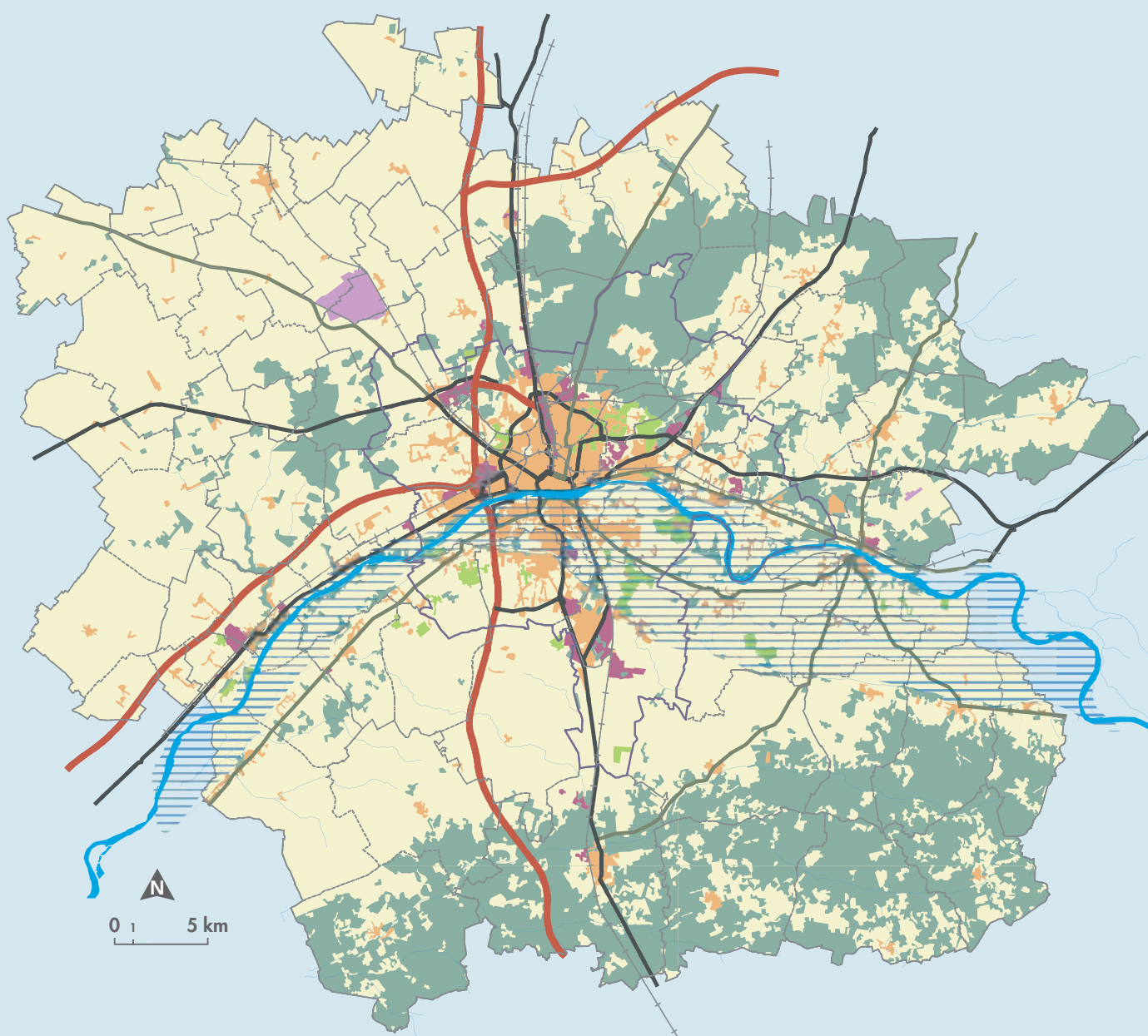
(carte 2)

« L'AGGLOMÉRATION »



(carte 3)

AUAO - 2011



Aujourd'hui, dans l'aire urbaine orléanaise, l'agglomération se caractérise par une forte dissociation des fonctions et des territoires. Autour du cœur d'Orléans, peuvent être ainsi distingués des secteurs d'habitat (du pavillonnaire clairsemé aux grands ensembles sociaux des années 70 en passant par les opérations de lotissements), de grandes surfaces commerciales, des équipements d'envergure (hôpital, université, complexes sportifs) et des parcs d'activités d'emprise conséquente. La présence d'espaces naturels reste par ailleurs très forte (forêts, terres agricoles, Loire et Loiret...).

- Zone inondable
- Zone urbaine
- Zone d'activité
- Espace rural
- Espace boisé
- Cultures spécialisées
- Aérodrome
- Autoroute
- Route structurante
- Principale route départementale
- Loire
- Voie ferrée voyageur et fret
- CAO

AUAO - sur fond IGN BD TOPO
Sources : DREAL, Atlas des zones inondables

LE RÔLE DÉTERMINANT DES INFRASTRUCTURES

Un petit retour sur l'histoire montre le rôle déterminant qu'ont joué les infrastructures dans le développement de l'aire urbaine d'Orléans.

- Orléans et son fleuve, un rôle marchand entre l'ouest et le sud

Dès le premier siècle de notre ère, la cité carnute de Genabum, qui deviendra Orléans, est reliée par des voies empierrées aux grandes cités gallo-romaines.

Après le morcellement de l'empire de Charlemagne, Orléans a pu jouer un temps le rôle de capitale de la France occidentale, sa prospérité reposant sur une situation géographique privilégiée. Port le plus septentrional sur la Loire, son activité commerciale et industrielle est intimement liée au transport sur le fleuve des produits méditerranéens depuis le sud, et des produits coloniaux depuis l'ouest. Cette intense activité fluviale et portuaire s'accompagne de la création de raffineries sucrières, de filatures, de vinaigreries, de fabriques et d'une activité d'entreposage importante, sources de richesse pour les négociants et notables de la ville.

Cette activité privilégiée a cependant été ébranlée avec l'apparition de la navigation à vapeur qui a rendu possible et plus pratique la remontée des marchandises depuis l'estuaire de la Seine.

- Orléans et le train, une histoire contrariée

L'essor du chemin de fer va poursuivre l'affaiblissement de la position orléanaise et donner un brusque coup d'arrêt au développement de la ville à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, malgré la consolidation du réseau fluvial, par la création du canal d'Orléans, destinée à contrer la concurrence du train.

Orléans sera pourtant parmi les premières villes à se lancer dans l'aventure ferroviaire : la ligne Paris-Orléans, première ligne longue distance de France, ouvrira ainsi en 1843 – mais après plus de 10 ans de discussions pour faire accepter aux orléanais un projet initié en 1830, leur crainte étant de voir le train servir davantage les intérêts de la capitale que les leurs. Ils ne s'y rallièrent que devant la menace de voir s'ouvrir à la place une ligne Paris-Chartres-Tours. Ce n'était cependant que partie remise, et le développement d'Orléans sera freiné par l'ouverture des lignes Paris -Tours puis Paris-Vierzon, Nevers, Bourges,



Orléans, place du Martroi, 1909



Orléans, nouvelle gare, 2010

Châteauroux, dans la mesure où elles n'imposent pas d'arrêts à Orléans, ni pour les voyageurs ni pour le fret. Le prospère commerce orléanais subit alors une éclipse de plusieurs décennies.

Après la guerre de 1870, le réseau ferré est complété par de nouvelles branches allant respectivement vers Chartres, Pithiviers, Châteaudun, Montargis et Gien. L'étoile ferrée d'Orléans est dessinée, donnant au site de Fleury-les-Aubrais et sa gare de triage une importance nationale qu'il conservera jusqu'aux années 1980 – le transport routier de marchandises prenant alors le pas sur le train.

En 1990, un nouvel épisode désavantage Orléans au profit de Tours, sa « sœur » ligérienne, avec la mise en service de la ligne « TGV Atlantique » : celle-ci ne passe pas par la capitale régionale, dont le rôle se trouve d'une certaine façon ébranlé, et qui perd par ailleurs sa position jusqu'alors privilégiée à l'ouest de ville à une heure de Paris.

En revanche, un projet national est actuellement à l'étude d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon, qui devrait passer par Orléans conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement. Celle-ci permettrait non seulement d'améliorer la desserte de l'agglomération, mais surtout de la connecter aux grandes métropoles européennes et aux aéroports parisiens, et donc de renforcer son image et son développement.

- Orléans et la route, une importance stratégique

À partir des années 60, de grandes infrastructures autoroutières donnent une place majeure à l'agglomération orléanaise dans les flux d'échanges, notamment de marchandises, entre le sud et le bassin parisien.

Mais alors que Tours voyait son maillage s'étoffer en 2005 avec l'A28, lui donnant accès au grand nord-ouest littoral, puis en 2007 avec l'A85, la reliant à Angers et Vierzon, la région orléanaise restait à l'écart du renforcement des liaisons autoroutières. En la matière, il fallut la forte pression du Département et attendre 2009 pour voir l'ouverture de l'A19, entre Courtenay et Artenay, qui place désormais Orléans sur un axe national est-ouest tout en évitant la région parisienne.

Aujourd'hui, grâce à sa position de carrefour dans le réseau routier et autoroutier national, l'aire urbaine d'Orléans occupe en France une des premières places dans le secteur de la logistique.

Ce panorama montre l'importance de la question des infrastructures nationales dans la prospérité et le renom d'un territoire. Il montre aussi que rien n'est jamais définitivement acquis, et que les acteurs du développement local doivent défendre en permanence leurs visions et leurs projets auprès des instances décisionnaires.

EN RÉSUMÉ

Comme on l'a vu précédemment, les infrastructures ont toujours joué un rôle de première importance pour le développement de l'aire urbaine orléanaise, que ce soit par le fleuve, le réseau ferré ou la route. Mais la position privilégiée de carrefour de communication au sein du territoire national est régulièrement bousculée par la création de nouvelles infrastructures qui ignorent le territoire local. La création récente de l'A19 a pour sa part redonné du poids à Orléans, comme devrait le faire à plus long terme la nouvelle ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont/Ferrand-Lyon.

À une échelle plus locale, le réseau ferré fait aussi l'objet de beaucoup d'attentions de la part des collectivités territoriales, qui imaginent la réactivation de nombreuses lignes au départ d'Orléans.

Au sein même de l'agglomération orléanaise, un grand bouleversement est attendu en juin 2012 avec l'ouverture de la deuxième ligne de tramway, qui conduira à une réorganisation profonde du réseau de transports en commun.

Si l'attention est autant portée sur les infrastructures et les modes de transport, c'est parce que le pôle d'emploi orléanais génère un nombre considérable de déplacements, qui s'ajoutent à ceux liés à la vie ordinaire. Plus de 136 000 actifs se rendent ainsi chaque jour à leur travail, depuis ou vers l'une ou l'autre des 90 communes de l'aire urbaine. En particulier, 6 600 déplacements ont lieu quotidiennement entre l'aire urbaine d'Orléans et celle de Paris. Et au total, près de 42 000 personnes entrent quasiment chaque jour dans l'agglomération pour y travailler – le plus souvent en voiture...

La réduction de la part de la voiture au profit des transports en commun dans les déplacements domicile travail permettrait non seulement d'abaisser la pollution induite, mais également les coûts de déplacements, à l'heure où les perspectives d'évolution du prix des carburants ne s'annoncent guère favorables pour les ménages.

I- INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret



SOMMAIRE

A - INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU ROUTIER	20
LE RÉSEAU FERRÉ	25
LE RÉSEAU DE BUS	27

B - LES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

UNE PROGRESSION GÉNÉRALISÉE DES FLUX MIGRATOIRES	30
---	----

A - INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU ROUTIER

L'armature des réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires constitue depuis longtemps un atout majeur pour le développement et l'attractivité de l'aire urbaine d'Orléans. S'y ajoute une offre performante et en constante évolution de transports collectifs urbains et interurbains. Les réflexions relatives à l'organisation du territoire sont en partie tributaires de la connaissance de ces équipements ainsi que des déplacements qui leur sont associés.

Un carrefour routier renforcé par un nouvel axe est-ouest

L'A19 ouverte à la circulation en juin 2009, est venue compléter le réseau autoroutier en reliant l'A10 et l'A6 d'Artenay à Courtenay, assurant ainsi la continuité de la liaison Atlantique-Allemagne. Le réseau routier de l'aire urbaine est donc aujourd'hui structuré par :

- Trois autoroutes : l'A10 vers l'Espagne et le Portugal, via Tours et Bordeaux; l'A71 vers le sud de la France en traversant le Massif central par l'A75 et la vallée du Rhône par l'A72 ; et l'A19 (première éco-autoroute de France réalisée avec le souci de s'inscrire au mieux dans le paysage et de préserver la faune et la flore), qui constitue la liaison est-ouest permettant désormais au trafic européen de contourner le bassin parisien par le sud.
- Les cinq routes nationales, transférées au réseau départemental en 2006, qui constituent l'ossature du réseau routier du département en lien avec le réseau autoroutier : la RD2020 de Paris à Toulouse; la RD2060 d'Orléans à Troyes vers l'Est; la RD2152 qui suit la Loire depuis Tours pour rejoindre le sud-ouest de l'île de France vers Fontainebleau; la RD2157 vers Le Mans et Rennes; l'amorce de la RD2154 au nord de l'aire urbaine, en direction de Rouen et Le Havre.
- Les voies départementales historiques, qui assurent les liaisons locales et interdépartementales, dont certaines constituent encore aujourd'hui des « itinéraires bis » comme les RD921 (La Ferté-Saint-Aubin – Paris) et RD97 vers Étampes.

◀ Aire urbaine d'Orléans
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ▶



AUAO, situation 2010 sur fond IGN BDCARTO

Des trafics denses en évolution

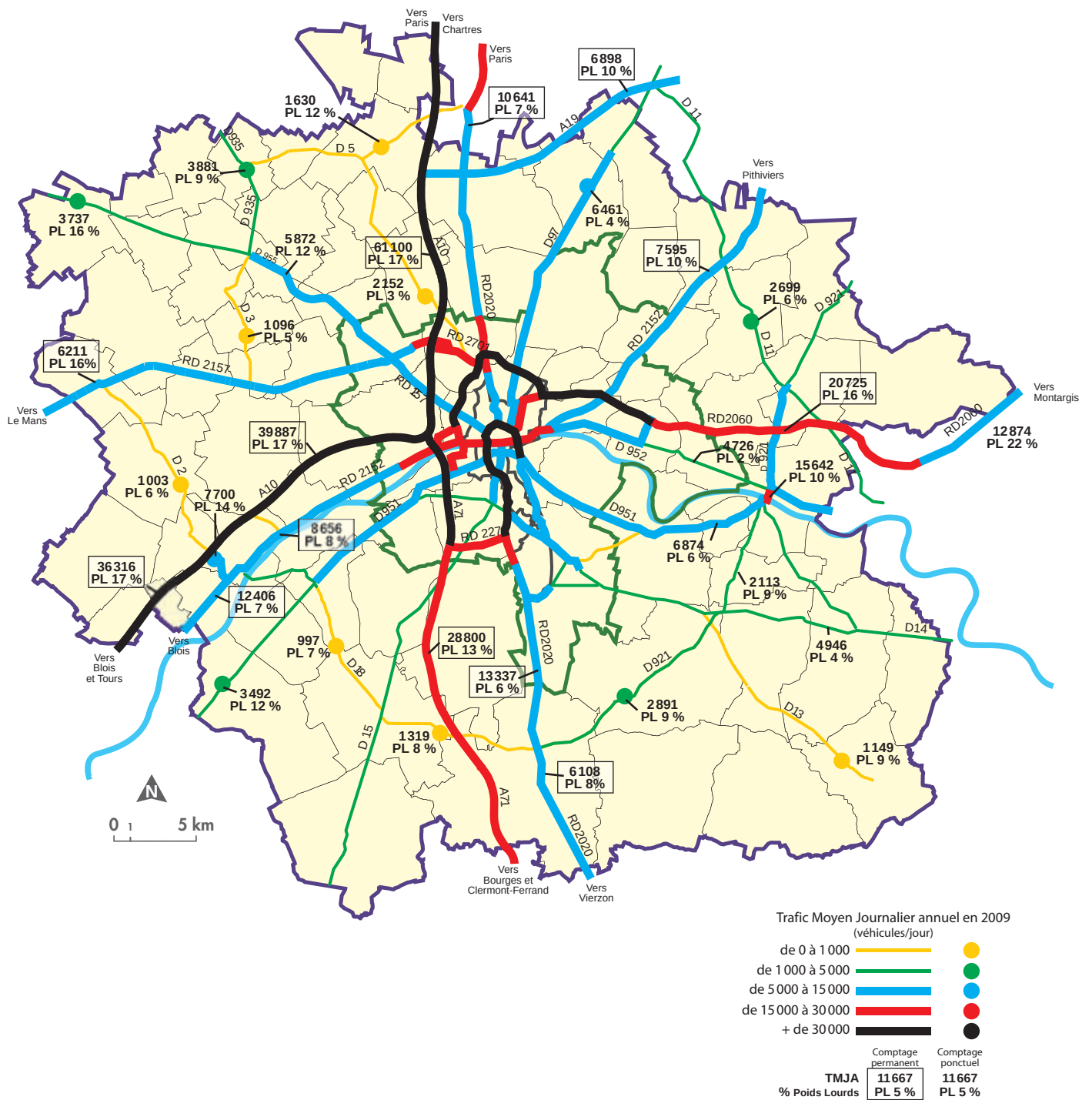
Le réseau routier structurant est le support de la majorité des déplacements des personnes et marchandises dans l'aire urbaine d'Orléans. Selon les voies, aux fonctions très hiérarchisées, la densité du trafic varie d'un facteur de 1 à 60. Les flux principaux donnaient en 2009 :

- *Sur l'A10* : au nord, 61 100 véhicules par jour à Gidy dont 17 % de poids lourds. Cette section a vu son trafic progresser de 10 % depuis 2001, certainement en lien avec l'ouverture de l'A19 en 2009. À l'ouest, 36 316 véhicules par jour à hauteur de Meung-sur-Loire, dont 17 % de poids lourds, avec une augmentation de trafic total de 4 % en 10 ans.
- *Sur l'A71* : 28 800 véhicules par jour dont 8 % de poids lourds à La Ferté-Saint-Aubin (+12 % en 10 ans).
- *Sur l'A19* : 6 898 véhicules par jour, dont 10 % de poids lourds. Sur cette voie nouvelle, le trafic est destiné à s'accroître, en relation avec le développement en cours des zones d'activités soutenues par le Département du Loiret d'Artenay à Courtenay.

- *Sur la RD2020* : 10 641 véhicules par jour à Artenay, dont 7 % de poids lourds et 13 337 véhicules par jour en limite sud de l'agglomération orléanaise, dont 6 % de poids lourds.
- *Sur la RD2060* : 20 725 véhicules par jour à Donnery, dont 16 % de poids lourds. En 10 ans, le trafic global a progressé de 2,6 % avec une baisse de 4 % du trafic poids lourds certainement liée à l'ouverture de l'A19.
- *sur la RD2152* : 12 406 véhicules par jour à Baule dont 7 % de poids lourds (trafic constant depuis 10 ans).

Les autoroutes drainent la majeure partie du trafic de grand transit. L'A10 puis l'A71 constituent par ailleurs un itinéraire de contournement nord-sud du cœur de l'agglomération, utilisé en particulier pour les déplacements domicile/travail. À cet égard, l'Agglo et Cofiroute ont mis en œuvre une carte spécifique de télépéage pour les habitants de l'Agglo et prennent en charge respectivement 60% et 20% du coût. En 2010, 670 000 trajets ont été effectués avec cette carte « Transloire ».

■ Aire urbaine d'Orléans
 TRAFICS MOYENS JOURNALIERS - 2009



AUAO - Source : CG45, Cofiroute et SAPRR

LA PROBLÉMATIQUE DES FRANCHISSEMENTS DE LOIRE

L'aire urbaine est coupée par la Loire d'est en ouest. Sur 50 km, huit ponts* en permettent les franchissements qui concernent chaque jour près de 175 000 véhicules légers et poids lourds - un chiffre assez stable depuis plusieurs années.

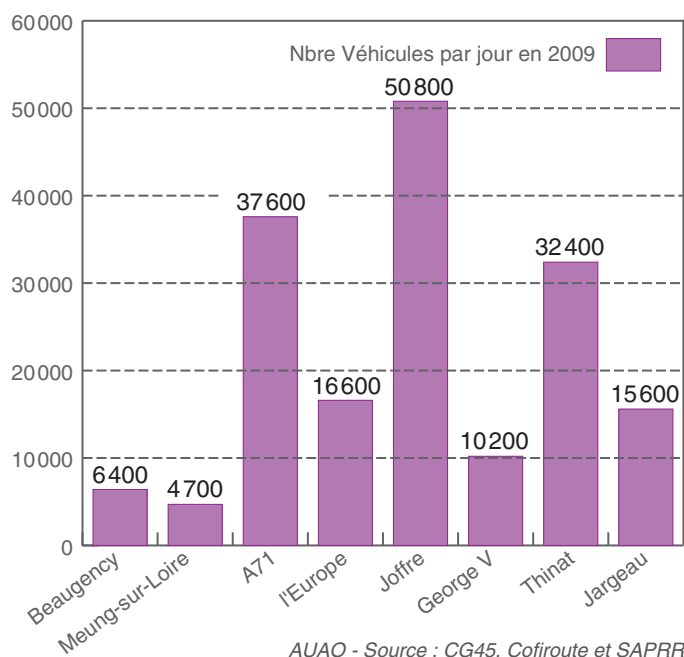
Dans l'aire urbaine, 85 % des traversées de Loire s'effectuent sur les cinq ponts situés dans l'agglomération orléanaise, qui atteignent tous, hormis celui de l'A71, un niveau de saturation élevé aux heures de pointe, en relation avec les déplacements domicile/travail.

Des projets d'infrastructures à long terme

En matière de développement des infrastructures routières, le territoire de l'aire urbaine fait l'objet de réflexions menées par les différents gestionnaires de réseaux : l'État, le Département et l'AggLO. Divers projets plus ou moins avancés peuvent être évoqués :

Dans le cadre du Schéma national des infrastructures de transports – qui sera présenté au Parlement à l'automne 2011 et qui fixe les orientations de l'État en matière de développement, de modernisation et d'entretien des réseaux d'infrastructures nationaux – l'aménagement de la RN154 est prévu d'Allaines à Nonancourt. Celui-ci ne touchera pas directement le territoire de l'aire urbaine orléanaise, mais il l'impactera en améliorant les échanges vers les ports de Normandie (Rouen et Le Havre).

◀ Aire urbaine d'Orléans
FRANCHISSEMENTS DE LOIRE EN 2009 ▶



* Le pont de Beaugency est indiqué bien qu'il ne soit pas dans l'aire urbaine d'Orléans, mais juste à sa limite sud-ouest.

En application du Schéma routier départemental, le Département a programmé différents aménagements dans l'aire urbaine d'Orléans : la déviation de la RD921 à Fay-aux-Loges en 2013; la déviation de la RD921 à Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel en 2016, comprenant un nouveau franchissement de Loire; la déviation des RD2152 et RD18 à Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André, après 2017 (ces deux dernières nécessitant chacune la création d'un franchissement de Loire).

À l'échelle de l'agglomération, face aux enjeux de déplacements et de développement dans le quart nord-ouest de l'agglomération orléanaise, le SCoT a notamment inscrit la réalisation d'un contournement nord reliant l'A10 à la RD2157 conditionné par l'ouverture d'un nouvel échangeur autoroutier à Gidy.

LE RÉSEAU FERRÉ

Oltre le transport voyageurs par chemin de fer et le rôle joué par ses principaux acteurs (SNCF et Région), les transports en commun sont gérés au sein de l'aire urbaine orléanaise par trois autorités organisatrices qui interviennent à des niveaux complémentaires (Région, Département et AggLO).

L'étoile ferrée : un potentiel à conforter

L'aire urbaine est desservie par un réseau ferroviaire en étoile depuis le cœur de l'agglomération. Aujourd'hui seules 3 branches sont accessibles à un trafic de voyageurs, sur des liaisons nationales et régionales. Elles sont le support des trains grandes lignes depuis Paris vers l'Espagne, via Tours et Bordeaux pour une branche, et via Vierzon, Limoges Toulouse pour une autre branche, habituellement dénommée POLT, dont la modernisation a commencé en 2004 et devrait s'achever en 2012.

L'étoile ferrée fait aujourd'hui l'objet d'études menées par la Région Centre, dans l'objectif de définir ses potentiels de développement à l'horizon 2030 vers Toury, Mer, La Motte-Beuvron, Voves, Châteauneuf-sur-Loire et Pithiviers.

Par ailleurs, la réouverture au trafic voyageur de deux autres branches de l'étoile ferrée est envisagée, sur des lignes réservées aujourd'hui au trafic fret. Il s'agit de l'axe Orléans-Chartres, sur lequel une première tranche de travaux a été engagée entre Chartres et Voves, et de l'axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire, pour une ouverture prévue en 2017-2018.

Au sein de l'aire urbaine, 11 gares ponctuent le réseau ferré, dont les deux principales sont implantées au cœur du territoire : la gare d'Orléans, modernisée avec éclat en 2008, point de rebroussement situé en centre-ville, qui reçoit essentiellement le trafic des TER et des navettes en liaison avec la gare de Fleury-les-Aubrais ; cette deuxième gare reçoit quant à elle le trafic voyageur grandes lignes et le trafic grand transit - sachant qu'une réorganisation du réseau est prévue par

« BIENTÔT LA RÉVOLUTION EN GARE D'ORLÉANS »

Ce titre du journal *La République du Centre* du 10 mai 2011 introduit un article qui évoque la nouvelle organisation des services de Réseau ferré de France (RFF) en région Centre, prévue pour fin 2011. Elle passera par la technique du cadencement, qui consiste notamment à programmer les trains à intervalles réguliers et à coordonner les horaires pour l'ensemble du réseau, dans l'objectif de faciliter les correspondances entre trains. Dans l'agglomération, elle sera accompagnée d'une réorganisation du fonctionnement des deux gares principales, celle d'Orléans étant destinée à occuper une place centrale.

RFF (cf. encadré). Les neuf autres gares sont de moindre importance :

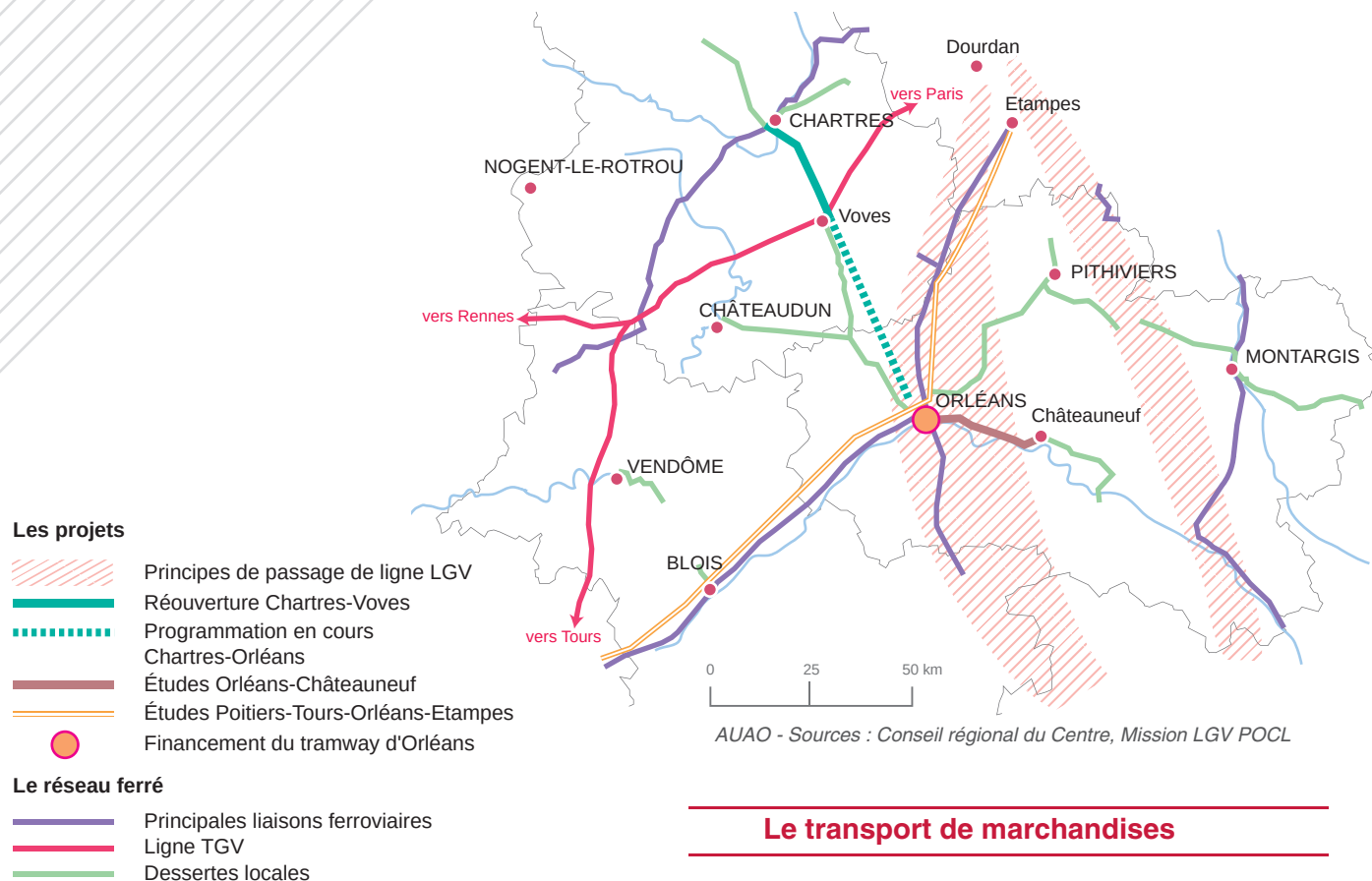
- deux sur la branche nord Orléans-Étampes-Paris, à Cercottes et Chevilly, avec 6 allers-retours par jour ;
- deux sur la branche sud Orléans-Vierzon, à Saint-Cyr-en-Val et La Ferté-Saint-Aubin, avec 14 allers-retours par jour ;
- cinq sur la branche ouest Orléans-Blois-Tours, à La Chapelle-Saint-Mesmin, Chaingy, Saint-Ay et Baule avec 7 allers-retours par jour, et à Meung-sur-Loire avec 25 allers-retours par jour.

En 2009, près de 60 000 montées et descentes d'usagers de la SNCF ont été recensées dans les quatre gares de l'AggLO en moyenne hebdomadaire (57 % à Orléans et 39 % à Fleury-les-Aubrais, 3 % à Saint-Cyr-en-Val et 1 % à la Chapelle-Saint-Mesmin). Ces usagers se répartissent approximativement par tiers entre abonnés (trajets quotidiens), usagers réguliers et usagers occasionnels (types pendulaires à la semaine, visites sur Paris...).

Les projets programmés

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, l'avant-projet consolidé du Schéma national des infrastructures de transports prévoit la réalisation d'une nouvelle ligne grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL), qui sera lancée après 2020. Ce projet constitue

GRANDS PROJETS FERROVIAIRES IMPACTANT L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS



Le transport de marchandises

Depuis les années 70, en France le transport des marchandises par le fer a perdu de son importance au profit de la route, avec des conséquences locales – comme en témoigne la réduction d'activité de la gare de triage de Fleury-les-Aubrais. L'État et ses partenaires se mobilisent pour redynamiser l'activité ferrée autour de projets dont certains impacteront l'aire urbaine d'Orléans :

- La création d'un service autoroute ferroviaire entre l'Île de France et l'Espagne. Celui-ci passera par Orléans, sans toutefois donner lieu à la création, un temps envisagée, d'une plateforme multi modale au nord de l'agglomération. L'Agglo et le Département soutiennent le scénario de positionnement de cette plate-forme à Artenay. Cette autoroute ferroviaire permettra dans tous les cas de limiter la hausse du trafic de poids lourds sur l'axe Nord-Sud.
- La remise à niveau de deux lignes présentant un potentiel de développement : Orléans-Sully-sur-Loire et Orléans-Pithiviers. Inscrites dans le contrat de Plan État-Région 2007-2013, ces lignes sont destinées au développement du fret de proximité.

un itinéraire complémentaire à l'actuelle ligne à grande vitesse Paris-Lyon. Il permettra de relier Orléans aux lignes à grande vitesse, vers les aéroports parisiens et le réseau européen, donnant à la ville un positionnement à l'échelle internationale et une attractivité économique nouvelle. Pour son tracé, quatre hypothèses sont envisagées qui seront soumises à un débat public au cours de l'année 2011.

Dans le souci d'améliorer la qualité de service, la SNCF et le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ont signé en décembre 2010 la convention « Trains d'Équilibre du Territoire ».

Celle-ci a pour objectif de pérenniser et améliorer les lignes existantes dont certaines sont déficitaires et menacées de disparaître. Sept des quarante liaisons aidées au niveau national impactent directement l'aire urbaine d'Orléans. Elles passent toutes par la section Paris-Orléans pour aboutir respectivement à Albi, Bourges, Montluçon, Port Bou, Royan, Tarbes et Tours.

LES RÉSEAUX DE BUS

« Agglomération orléanaise
RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN »

— Réseau de bus
— Tram 1^{ère} ligne
- - - CLEO (2^{ème} ligne de tram)

AUAO - Source : TAO 2011

Des lignes de bus urbaines en restructuration autour de la deuxième ligne de tramway

Le réseau de transports collectifs urbains « TAO » dessert les 22 communes de la communauté d'agglomération. Il est exploité sous l'autorité de l'Agglo par la SETAO jusqu'à fin 2011, date au delà de laquelle une nouvelle délégation de service public entrera en vigueur. En 2011, ce réseau comprend 1 ligne de tramway nord-sud de 18 km, 20 lignes de bus, 4 navettes et 7 lignes Filobus pour la desserte à la demande des zones urbaines peu denses. Il transporte 26 millions de voyageurs par an, à raison d'environ 100 000 voyageurs par jour scolaire. Dans ce réseau très étendu, 93 % des constructions (habitat et activité) bénéficient d'un point d'accès à moins de 500 m.

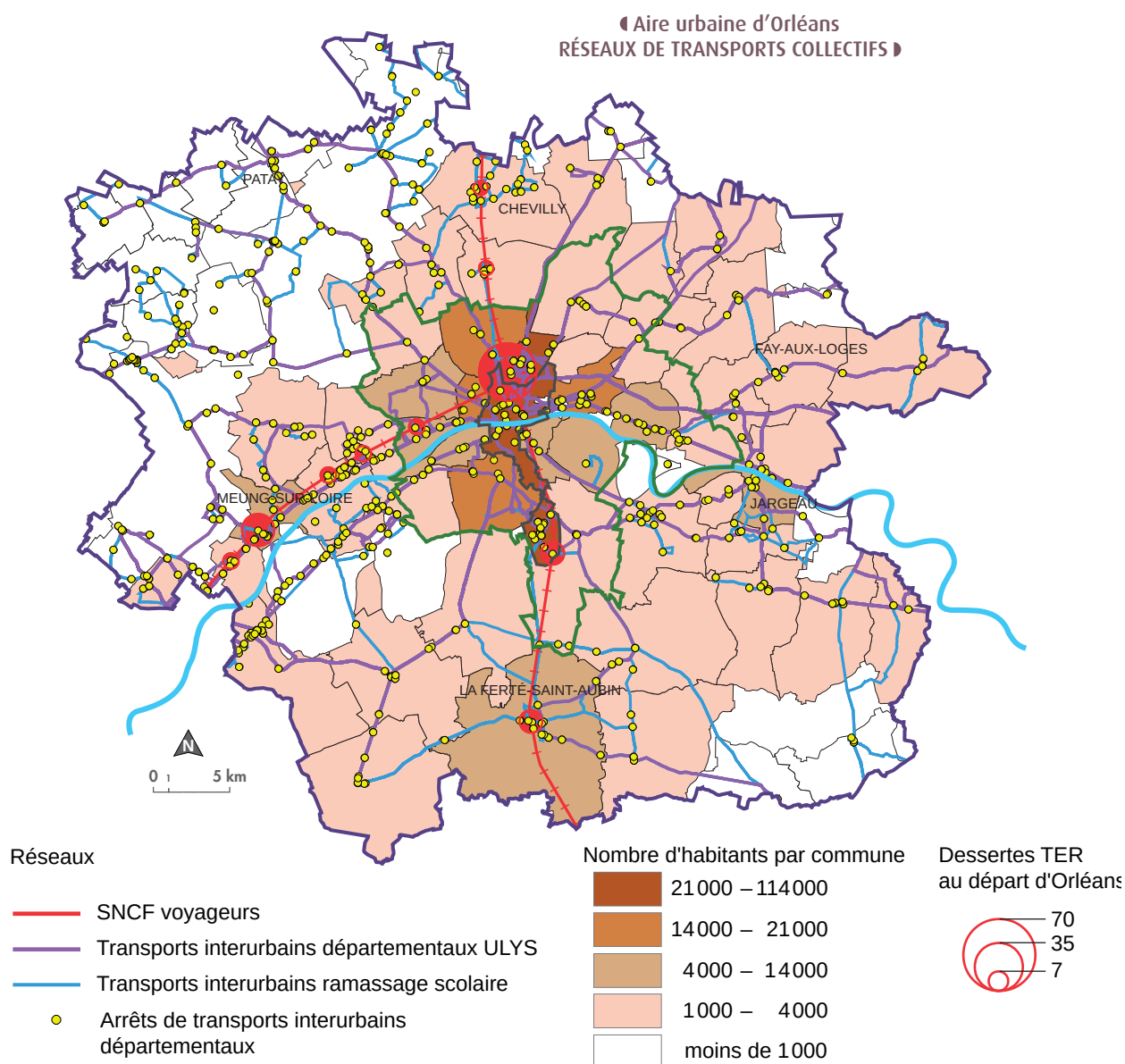
Six parcs relais sont associés à la ligne de tramway. Quatre sont surveillés, fréquentés journalièrement par 740 personnes. Pendant les heures d'ouverture, les usagers bénéficient de l'offre « P+R » qui, en contre partie du ticket de stationnement, donne autant de titres de transport que de personnes voyageant ensemble.

Ce réseau urbain est destiné à évoluer fortement avec la réalisation en cours d'une seconde ligne de tramway, qui desservira d'est en ouest les communes de La Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Orléans et Saint-Jean-de-Braye. L'ouverture de cette nouvelle ligne de tramway, comprenant la création de 6 nouveaux parcs-relais, ainsi que la restructuration du réseau de bus qui l'accompagnera nécessairement sont programmés en juin 2012.

Une desserte interurbaine départementale

En complément des lignes ferrées, le réseau de transports interurbains départemental dessert les 90 communes de l'aire urbaine d'Orléans. Ce réseau est organisé par le Département autour de lignes régulières qui rayonnent depuis la gare routière d'Orléans. Il a accueilli en 2009 près de 8 millions de voyageurs (à 90 % des scolaires) sur l'ensemble du département, à raison de 26 000 voyages par jour scolaire.

Concernant les déplacements domicile-études (cf p.35), le Département prend en charge le transport des élèves sur l'ensemble du Loiret. Il n'intervient cependant pas pour les scolaires de l'agglomération orléanaise, dans la mesure où celle-ci dispose de son propre réseau de bus. Une compensation financière est versée en contrepartie à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



AUAO, sur fond IGN BD TOPO - Sources : SNCF, Conseil Général 45, INSEE 2007

DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES ÉGALEMENT POUR LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION

La question des déplacements et des réseaux concerne aussi les informations immatérielles, telles les données informatiques, devenues vitales dans la vie économique d'aujourd'hui. Celles-ci demandent plus que jamais à être échangées et donc transmises, à des échelles géographiques sans frontière et à des vitesses toujours plus grandes. Sont concernés pour cela les systèmes informatiques, les télécommunications et Internet (on parle alors des TIC : technologies de l'information et de la communication).

En la matière, en vue d'accroître l'attractivité du Loiret, le Conseil général a mis œuvre le développement

du réseau Médialys, permettant l'accès généralisé et compétitif des particuliers et professionnels de l'ensemble du département à l'Internet en haut débit. En outre le Département s'est doté d'un schéma directeur d'aménagement numérique qui prévoit :

- de desservir les zones d'activités en très haut débit, selon les règles du label « ZATHD » ainsi que les sites liés aux services publics,
- de déployer de façon très significative le très haut débit jusqu'à l'abonné à l'horizon 2017 ainsi qu'une montée en débit généralisée sur l'ensemble du territoire départemental.

Agglomération d'Orléans RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES

- Itinéraire cyclable aménagé (existant/en travaux)
- Aire piétonne ou voie mixte
- La Loire à Vélo
- La Boucle en Forêt d'Orléans
- La Liaison Loire-Loiret
- Zone 30
- Circuit pédestre

AUAO, Source : AggLO



Intermodalité et interopérabilité : des objectifs partagés

Pour faciliter et encourager l'utilisation des transports en commun dans les territoires desservis par différents réseaux de transports, les autorités organisatrices des transports (AOT) intervenant dans l'aire urbaine d'Orléans ont établi des liens entre leurs réseaux tout en développant les services aux usagers.

La coordination des réseaux ainsi que des passerelles tarifaires ont ainsi été mises en place, générant des retombées significatives. Par exemple, le titre STARTER, qui donne accès aux salariés et aux étudiants aux deux réseaux TER et TAO, a fait progresser les déplacements concernés de 14 % entre 2005 et 2009 (232 000 déplacements dans l'année). Toujours dans ce domaine, des coopérations sont en cours entre l'AggLO, le Conseil général et le Conseil régional pour établir une billetterie commune aux différents réseaux.

Les gares et les parcs relais constituent des pôles d'échanges entre réseaux et entre modes de transports (trains, cars interurbains, bus, tramway, automobile et modes doux). Les différents acteurs développent leurs aménagements et services dans le but de renforcer toujours davantage l'attractivité et donc l'usage des transports collectifs.

En matière de services, la Région Centre en partenariat avec 18 AOT et collectivités a lancé «jv-malin.fr», un service d'information sur les transports en commun de la région, afin de faciliter et développer leur fréquentation. Ce site Internet présente l'ensemble des offres TER, car, bus, tram et vélo de la Région Centre et de ses partenaires, qui couvrent plus de 3 600 lignes et 22 600 points d'arrêt.

Le vélo occupe également une place significative dans les déplacements, tant pour le travail que pour les loisirs. Ce phénomène est favorisé par la création régulière d'équipements (abris sécurisés notamment) et d'itinéraires cyclables. À l'échelle de l'agglomération, il y a ainsi eu la création de Vélo+, système de location de vélos en libre service, qui comprend 33 stations sur Orléans (350 vélos). Dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public de transport, est par ailleurs prévu un système de location de vélos à moyenne et longue durée, avec offre de vélos électriques. Concernant les pistes cyclables, le réseau d'agglomération atteint 374 kilomètres d'itinéraires aménagés, dont 13 réalisés en 2010. À plus grande échelle il y a notamment «La Loire à Vélo», un itinéraire cyclable aménagé et signalisé longeant le fleuve royal sur 800 km, et dont l'achèvement du tronçon traversant le département du Loiret est prévu pour 2012.

Au bout du compte, l'essor de ces différents modes de transport collectif et modes doux contribue à réduire les inconvénients liés à l'usage de la voiture dans la ville (coût des déplacements, pollution, encombrement de l'espace public...), et contribue en particulier à diversifier la palette des moyens de déplacements domicile/travail, détaillée dans la partie suivante.

B - LES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

UNE PROGRESSION GÉNÉRALISÉE DES FLUX MIGRATOIRES

Les migrations alternantes sont les déplacements quotidiens effectués entre le domicile des actifs et leur lieu de travail. Elles sont à l'origine de la définition même de l'aire urbaine. En effet, celle-ci est constituée des communes qui envoient plus de 40 % de leurs actifs travailler dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

Une forte progression des entrées d'actifs dans l'aire urbaine

En lien avec la croissance démographique et la dissociation persistante des lieux de résidence et d'emploi, il apparaît que le volume des migrations alternantes « domicile/travail » des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi a sensiblement progressé depuis 1999. Bien que les chiffres ne soient pas strictement comparables, du fait des changements de modalités des recensements, l'ensemble des flux touchant les communes de l'aire urbaine d'Orléans est ainsi passé de 118 911 à 136 325 en 2007, soit une hausse de 15 % en 8 ans.

Cette progression est particulièrement marquée entre l'aire urbaine et le reste du territoire. En effet, le nombre d'actifs résidant hors de l'aire urbaine et venant y travailler a progressé de 46 % depuis 1999. L'accroissement est même plus soutenu qu'auparavant puisque le nombre d'actifs concernés a progressé de 7 000 personnes entre 1999 et 2007 (8 ans) contre 5 000 entre 1990 et 1999 (9 ans).

Au sein de l'aire urbaine, le nombre d'actifs de l'aire urbaine travaillant dans une autre commune de l'aire urbaine a progressé de près de 10 000 personnes (+11 %). Parallèlement, la part des actifs qui vivent et travaillent dans la même commune chute à 31 % en 2007, contre 33 % en 1999.

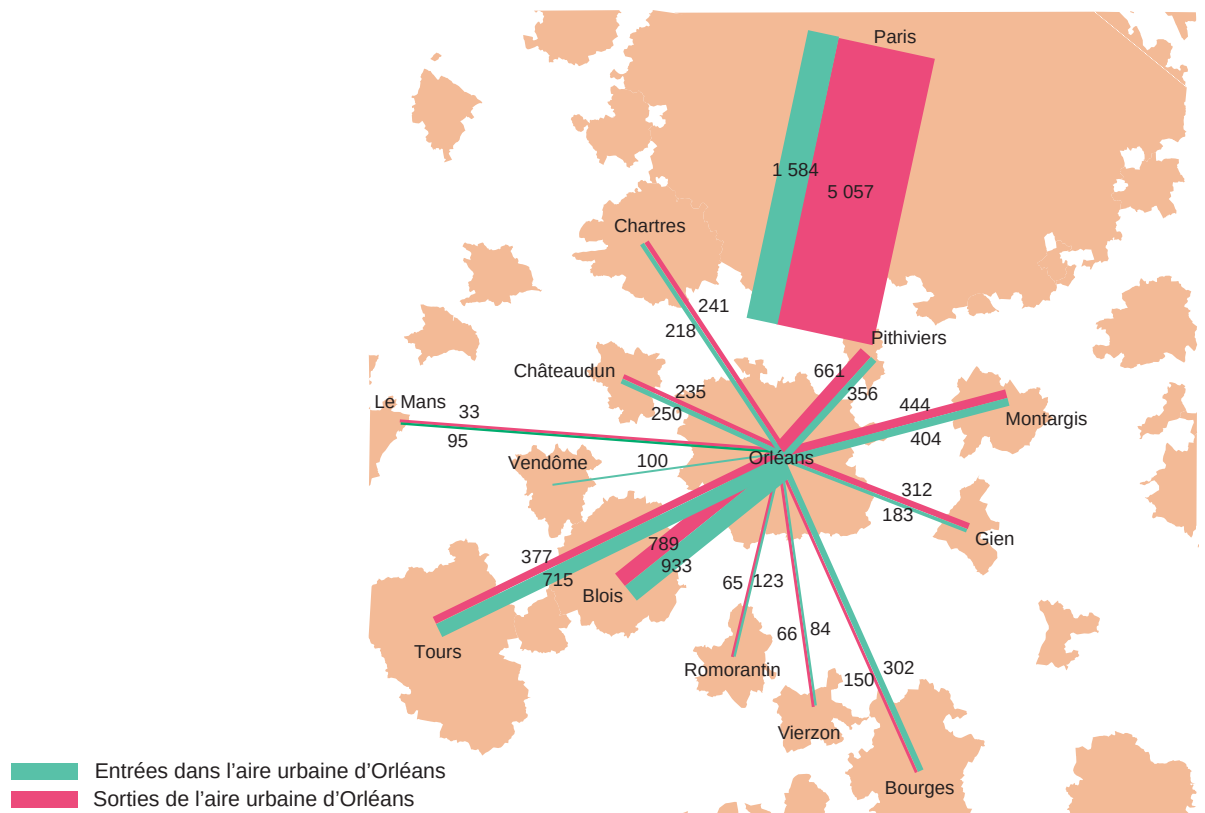
« DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL EN RELATION AVEC L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS EN 1999 ET 2007 »

LIEU DE RÉSIDENCE	LIEU DE TRAVAIL	Nombre d'actifs occupés		Évolution 1999-2007
		en 1999	en 2007	
Aire urbaine	Autre commune de l'aire urbaine	87 879	97 560	11 %
Aire urbaine	Hors aire urbaine	15 481	16 114	4 %
Hors aire urbaine	Aire urbaine	15 551	22 651	46 %
Total des migrations entre les communes		118 911	136 325	15 %
Pour mémoire : part des actifs résidants et travaillant dans une même commune de l'aire urbaine.		33 %	31 %	-2 pts

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi

AUAO - Source : Insee RP 2007 - FD MOBPRO

◀ DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL
ENTRE L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS ET AUTRES AIRES URBAINES EN 2007 ▶



AUAO - Source : Insee Recensement 2007 - FD MOBPRO

Un lien étroit entre Paris et Orléans

L'aire urbaine d'Orléans entretient des relations étroites avec ses voisines :

- Sans surprise, les liens les plus forts sont entretenus avec l'aire urbaine parisienne (plus étendue que l'Île de France, ce qui explique les différences avec les chiffres évoqués pour cette dernière). Toutefois, avec plus de 6 600 mouvements journaliers (entrées et sorties cumulées), le volume des échanges ne progresse que légèrement (+3 %) avec un déséquilibre persistant de 3 sorties pour 1 entrée dans l'aire orléanaise.
- Viennent ensuite les aires de Blois et de Tours (respectivement 1 722 et 1 092 mouvements), avec des flux qui s'accroissent de plus de 40 % tout en restant favorable à Orléans (1,4 fois plus d'entrées que de sorties). Les fortes relations de l'aire urbaine d'Orléans avec ses principales voisines ligériennes sont bien sûr liées à l'importance des pôles d'emplois respectifs, et plus localement au rôle administratif d'Orléans, capitale de la région Centre.

- Les échanges avec Pithiviers, Montargis et Gien se positionnent différemment. En effet, bien que les flux marquent également une forte progression (+15 %, +54 % et +46 %), le nombre de sorties d'Orléans est toujours supérieur au nombre d'entrées : le choix résidentiel des ménages concernés est sans doute lié à l'importance des équipements et services offerts dans l'agglomération orléanaise.
- Dans une moindre mesure, l'aire urbaine d'Orléans entretient également des relations avec d'autres aires urbaines en région Centre, telles que Chartres (459, +16 %), Bourges (452, +60 %), Vierzon (150, +15 %), Châteauroux (149, +28 %) etc.

Plus lointaines, les aires urbaines de Bordeaux et du Mans génèrent des flux supérieurs à 100 qui bien sûr ne peuvent être journaliers.

Des chassés-croisés très nombreux au sein de l'aire urbaine

Le tableau ci-dessous montre en particulier les migrations alternantes générées par la ville d'Orléans, sa périphérie et la couronne péri-urbaine.

Les mouvements les plus nombreux se déroulent au sein même de la périphérie, avec 39 345 migrations alternantes. Une analyse plus fine montre que 69 % d'entre elles ont lieu au nord de la Loire, soit 27 266 migrations, un nombre très proche de celui concernant la seule ville d'Orléans (28 371 migrations).

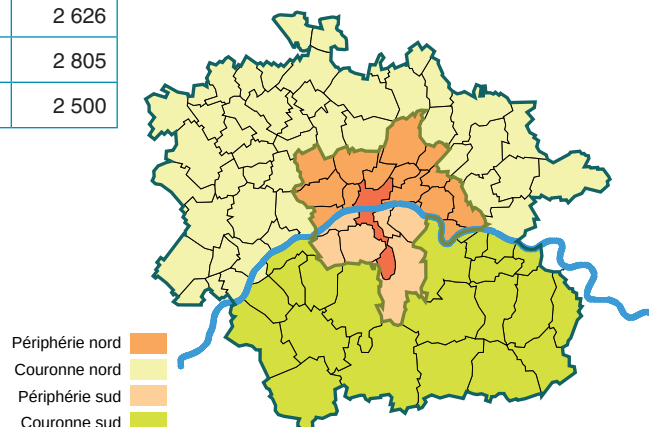
Si l'on excepte les déplacements internes aux territoires, les mouvements les plus nombreux lient la ville centre à sa périphérie (en nombres arrondis : 15 000 sorties d'Orléans pour 22 800 entrées). Viennent ensuite les mouvements entre la périphérie et la couronne (3 800 sorties pour 13 800 entrées) puis entre Orléans et la couronne (2 000 sorties pour 10 500 entrées).

En élargissant la vision au reste du département, les échanges quotidiens entre l'aire urbaine d'Orléans et les autres communes du Loiret atteignent le nombre non-négligeable de 15 900 (6 200 sorties pour 9 700 entrées).

◀ DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL PAR GRANDS SECTEURS EN 2007 ▶

		SECTEUR DE TRAVAIL									
		Orléans	Périphérie Nord	Périphérie Sud	Couronne Nord	Couronne Sud	reste Loiret	reste Centre	Île-de-France	reste France	Etranger
SECTEUR DE RÉSIDENCE	Orléans	28 371	11 448	3 474	1 379	650	1 168	870	1 852	386	22
	Périphérie Nord	14 192	27 266	2 376	2 363	466	1 390	837	1 682	353	23
	Périphérie Sud	8 650	3 562	6 142	444	537	377	422	614	182	22
	Couronne Nord	5 140	8 116	990	8 660	585	2 146	767	528	191	24
	Couronne Sud	5 323	2 662	2 041	1 131	5 553	1 138	610	341	144	24
	reste Loiret	2 909	3 768	580	1 864	607	87 583	2 025	11 815	2 112	100
	reste Centre	3 822	2 156	697	1 591	756	2 626				
	Île-de-France	959	312	81	113	38	2 805				
	autres	1 338	581	176	230	73	2 500				

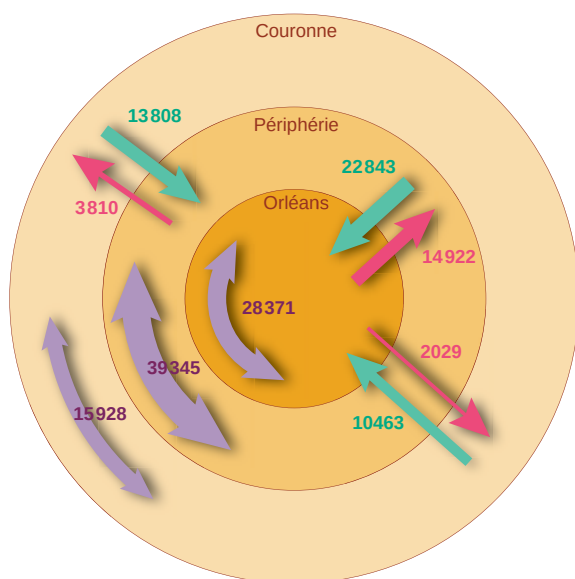
AUAO - Source : Insee RP 2007 FD MOBPRO



L'IMPACT DES MIGRATIONS ALTERNANTES

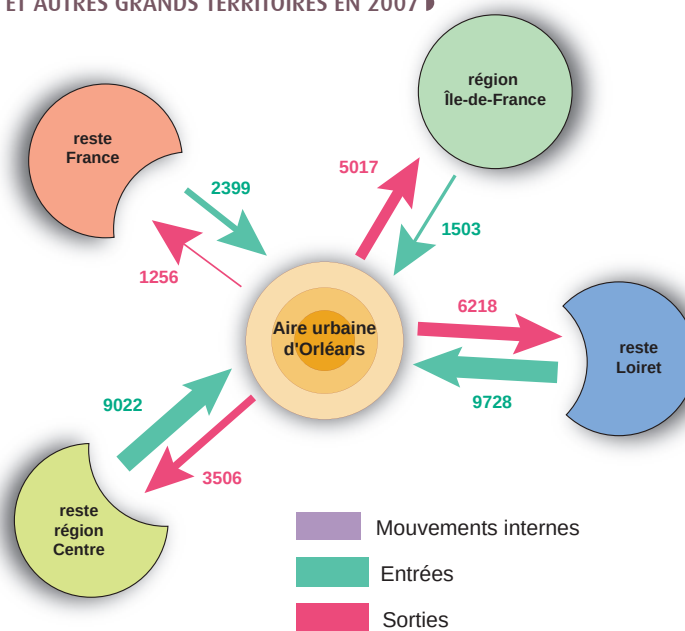
Les flux alternants mettent en lumière non seulement les interdépendances territoriales, mais aussi l'importance des flux de circulation correspondants. Cela pose naturellement la question des modes de déplacements ainsi que des équipements et infrastructures qui leur sont nécessaires, notamment dans la périphérie nord de l'Agglo.

◀ DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL
AU SEIN DE L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS EN 2007 ▶

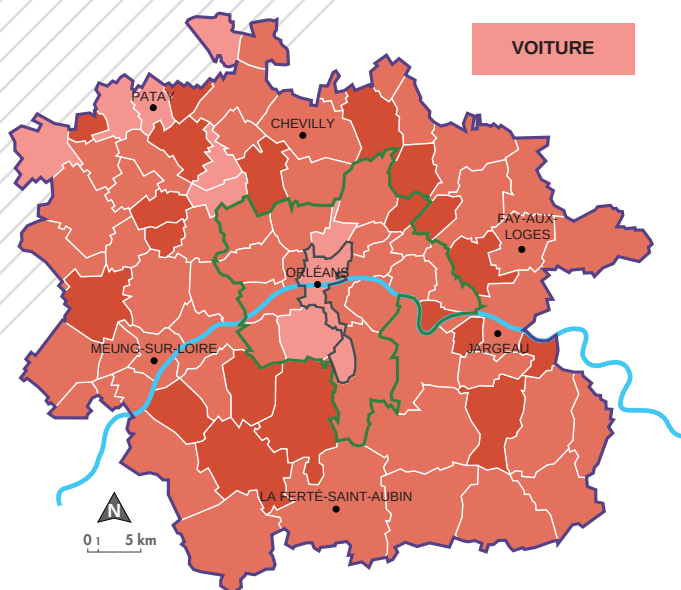


AUAO - Source : Insee RP 2007 FD MOBPRO

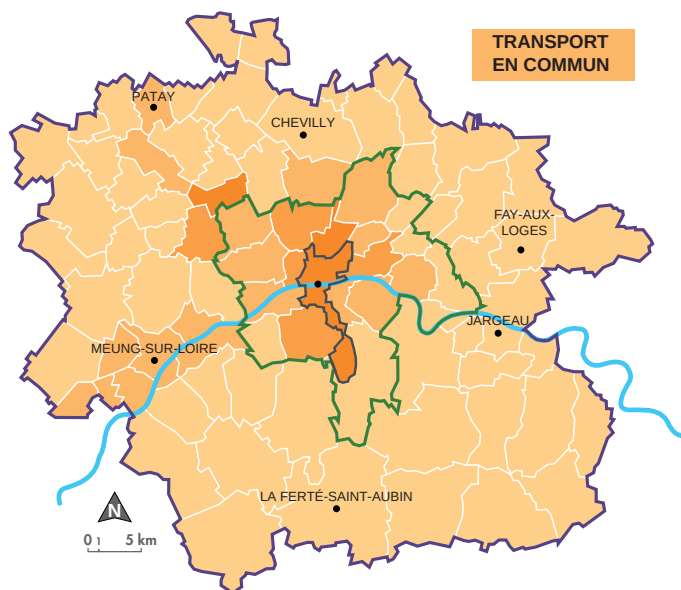
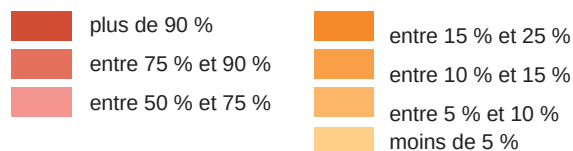
◀ DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL ENTRE
L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS
ET AUTRES GRANDS TERRITOIRES EN 2007 ▶



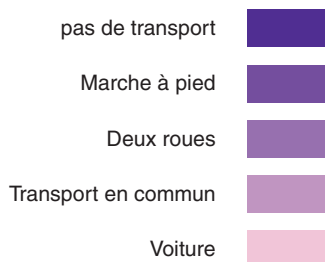
Aire urbaine d'Orléans
 PART DES MODES DE TRANSPORTS UTILISÉS
 POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL EN 2007



Part des modes de transports utilisés pour les déplacements domicile - travail en 2007



AUAO - Source : INSEE RP 2007 FD MOBPRO



La place prépondérante de l'automobile
 dans les déplacements domicile-travail

Dans l'aire urbaine d'Orléans, 3 actifs sur 4 utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. En relation avec la densité en emploi, en logement et en réseau de transport en commun, la part de l'automobile est logiquement plus faible dans la commune d'Orléans (60 %) et tend à progresser en s'éloignant de celle-ci avec 79 % en périphérie et 85 % en couronne d'aire urbaine.

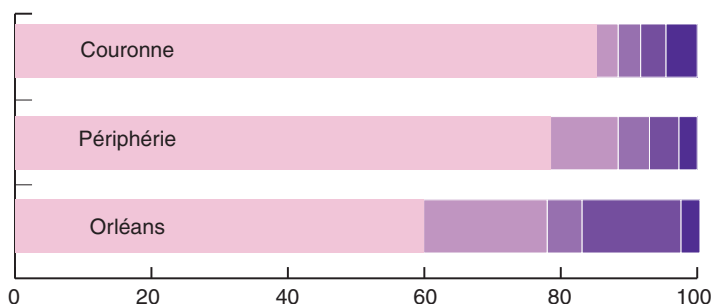
À l'inverse, la part des transports en commun progresse en se rapprochant d'Orléans (3 % en couronne, 10 % en périphérie et 18 % à Orléans). Ce résultat est souvent lié aux fréquences de passage ainsi qu'aux temps de trajets, estimés trop longs par les ménages éloignés qui préfèrent en conséquence prendre leur voiture, bien que plus coûteuse.

S'agissant de la marche à pied, cette dernière n'est vraiment représentative qu'à Orléans (15 %). Un bilan plus fin montrerait sans doute que ce mode de déplacement ne concerne que les territoires les plus denses.

Enfin les deux-roues, motorisés ou non, occupent une place encore restreinte, de l'ordre de 3 % dans la couronne de l'aire urbaine contre 5 % dans l'agglomération orléanaise.

Pour répondre à l'objectif du Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui est de doubler la part modale du vélo, l'Agglo et les communes multiplient les pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération parallèlement à la mise en place de « Vélo+ », système de location de vélos en libre service, avec des stations situées aujourd'hui à Orléans, Fleury-les-Aubrais et Saint Jean-le-Blanc.

MODES DE DÉPLACEMENTS POUR LE TRAJET DOMICILE - TRAVAIL



AUAO - Source : INSEE RP - 2007

Deux voitures par ménage, une conséquence de l'éloignement

Le nombre de ménages disposant d'au moins 2 voitures reflète pour une part, sinon l'isolement, du moins la dépendance des ménages envers ce mode de transport motorisé.

En la matière, les taux les plus élevés sont atteints dans les communes situées en couronne d'aire urbaine, moins bien desservies en emplois, équipements et transports en commun.

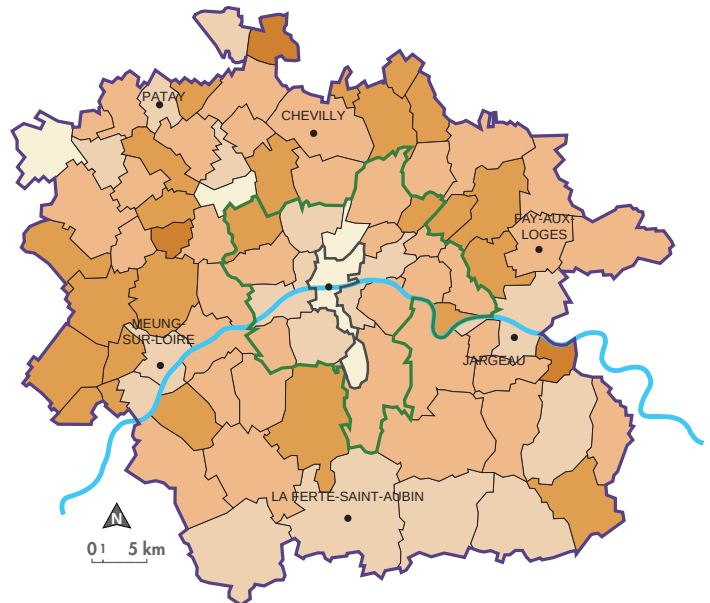
En 1999, 36 % des ménages de l'aire urbaine disposaient de 2 voitures ou plus. En 2007, cette proportion est montée à 38 %, soit près de 8 000 ménages de plus.

L'attractivité d'Orléans dans les déplacements domicile-études

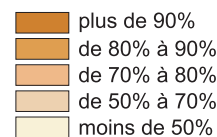
Les données du recensement de la population permettent d'enrichir la vision des déplacements sous l'angle de la mobilité liée aux études. L'analyse montre que leur importance dépend logiquement de la répartition des équipements d'enseignement, principalement des collèges, lycées, grandes écoles et université.

Les flux concernés sont très inférieurs à ceux des migrations alternantes. Hors des déplacements internes aux territoires, les plus nombreux touchent Orléans et sa périphérie (en nombres arrondis : 11 600 entrées dans la ville centre pour

◀ Aire urbaine d'Orléans
PART DES MÉNAGES DISPOSANT DEUX VOITURES OU PLUS ▶



Part des ménages
disposants de 2 voitures ou plus



AUAO - Source : Insee RP 2007 BD CC LOG T9 P

1 600 sorties), puis Orléans et la couronne (4 400 entrées pour 80 sorties). En drainant au-delà de l'aire urbaine, la ville d'Orléans attire en outre près de 6 600 « étudiants », dont vraisemblablement une bonne part pour la Source, siège de l'Université et des écoles supérieures, tout en en laissant partir 1 600.

◀ LES DÉPLACEMENTS DOMICILE - ÉTUDES EN RELATION AVEC L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS EN 2007 ▶

		SECTEUR D'ÉTUDES						
		Orléans	Périphérie	Couronne	reste Loiret	reste Centre	Île-de-France	autres
SECTEUR DE RÉSIDENCE	Orléans	26 968	1 557	82	136	448	481	521
	Périphérie	11 600	25 495	288	301	531	432	325
	Couronne	4 408	1 875	14 078	1 979	791	153	277
	reste Loiret	2 871	703	418	52 604	710	1 215	918
	reste Centre	2 692	577	272	957			
	Île-de-France	514	43	20	861			
	autres	496	128	41	447			

AUAO - Source : Insee FD MOBSCO 2007

EN RÉSUMÉ

Représentant 42 % du poids démographique de son intercommunalité, la ville d'Orléans impacte fortement les caractéristiques sociodémographiques et les évolutions de l'agglomération (272 000 hab.). Il en est de même entre l'Agglo et son aire urbaine (371 000 hab.) ainsi qu'entre l'aire urbaine et le reste du département (651 000 hab.). Ces différents territoires connaissent cependant des évolutions contrastées.

Avec un taux d'accroissement démographique annuel de 0,6 % entre 1999 et 2008, légèrement inférieur à celui de la période 1990-1999, le département voit sa population progresser de près de 32 700 habitants en 9 ans, dont 48 % dans l'aire urbaine d'Orléans.

Dans l'aire orléanaise, la croissance résulte d'un solde naturel important qui s'explique par la jeunesse relative de la population. Au sein du territoire, la couronne péri-urbaine enregistre l'évolution la plus soutenue, à la faveur de soldes migratoires et naturels largement excédentaires (respectivement + 0,6 % et + 0,5 % par an).

À l'échelle de l'agglomération orléanaise, un gain de 5 800 habitants est enregistré, porté par la seule périphérie. Dans la ville centre, la population s'est stabilisée à un peu plus de 113 000 habitants, grâce à l'excédent des naissances sur les décès qui a permis de compenser un solde migratoire déficitaire.

Avec une progression de 16 % du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans entre 1999 et 2007, l'aire urbaine d'Orléans est comme au niveau national concernée par la thématique du vieillissement de la population. L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom impactera durablement le territoire, qui devra répondre à de nouveaux besoins notamment en matière de services et d'habitat.

II- DÉMOGRAPHIE

Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret



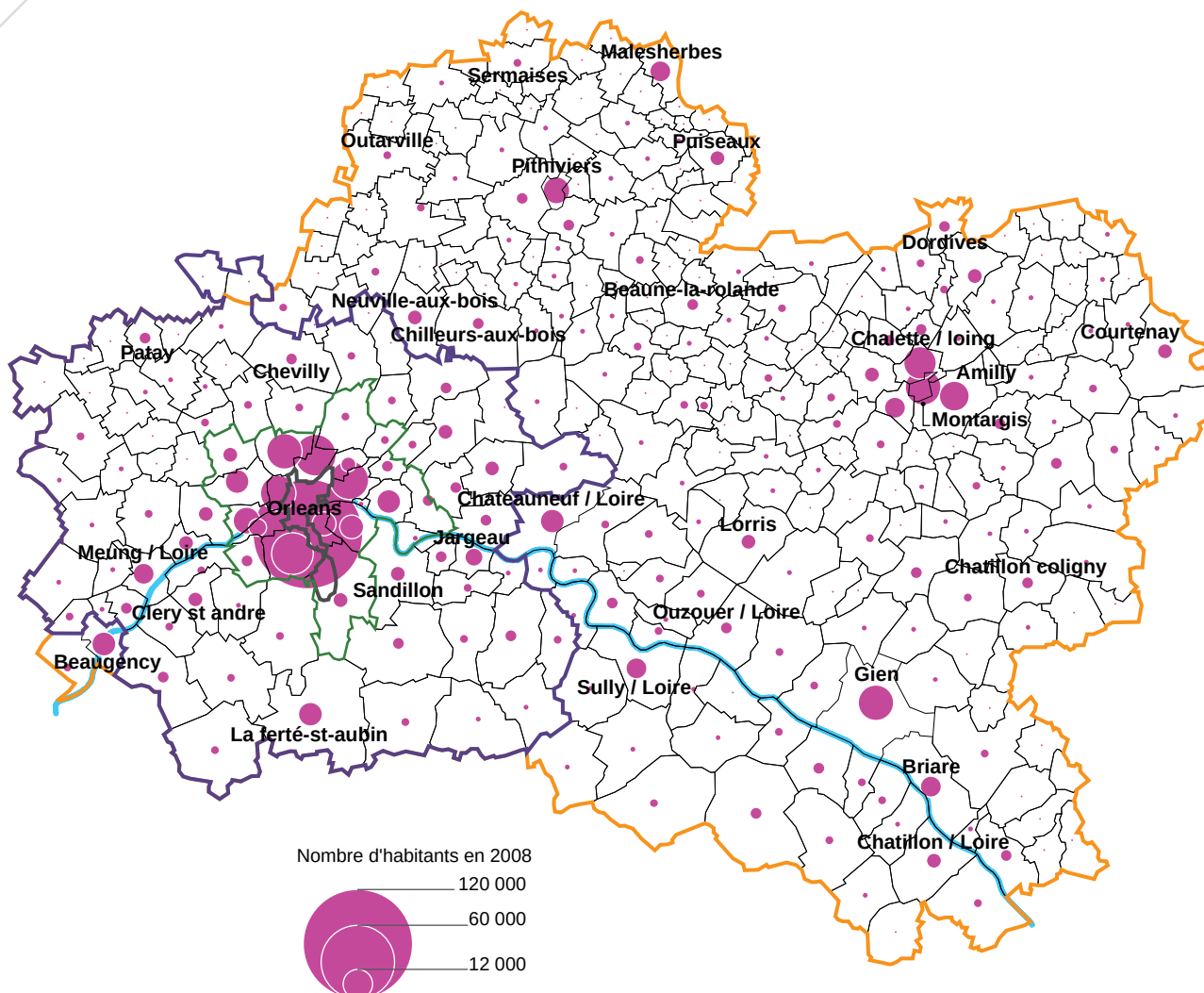
SOMMAIRE

A - ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	
UNE INVERSION DES MODALITÉS DE LA CROISSANCE	38
B - SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES	
UNE CROISSANCE SOUTENUE PAR L'EXCÉDENT NATUREL	41
C - MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES	
LE RÔLE DÉCISIF DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE	43
D - ÂGES	
UNE ACCÉLÉRATION DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	48

A - ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

UNE INVERSION DES MODALITÉS DE LA CROISSANCE

POPULATION DU LOIRET EN 2008



AUAO - Source : Insee RP 2008 POP T1M P

NB – Seule exception dans ce document, la population totale qui fait l'objet du présent chapitre est analysée sur la base du recensement de 2008. Cette donnée est en effet fournie en janvier (de l'année $n+3$) au lieu de juillet pour toutes les autres.

Une forte empreinte orléanaise

Le survol de l'aire urbaine souligne l'importance de l'agglomération d'Orléans dans la répartition de la population. Pour preuve, ses 272 000 habitants représentent 73 % de la population de l'aire urbaine en 2008 pour 16 % de la superficie du territoire.

En dehors de l'Agglo, les trois communes les plus peuplées de l'aire urbaine sont La Ferté-Saint-Aubin (7 082 hab.), Meung-sur-Loire (6 122 hab.) et Jargeau (4 454 hab.).

Avec 371 100 habitants, la densité de l'aire urbaine d'Orléans s'établit à 180 habitants par km² – une valeur assez faible comparativement à d'autres aires urbaines démographiquement proches.

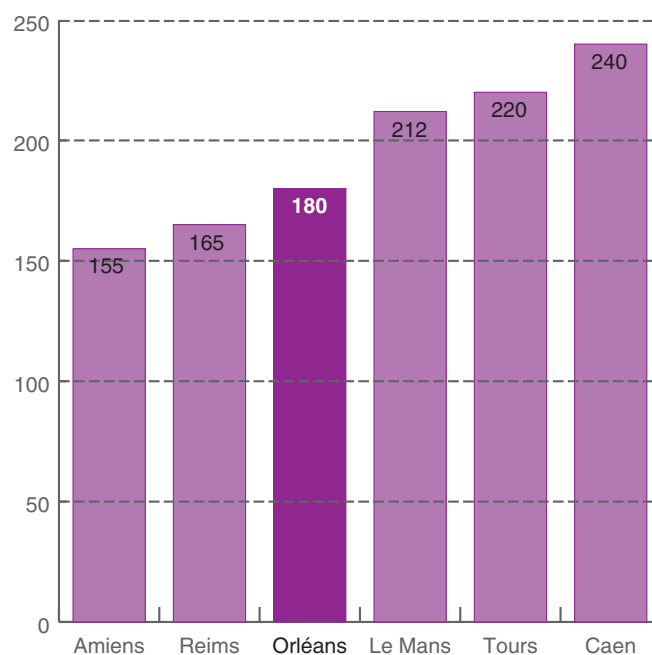
Pour autant, à l'échelle des villes, avec 4 121 hab/km², Orléans fait jeu égal avec Rennes (4 101 hab/km²), devant Reims (3 869 hab/km²) et Tours (3 943 hab/km²).

Une dynamique moins soutenue...

Depuis 1999, le taux de croissance démographique de l'aire urbaine a diminué de près de moitié : il est passé en moyenne annuelle de +0,9 % entre 1990 et 1999 à +0,5 % entre 1999 et 2008 (+0,6 % sur le Loiret, +0,4 % en région Centre et +0,7 % en France métropolitaine).

Les différents secteurs de l'aire urbaine d'Orléans ont cependant connu des évolutions contrastées. Si le taux de progression s'est montré tout juste positif sur Orléans, il s'est élevé à +0,4 % sur le reste de l'agglomération et à + 1,1 % sur sa couronne péri-urbaine. Pour ce dernier secteur, la croissance a même été plus soutenue que dans la période intercensitaire précédente.

◀ NOMBRE D'HABITANTS AU KM² DES AIRES URBAINES EN 2007 ▶



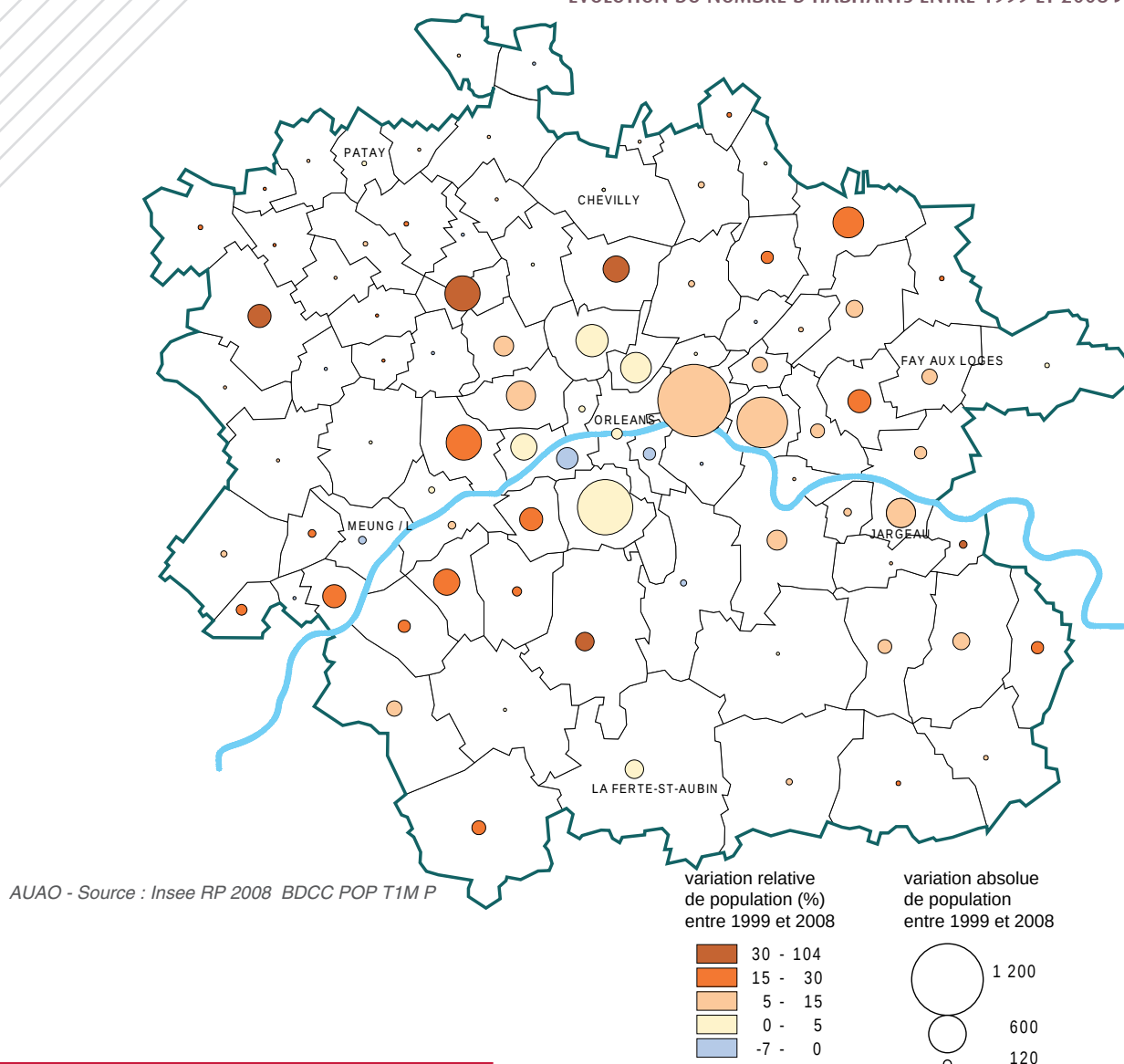
AUAO - Source : Insee RP 2007 BDCC POP T1M P

...mais des gains de population qui restent importants

Depuis 1999, l'aire urbaine d'Orléans a accueilli environ 15 400 nouveaux habitants, soit près de la moitié de la progression départementale (+ 32 700 personnes sur une population totale de 651 000 hab. en 2008).

Dans la ville d'Orléans, avec un apport marginal de 168 habitants en 9 ans, la population est restée stable à un peu plus de 113 000 habitants. Dans le reste de l'agglomération, la population s'est accrue de 5 600 personnes, selon un rythme de croissance moitié moindre que celui de la période précédente – en raison pour partie du départ d'habitants vers la couronne péri-urbaine, comme on le précisera par la suite. De son côté, la couronne a accueilli près des 2/3 de l'accroissement démographique de l'aire urbaine entre 1999 et 2008, pour un total de 9 600 habitants, soit une évolution bien supérieure à celle des années 1990-1999 (+ 5 800 personnes).

« Aire urbaine d'Orléans
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ENTRE 1999 ET 2008 »



Une grande hétérogénéité de situations

Tous ces chiffres sont bien sûr des moyennes qui cachent des variations extrêmes entre les différentes communes de l'aire urbaine.

Certaines ont gagné un nombre conséquent d'habitants, surtout dans l'agglomération orléanaise (+ 1 176 à Saint-Jean-de-Braye; + 894 à Olivet; + 819 à Chécy; + 527 à Saran) et à son voisinage immédiat (+ 570 à Boulay-les-Barres, avec la prise en compte des militaires de la base aérienne de Bricy; + 564 à Chaingy).

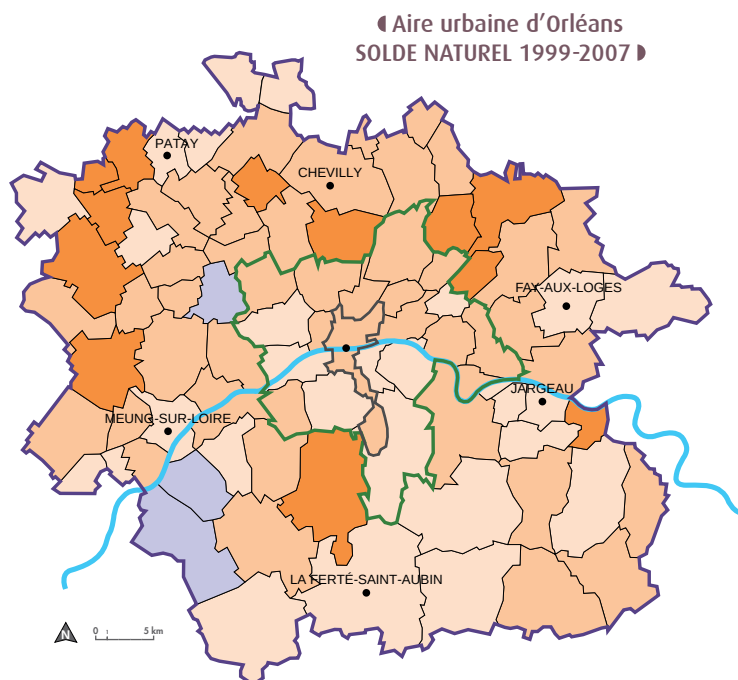
À l'inverse, d'autres communes ont perdu de la population, dans des proportions souvent assez faibles. L'agglomération orléanaise n'a pas été

épargnée, avec des baisses dans 5 communes (Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et surtout Saint-Pryvé-Saint-Mesmin avec - 338 habitants).

Il apparaît ainsi que le cadre de vie attractif offert par le fleuve royal n'est pas source de gains systématiques d'habitants, comme peut également en témoigner Meung-sur-Loire (et à l'ouest du département Sully-sur-Loire et Briare). Dans le val inondable, le phénomène doit être mis en relation avec les réglementations qui contraignent la construction de logements et, par retombée, la capacité des communes concernées à accueillir de nouveaux habitants.

B - SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

UNE CROISSANCE SOUTENUE PAR L'EXCÉDENT NATUREL



Définition : Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots «excédent» ou «accroissement» sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

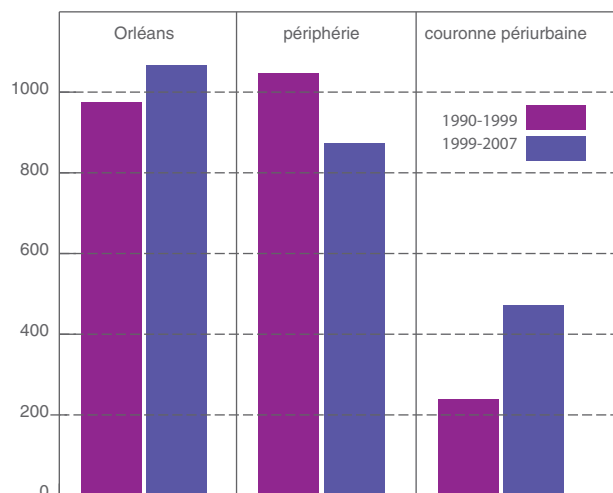
Des soldes naturels élevés et en progression

Comme pour la période intercensitaire précédente, la croissance démographique de 1999 à 2007 à l'échelle des grands territoires est due principalement au solde naturel. L'aire urbaine d'Orléans, avec 2 400 personnes par an, représente 85 % de l'excédent naturel du département. Il s'agit de résultats élevés qui marquent même une légère progression par rapport à la période précédente.

Une vision plus fine montre le plus grand dynamisme de la couronne urbaine d'Orléans qui a doublé son excédent naturel, passé de 240 personnes à 460 par an. Ces volumes restent toutefois très éloignés de ceux de l'agglomération. On trouve dans cette couronne de nombreuses communes au nord de la Loire caractérisées par de forts taux de croissance naturelle (ce qui laisse entendre une proportion élevée de familles jeunes).

À l'inverse, seulement 3 communes enregistrent un solde naturel négatif (Bucy-Saint-Liphard, Dry et Lailly-en-Val).

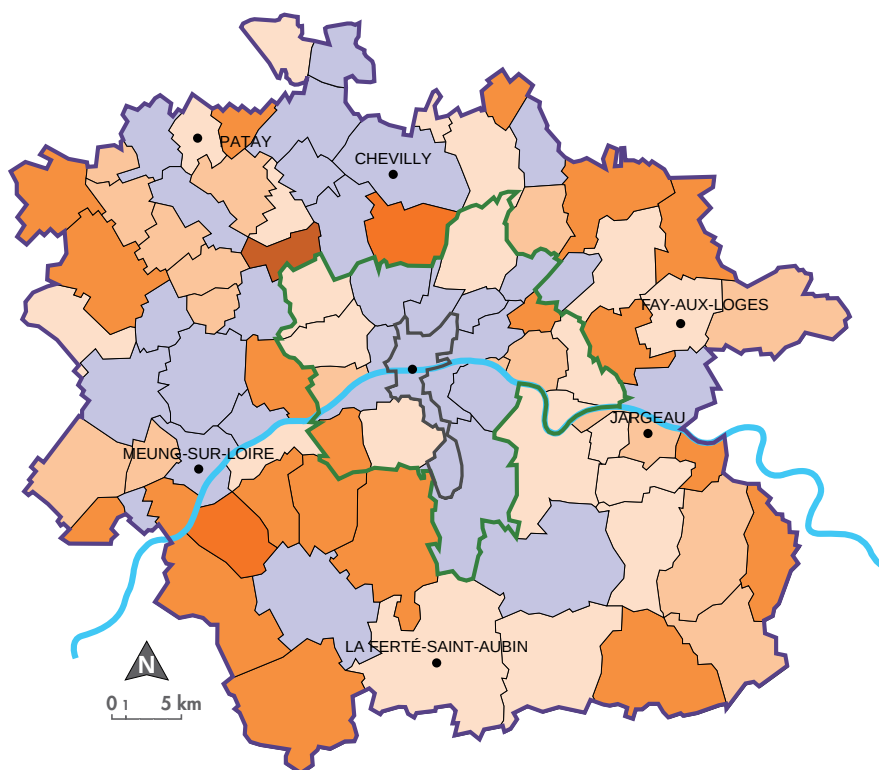
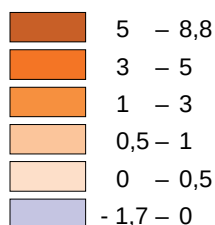
Tous ces chiffres masquent le volume des naissances et des décès enregistrés en moyenne chaque année, soit respectivement 4 922 et 2 510 dans l'aire urbaine, dont 3 700 et 1 759 dans l'agglomération orléanaise.

◀ ÉVOLUTION DU SOLDE NATUREL
DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS ▶
(moyennes annuelles)

AUAO - Source : Insee RP 2007

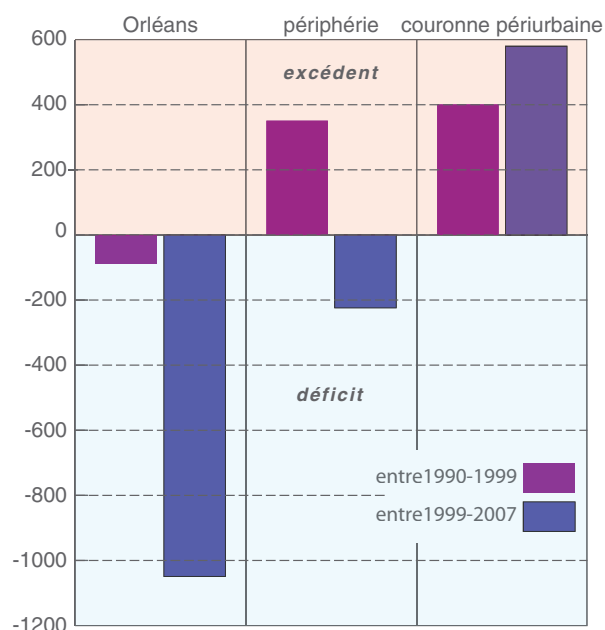
◀ Aire urbaine d'Orléans
SOLDE MIGRATOIRE 1999-2007 ▶

taux de variation moyen annuel dû
au solde migratoire de 1999 à 2007 (%)



AUAO - Source : Insee RP 2007 BDCC POP T2M

◀ ÉVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE
DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS ▶
(moyennes annuelles)



AUAO - Source : Insee RP 2007 BDCC POP T2M

Des soldes migratoires très tranchés selon les territoires

Le solde migratoire apparent (l'évolution de population moins le solde naturel) s'est quant à lui notablement affaibli sur l'aire urbaine d'Orléans.

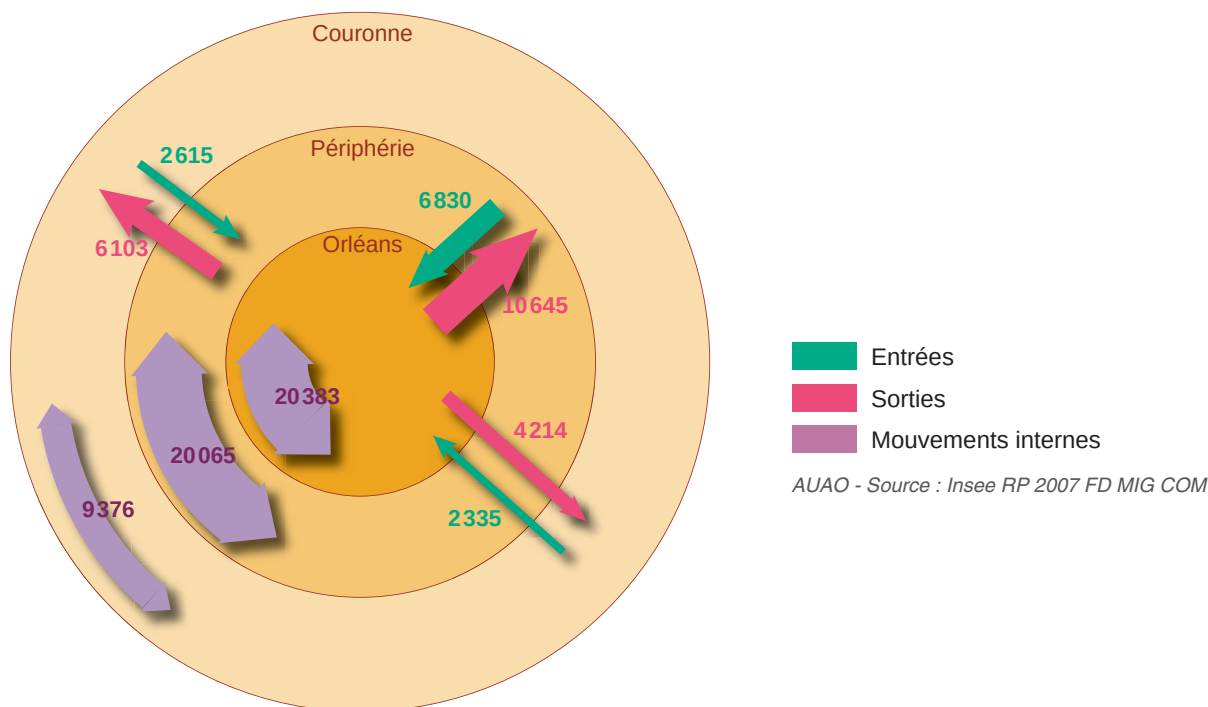
Ce résultat est lié à une perte importante d'habitants dans l'agglomération orléanaise (- 1 272 personnes par an entre 1999 et 2007). Orléans y a alimenté l'essentiel du déficit (- 1 049 personnes chaque année).

Par contre coup, malgré un solde migratoire positif et en progression sur la couronne péri-urbaine (+ 580 par an), cette diminution a entraîné un déficit migratoire sur l'ensemble de l'aire urbaine (- 693).

C - MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

Le rôle décisif de l'agglomération orléanaise

◀ NOMBRE DE PERSONNES DE 5 ANS OU PLUS
AYANT CHANGÉ DE RÉSIDENCE
AU SEIN DE L'AIRE URBAINE ENTRE 2002 ET 2007 ▶



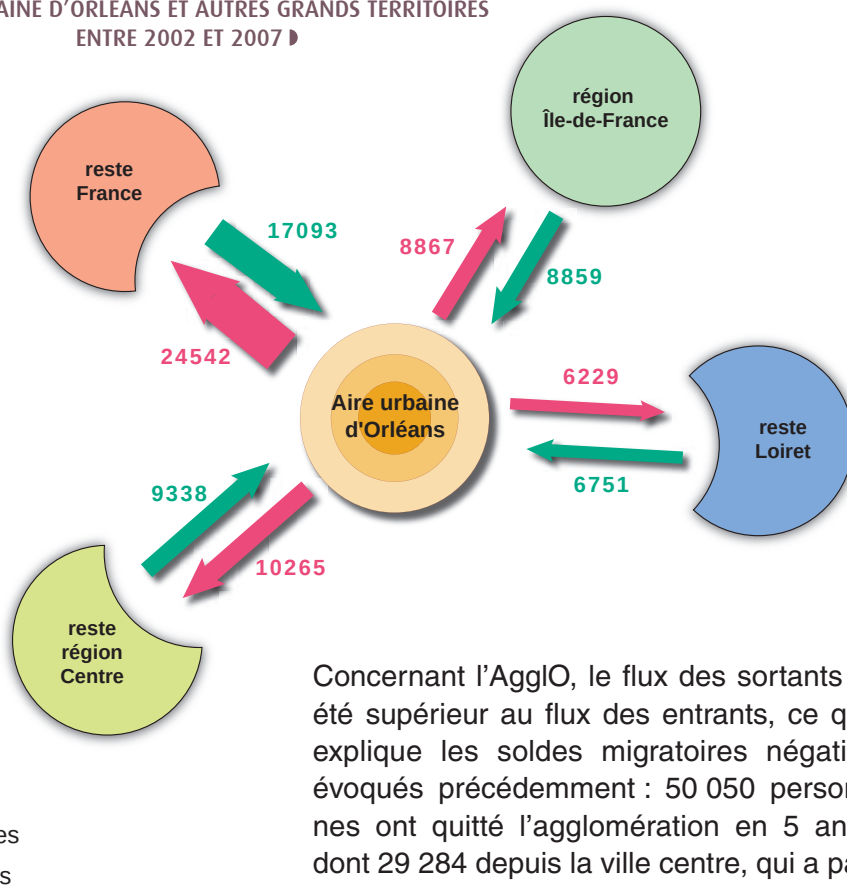
Des mouvements de population considérables

Les soldes migratoires ne montrent pas l'importance du flux des entrées et des sorties, ce que le recensement permet d'approcher, pour la période 2002-2007, à travers l'indicateur « lieu de résidence, 5 ans auparavant, des personnes de 5 ans ou plus » (limite d'âge liée aux modalités des enquêtes).

Les variations des soldes migratoires évoqués précédemment découlent de l'écart entre les flux « entrant » et « sortant » d'un territoire. Ces mouvements correspondent aux migrations résidentielles. En la matière, les flux de population observés sur l'aire urbaine d'Orléans sont considérables.

Au cours des cinq années écoulées, sur les 73 061 personnes qui se sont installées dans le Loiret (12 % de sa population de 2007), 41 068 l'ont fait dans l'aire urbaine d'Orléans dont 19 574 dans la seule ville d'Orléans. Celle-ci a par ailleurs accueilli 6 830 habitants supplémentaires en provenance de sa périphérie, 2 335 de sa couronne et 2 638 du reste du département. Au total, Orléans a accueilli 31 377 nouveaux habitants entre 2002 et 2007, soit 28 % de sa population.

◀ MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES ENTRE
L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS ET AUTRES GRANDS TERRITOIRES
ENTRE 2002 ET 2007 ▶



AUAO - Source : Insee RP 2007 FD MIG COM
Champ : personnes de 5 ans ou plus.

Concernant l'AgglO, le flux des sortants a été supérieur au flux des entrants, ce qui explique les soldes migratoires négatifs évoqués précédemment : 50 050 personnes ont quitté l'agglomération en 5 ans, dont 29 284 depuis la ville centre, qui a par ailleurs vu partir 10 645 habitants de plus vers sa périphérie. Sur la même période, 43 492 personnes sont venues s'installer dans l'agglomération d'Orléans.

L'importance de ces migrations résidentielles impacte le marché du logement, particulièrement dans l'ancien, sans sous-estimer le rôle de la construction neuve (environ 7 000 logements neufs livrés dans l'AgglO entre 2002 et 2007) dans les mouvements de population.

◀ NOMBRE DE PERSONNES DE 5 ANS OU PLUS AYANT CHANGÉ DE RÉSIDENCE
PAR GRANDS TERRITOIRES ENTRE 2002 ET 2007 ▶

		SECTEUR DE RÉSIDENCE EN 2007						
		Orléans	Périphérie	Couronne	reste Loiret	reste Centre	Île-de-France	reste France
SECTEUR DE RÉSIDENCE EN 2002	Orléans	20 383	10 645	4 214	2 042	4 485	5 825	12 719
	Périphérie	6 830	20 065	6 103	2 026	2 828	2 166	7 642
	Couronne	2 335	2 615	9 376	2 161	2 952	877	4 181
	reste Loiret	2 638	2 282	1 831	50 076	4 901	5 739	13 723
	reste Centre	4 752	2 861	1 724	3 219			
	Île-de-France	3 814	3 248	1 797	16 625			
	reste France	7 584	6 091	3 417	10 037			
	Étranger	3 423	1 848	507	2 112			

AUAO - Source : Insee RP 2007 FD MIG COM

Des évolutions sensibles de l'attractivité des territoires

L'analyse détaillée des migrations résidentielles illustre d'une certaine façon l'attractivité des territoires.

Bien que les flux migratoires moyens annuels des périodes 1990-1999 et 2002-2007 ne soient pas strictement comparables, en raison de changement de méthodologies, quelques rapprochements donnent des conclusions franches.

Il apparaît ainsi que dans la période la plus récente, l'aire urbaine d'Orléans a vu partir nettement plus d'habitants que précédemment. En moyennes annuelles, on compte 10 000 sortants, soit 3 200 de plus qu'entre 1990 et 1999. Les flux d'entrées ont également augmenté, mais de façon moindre : 9 600 arrivants, soit 1 300 personnes de plus qu'entre 1990 et 1999. L'agglomération orléanaise a généré l'essentiel de ces évolutions : le nombre des sortants hors aire urbaine s'est en effet accru de 2 500, et celui des entrants de 1 300.

À l'intérieur même de l'aire urbaine, le déficit migratoire annuel de l'AgglO avec la couronne péri-urbaine a doublé, passant de - 550 entre 1990 et 1999 à - 1 000 personnes entre 2002 et 2007.

Plus généralement, les raisons des migrations résidentielles sont principalement de deux ordres :

- les entrées et sorties d'une aire urbaine sont surtout liées à l'emploi ;
- au sein d'une même aire urbaine, entre l'agglomération et sa couronne, les raisons sont majoritairement liées aux coûts du foncier et de l'immobilier.

DES HABITANTS FIDÈLES À LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

Les nombreuses migrations résidentielles évoquée dans cette partie ne doivent pas cacher l'importance de la population stable. La part des habitants de 5 ans ou plus qui sont restés dans leur commune de résidence (le cas échéant dans un logement différent) au cours de la période 2002-2007 s'élève en effet à 72 % en moyenne dans l'aire urbaine et l'agglomération orléanaise.

La proportion varie bien sûr selon les communes, en fonction de l'attractivité des territoires, de la structure de l'offre en matière d'habitat (les ménages doivent continuer de trouver sur place les logements répondant à l'évolution de leur situation) et de l'accroissement du parc de logements (les nouveaux arrivants faisant baisser la part de la population stable). Dans l'AgglO, la proportion d'habitants n'ayant pas changé de commune en cinq ans s'échelonne ainsi de 68 % et 69 % à Olivet et Saint-Jean-de-Braye à 80 % et 82 % à Ingré et Bou.

Un zoom sur les caractéristiques des personnes mobiles

• L'âge

Les personnes âgées de 25 à 39 ans sont de loin les plus mobiles dans l'aire urbaine (environ 50 % des flux), suivi par celles de 40 à 54 ans (25 %). En d'autres termes, la mobilité résidentielle concerne très majoritairement la population en âge de travailler.

Dans ce contexte, il convient de souligner le déficit migratoire prononcé des 25-39 ans sur Orléans, au profit pour une part de sa périphérie et plus encore de sa couronne.

La ville centre enregistre en revanche une progression du nombre de jeunes de 20 à 24 ans, qui représentent 20 % des entrants contre 9 % des sortants : la capitale régionale reste attractive pour les jeunes qui suivent leurs études ou qui débudent, mais peine à les garder lorsqu'ils cherchent à s'installer.

• Les catégories socioprofessionnelles (CSP)

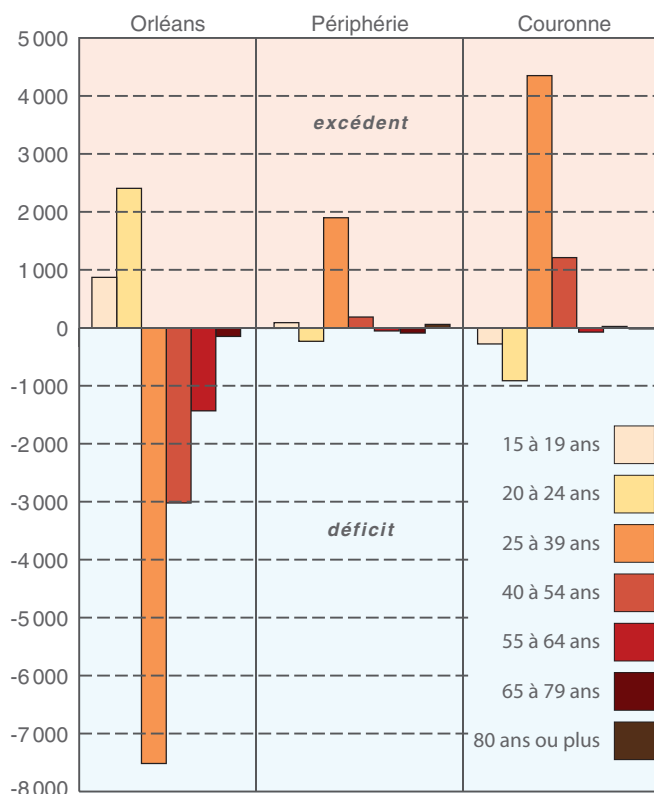
Pour l'ensemble de l'aire urbaine, les cadres et professions intermédiaires représentent près de 50 % des flux entrants et sortants contre 40 % pour les ouvriers et les employés.

Les personnes retraitées sont en déficit migratoire dans tous les territoires, au profit de contrées extérieures le plus souvent maritimes et/ou plus ensoleillées.

Globalement toutes les catégories socioprofessionnelles sont touchées par une tendance à l'éloignement du cœur d'agglomération. Pour certains ménages, ce phénomène est motivé par le désir de nature, de calme et d'espace. Pour d'autres, il résulte de critères économiques relatifs au coût de l'habitat.

Qu'ils soient contraints ou choisis, ces mouvements alimentent l'étalement urbain avec ses répercussions environnementales et socio-économiques désormais bien connues.

◀ MIGRATION RÉSIDENTIELLE 2002 - 2007
SOLDE DES ENTRÉES ET SORTIES
PAR TERRITOIRES SELON L'ÂGE DES MÉNAGES ▶

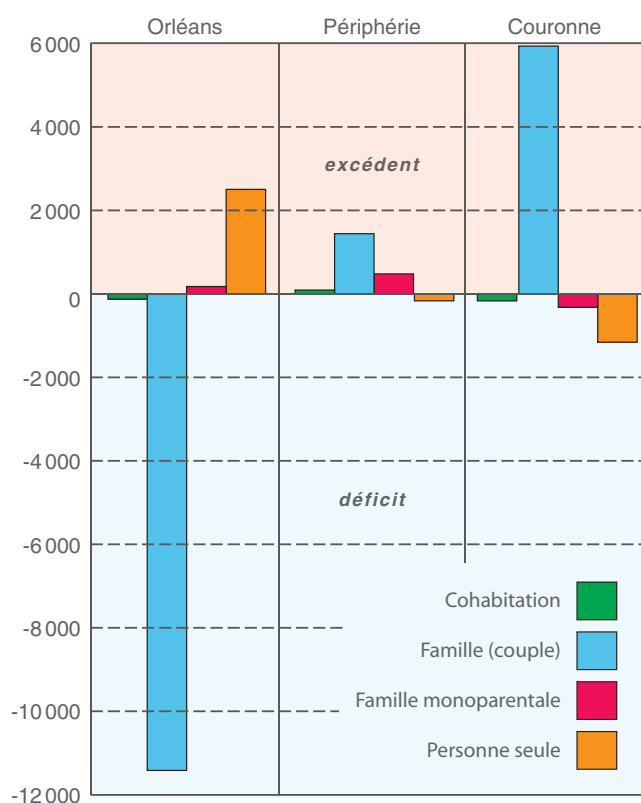


◀ MIGRATION RÉSIDENTIELLE 2002 - 2007
SOLDE DES ENTRÉES ET SORTIES PAR TERRITOIRES SELON LES CSP ▶



AUAO - Source : Insee RP 2007 FD MIG COM

◀ MIGRATION RÉSIDENTIELLE 2002 - 2007
SOLDE DES ENTRÉES ET SORTIES
PAR TERRITOIRES SELON LES TYPES DE MÉNAGE ▶



AUAO - Source : Insee RP 2007 FD MIG COM

• Les caractéristiques des ménages

Dans l'aire urbaine d'Orléans, la famille traditionnelle (couple, avec ou sans enfants) représente les 2/3 des flux migratoires contre 1/4 pour les personnes seules.

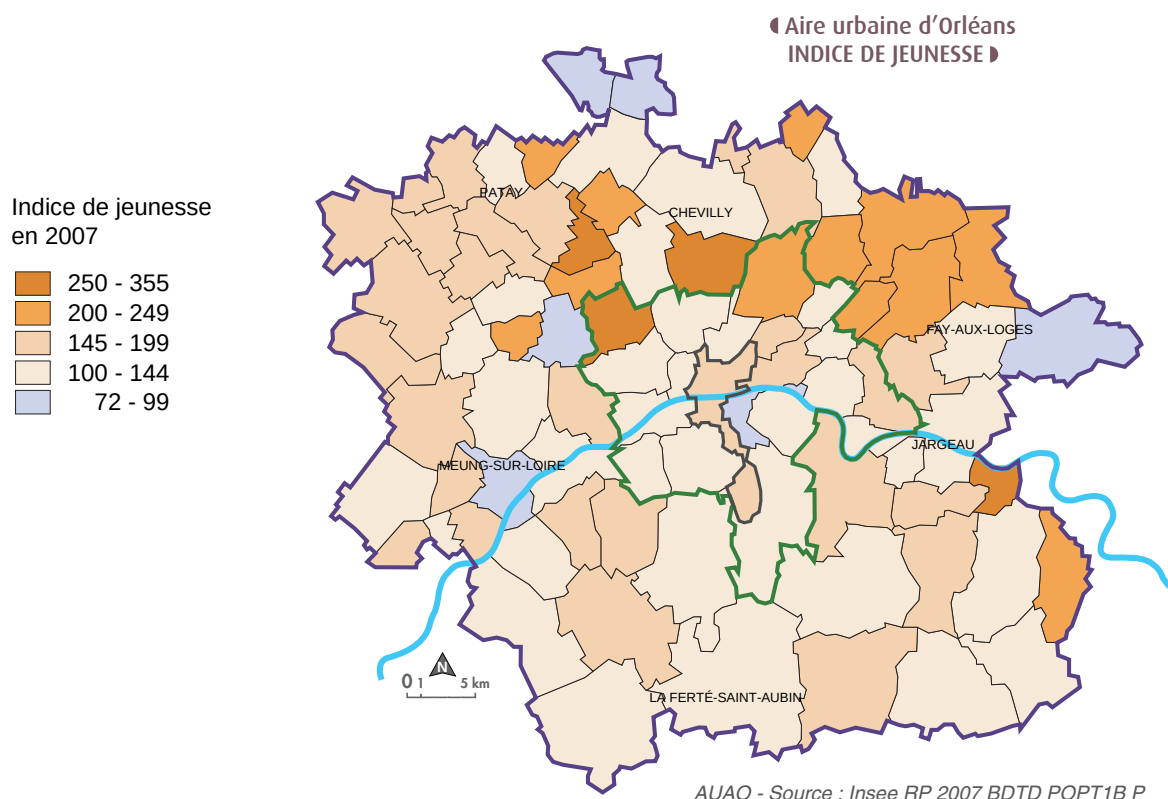
La ville d'Orléans connaît un déficit migratoire considérable de cette catégorie de familles (- 11 500 personnes vivant en couple entre 2002 et 2007) au profit pour une part de sa périphérie et surtout de sa couronne. Celle-ci a au final accueilli près de 9 000 personnes en provenance de l'Agglo en 5 ans.

Sur la même période, Orléans a en revanche enregistré une forte progression du nombre de personnes seules, avec près de 10 000 arrivants, à 70 % âgés de 20 à 29 ans (33 % du flux entrant) contre un peu plus de 7 000 départs (19 % du flux sortant).

D'une manière générale, les entrées et les sorties s'avèrent assez équilibrées dans la périphérie d'Orléans. Il y a toutefois un solde légèrement positif de jeunes et de couples avec ou sans enfant sur ce territoire, espace de croisement entre le centre et la couronne péri-urbaine. Il semble en effet que les pertes de la ville centre (déficit migratoire de jeunes, de professions intermédiaires et de couples) soient pour partie des gains de la couronne péri-urbaine.

D - ÂGES

UNE ACCÉLÉRATION DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



Définition : L'indice de jeunesse est le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans rapporté au nombre de personnes de plus de 60 ans x 100. Si le nombre est supérieur à 100, cela signifie que le nombre de jeunes de moins de 20 ans est supérieur à celui des 60 ans ou plus.

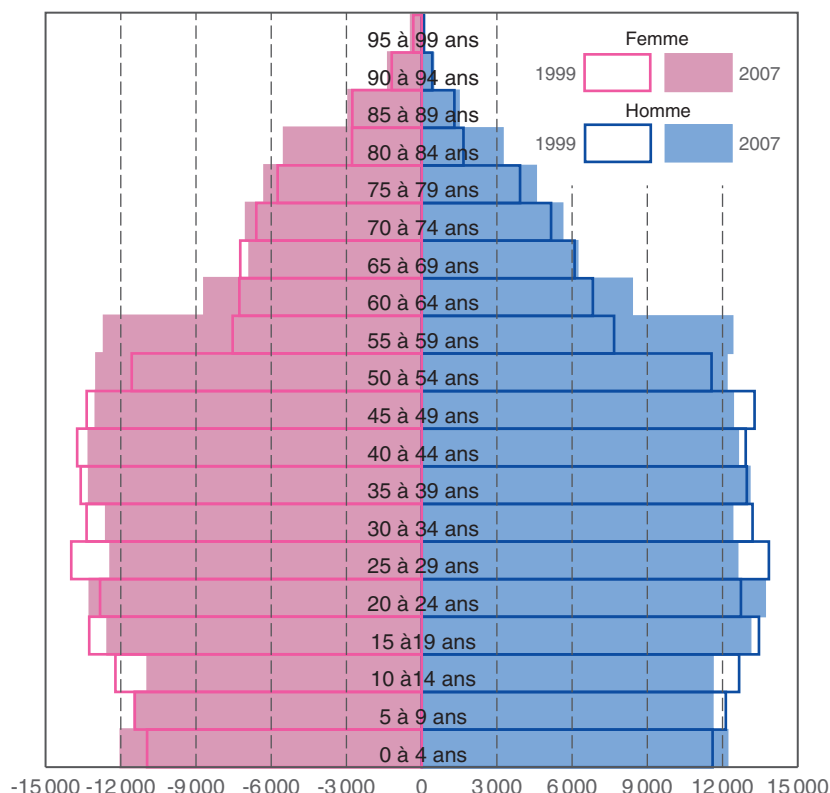
Un territoire jeune mais touché par le vieillissement de la population

En 1999, avec un indice de jeunesse de 166, l'aire urbaine d'Orléans s'avérait un territoire particulièrement jeune (131 pour le Loiret, 125 en France métropolitaine). En 2007, malgré une baisse de 16 %, cette affirmation reste valable, avec un indice de jeunesse de 138 correspondant à 95 477 personnes âgées de moins de 20 ans pour 69 176 de plus de 60 ans.

La diminution de ce ratio est liée presque exclusivement à la progression du nombre de personnes de 60 ans ou plus (+ 10 000 depuis 1999, soit +16 %).

Comme le montre la carte ci-dessus, les valeurs les plus élevées qui traduisent l'importance de la population jeune sont atteintes dans les communes situées au nord de la Loire, particulièrement en bordure de l'Agglo. Avec un indice de 146, la commune d'Orléans accueille elle aussi de nombreux jeunes (près de 30 000 personnes de moins de 20 ans).

◀ Aire urbaine d'Orléans
PYRAMIDES DES ÂGES 1999 ET 2007 ▶



AUAO - Source : Insee RP 1999 et 2007 DA99C45C - RP07 BDTD POP18 P

De 1999 à 2007, l'évolution de la population par grandes tranches d'âges montre une lente poursuite du vieillissement démographique du Loiret et de ses grands territoires, avec une fois encore des particularismes locaux :

- La proportion des jeunes de moins de 20 ans diminue dans l'aire urbaine (- 2 point) et plus particulièrement dans l'AgglO (- 3 point entre 1999 et 2007), sensiblement moins dans la couronne (- 1 point). Au bout du compte, la proportion de jeunes reste plus importante dans la couronne que dans l'AgglO (27 % contre 26 %).
- Concernant les personnes âgées de 60 ans ou plus, la situation évolue de façon totalement symétrique à celle qui vient d'être évoquée.
- En toute logique, la tranche d'âge intermédiaire des 20 à 59 ans n'évolue quasiment pas, 56 % dans l'AgglO, 54 % dans la couronne et 50 % dans le reste du département.

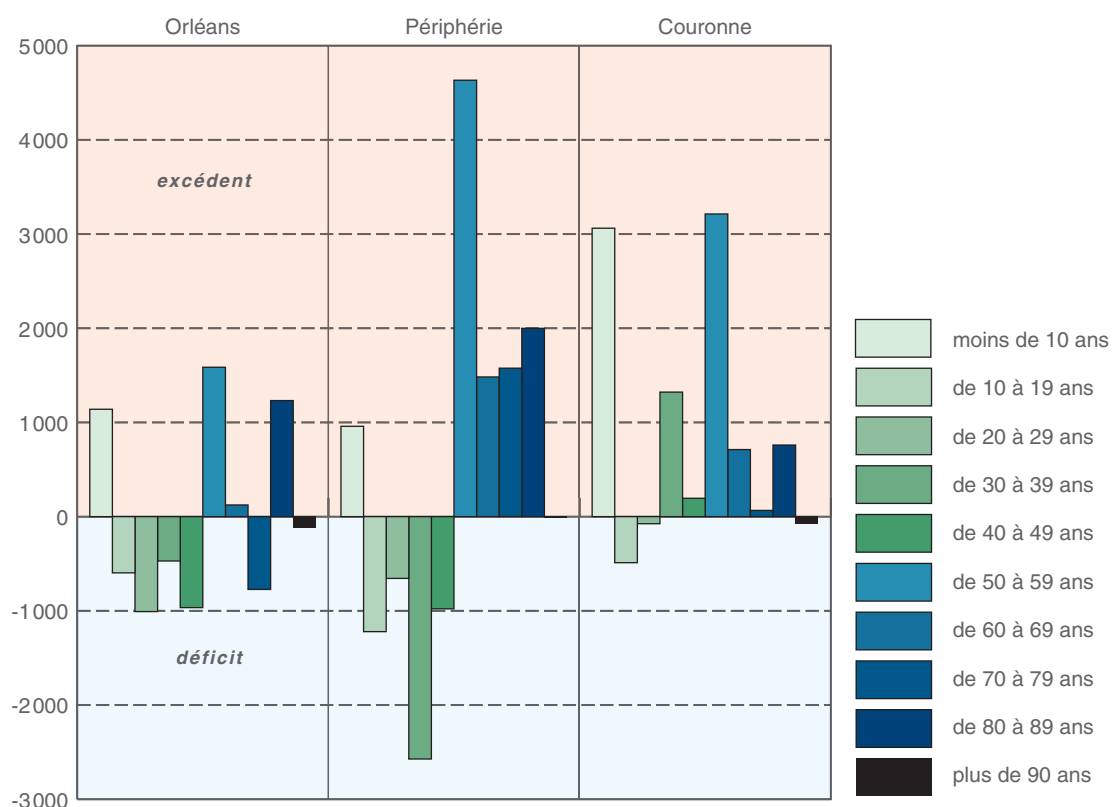
Des variations par tranche d'âge très différentes

La pyramide des âges illustre les principales modifications de la structure démographique depuis 1999, traduisant en particulier le vieillissement des générations nombreuses du « baby boom ».

Dans l'aire urbaine d'Orléans, la tranche d'âge des 50 ans ou plus a progressé de 22 %, en touchant plus particulièrement les 55 à 59 ans (+ 65 %) et les 80 à 84 ans (+ 97 %). Ce phénomène va se poursuivre et même s'accélérer dans les années à venir avec le glissement des générations.

Sur la même période, le nombre de personnes âgées de moins de 50 ans diminuait légèrement (- 3 %).

LES ÉVOLUTIONS DE POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGES - 1999 - 2007



AUAO - Source : Insee RP 1999 et 2007 DA99C45C - RP07 BDTD POP18 P

Le double phénomène, décrit précédemment, traduit le vieillissement de la population. Celui-ci est notablement plus accentué dans l'AgglO, du fait d'une progression plus forte des classes d'âge de plus de 50 ans se conjuguant avec la diminution de celles des 5 à 19 ans et des 25 à 49 ans. Cette évolution s'accompagne d'un déficit de plus de 11 000 habitants qui illustre le départ des familles avec enfant(s). La capacité du territoire à mieux retenir sinon capter ces jeunes ménages constitue un enjeu fort pour l'agglomération orléanaise.

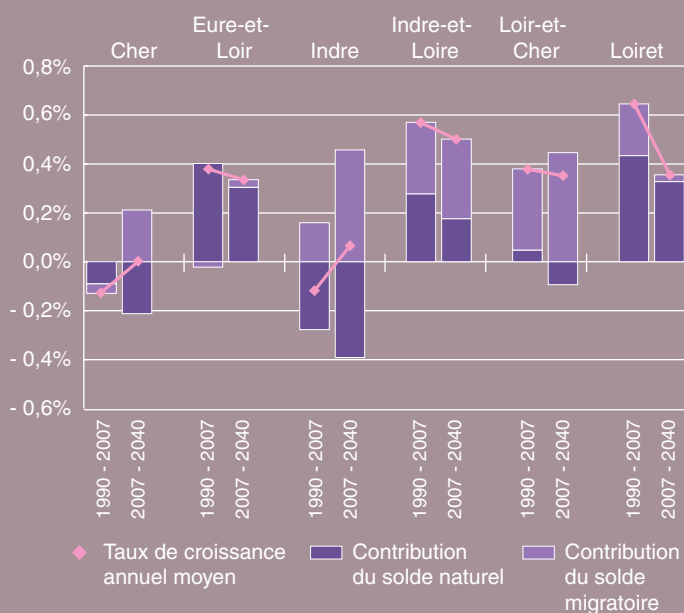
La tendance au vieillissement démographique générera des conséquences non négligeables, notamment sur les besoins en services de santé et sur le marché immobilier – que les acteurs du développement local ont d'ores et déjà commencé à intégrer, avec par exemple la mise en œuvre par l'AgglO du PIG « âge et handicap » entre 2005 et 2009.

DES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES À L'HORIZON 2040

L'Insee dispose d'un outil (Omphale) qui permet d'établir des projections démographiques en prolongeant les tendances fournies par les recensements de population. L'objectif est de montrer comment évoluerait un territoire si les phénomènes démographiques qui le caractérisent se poursuivaient.

À l'échelle de la région Centre et de ses 6 départements, les dernières prévisions de l'Insee dataient de 2005. Elles avaient été établies pour 2030. Calées sur les recensements de 1990 et 1999, les résultats se sont alors révélés très favorables au Loiret, grâce à des soldes migratoires et naturels tous deux positifs, donnant au final un taux de croissance supérieur à celui des autres départements.

◀ CONTRIBUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES PAR DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION CENTRE ▶



Source : Insee, Omphale, scénario central

Les données du nouveau recensement, livrées en 2009, ont permis à l'Insee d'actualiser les projections en les calant sur les tendances à l'œuvre depuis 1999. Elles révèlent entre 2007 et 2040 un ralentissement considérable de la dynamique démographique du Loiret, qui enregistre la plus forte baisse de croissance de la région Centre. Talonné par l'Indre-et-Loire, le Loiret resterait cependant le département le plus peuplé de la région, avec près de 730 000 habitants en 2040.

Ce ralentissement de la croissance départementale serait étroitement lié à la baisse de l'apport migratoire, tandis que le solde naturel resterait le plus élevé au sein de la région.

Le vieillissement de la population suivrait malgré tout son cours : le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans représenterait environ 31 % de la population du Loiret contre 24 % aujourd'hui. Conséquence naturelle, le nombre de décès progresserait mécaniquement, et dépasserait même le nombre de naissances dans la région vers 2035...

Et la population de l'aire urbaine en 2040 ? L'Insee ne donne pas ce chiffre qui nécessite un calcul spécifique. À titre de curiosité, l'exercice peut cependant être fait d'appliquer à la projection départementale le ratio correspondant au poids démographique de l'aire urbaine dans le département aujourd'hui, soit 57 %. Le calcul donne une population de 415 000 habitants, une augmentation de 45 500 habitants en 33 ans. Sachant que la part de l'aire urbaine tend à diminuer au fil du temps, ce résultat pourrait être considéré comme la borne haute de la population de l'aire urbaine en 2040.

EN RÉSUMÉ

Avec plus de 170 000 logements en 2007, l'aire urbaine d'Orléans comprend plus de la moitié du parc total départemental ; l'agglomération d'Orléans en compte à elle seule près de 130 000. Parmi ces logements, 92 % sont occupés à titre de résidence principale, et 6 % sont vacants – un seuil en deçà duquel le bon fonctionnement du marché de l'habitat commence à se gripper.

Sans surprise, plus l'on s'éloigne d'Orléans, plus la part des logements collectifs diminue (75 % sur Orléans, 33 % sur la périphérie et 8 % sur la couronne). Cela s'explique par l'importance du secteur locatif, le plus souvent collectif, dans les centres urbains, au plus près des emplois et des services. La part de l'habitat collectif tend malgré tout à augmenter dans les communes pavillonnaires, sous l'effet d'opérations d'aménagements volontaristes intégrant notamment des opérations locatives privées, un segment favorisé par les avantages fiscaux accordés aux investisseurs.

L'évolution du parc de logements connaît une croissance nettement supérieure à celle de la population (respectivement + 10 % contre + 3,9 % entre 1999 et 2007). Cela s'explique par la baisse continue de la taille moyenne des ménages qui entraîne, à population constante, le gonflement de la demande et corrélativement le besoin de logements supplémentaires et du foncier correspondant.

Ceci étant, la progression de l'offre en logement varie selon les territoires. Elle profite surtout à la couronne, en relation avec une offre foncière économiquement plus accessible.

Dans un contexte de meilleure prise en compte du développement durable, les territoires restent confrontés à des objectifs de production de logements qui répondent à la fois aux aspirations des ménages (localisation, type d'habitat) et à leurs capacités financières.

III- LOGEMENT

Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret



SOMMAIRE

A - ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS	
UN CERTAIN REFLET DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES	54
B – LOGEMENT PAR TYPE D'HABITAT ET STATUT D'OCCUPATION	
UN LOGEMENT SUR CINQ À ORLÉANS	57
DES CHANGEMENTS D'IMAGE EN COURS	60
C – LOGEMENTS VACANTS, OCCASIONNELS, SECONDAIRES	
UN RÔLE TAMPON DANS LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ	63
D - FONCIER	
L'ATTRAIT DES PRIX BAS	64
E - PRÊT À TAUX ZÉRO	
UN COMPLÉMENT FINANCIER DÉCISIF	66

A - ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

UN CERTAIN REFLET DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Une décélération de la croissance de l'agglomération capitale

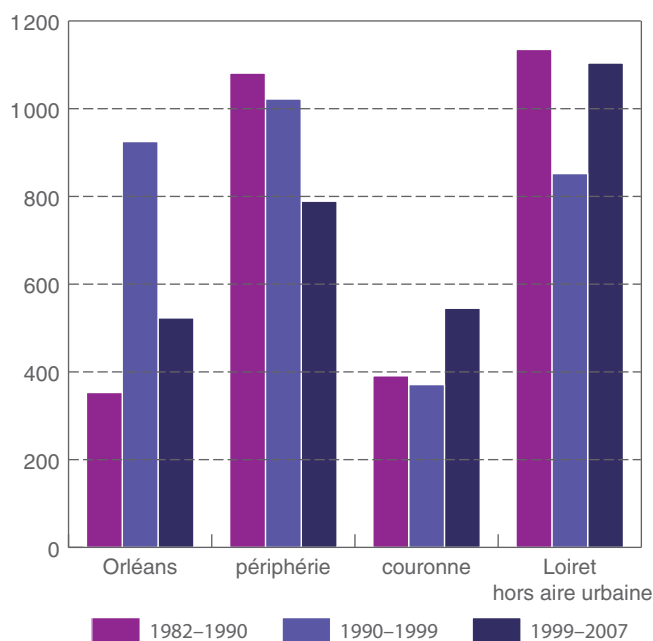
À l'échelle du Loiret, le rythme d'accroissement annuel du parc de logements est resté à peu près stable depuis 1982, aux alentours de 3 000 logements en moyenne chaque année. Les situations sont plus tranchées au sein du territoire : entre les deux périodes 1990-1999 et 1999-2007, la croissance du parc de l'agglomération orléanaise s'est infléchie, passant de 1 950 logements par an à 1 340, en raison surtout d'une diminution de moitié de l'apport d'Orléans (un phénomène lié en partie à une baisse de la production de logements en ZAC, qui devrait être suivie d'une reprise à la hausse dans les années à venir compte tenu des projets engagés). Au contraire, la croissance s'est accélérée dans le reste du département, aussi bien dans la couronne péri urbaine qu'à l'extérieur.

La nécessité d'offrir toujours plus de logements

À population constante, la diminution de la taille moyenne des ménages entraîne l'augmentation du nombre des ménages, et donc la nécessité d'accroître le parc de logements – plus exactement, de résidences principales – pour loger un même nombre de personnes. Le meilleur exemple est donné par la ville d'Orléans : en 8 ans sa population n'a qu'à peine augmentée malgré la création de 4 200 logements.

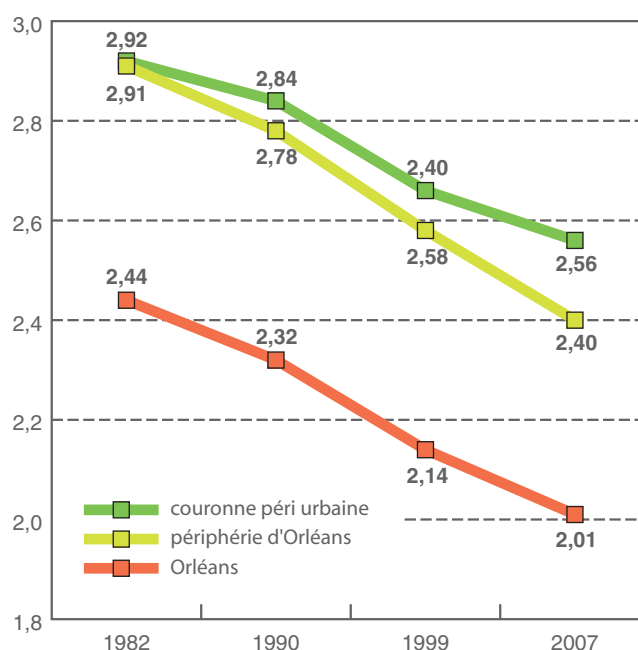
Si l'accroissement n'est pas suffisant, des habitants se voient contraints de quitter leur commune par manque d'offre adaptée à leurs besoins, comme on le constate avec le phénomène de périurbanisation qui sera précisé plus loin (sachant que d'autres raisons entrent en jeu, comme le prix des logements).

ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DU PARC DE LOGEMENTS



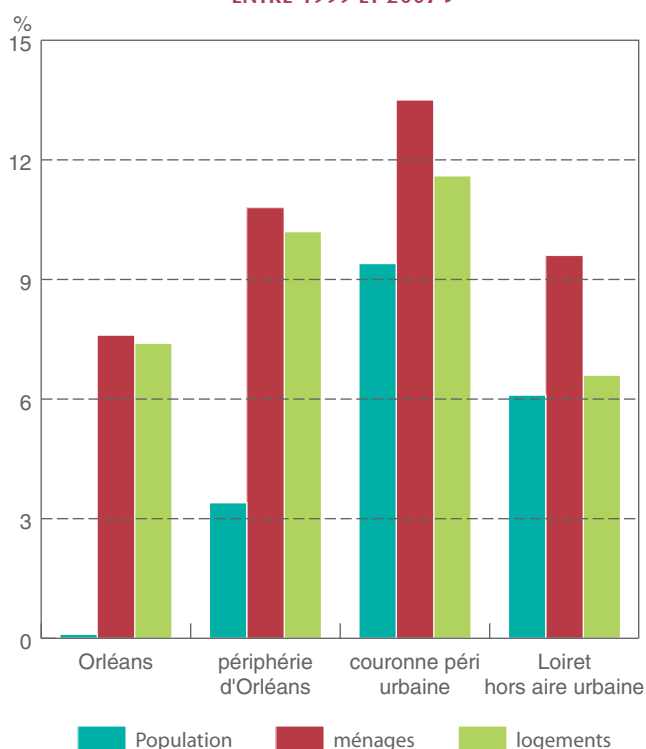
AUAO - Source : Insee BDCC LOGT1MP

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES DE 1982 À 2007



AUAO - Source : Insee BDCC FAM 2007 et dénombrement 1982-1999

◀ TAUX D'ÉVOLUTIONS MOYENS ANNUELS
ENTRE 1999 ET 2007 ▶



AUAO - Source : Insee RP07
BDCC LOGT1 P FAM POPT2 M

Conséquence directe de la baisse de la taille moyenne des ménages, le taux de progression des ménages est toujours supérieur à celui de la population. Aussi tout territoire doit construire de nouveaux logements, ne serait-ce que pour maintenir sa population en place – un constat que les communes à faible croissance connaissent bien.

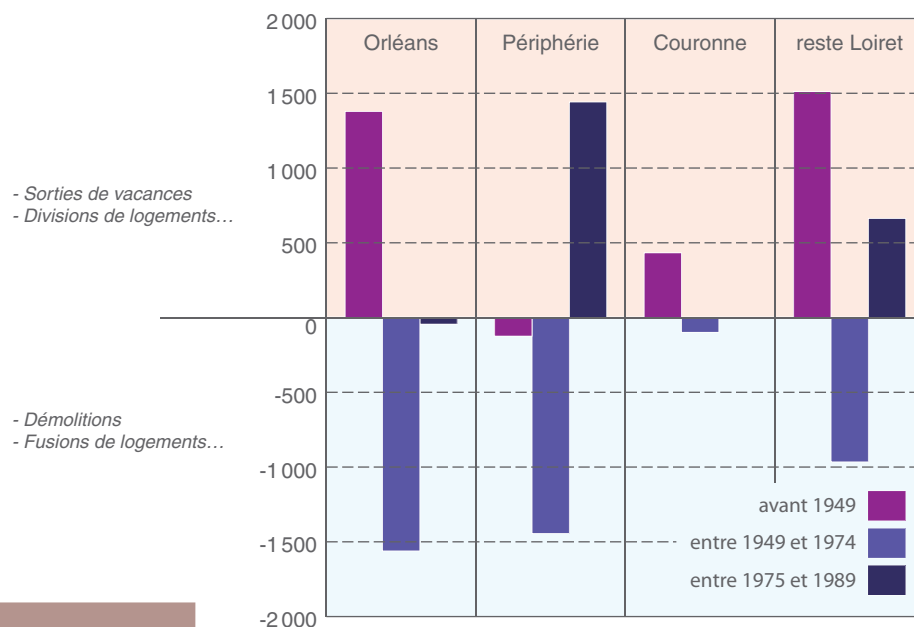
Si la commune d'Orléans n'a pas vu sa population progresser, le nombre de ménage s'est accru en moyenne de près de 8 % chaque année, soit quasiment la progression de l'offre de logement : cette dernière a seulement permis d'absorber le desserrement des ménages.

Sur la périphérie d'Orléans, et plus encore sur la couronne péri-urbaine et le reste du département, le taux de progression des ménages est sensiblement supérieur à celui des logements. Ce phénomène engendre une certaine pression sur les marchés locaux qui se traduit par de nécessaires adaptations de l'offre (réduction de la vacance, hausse des prix, divisions de logements...).

Des changements structurels dans le parc ancien

Les parcs de logements évoluent en fonction non seulement de la construction neuve, mais aussi d'autres facteurs dont l'impact varie selon les communes, surtout dans les grandes agglomérations. Il y a en particulier la création de nouveaux logements par la division de grands logements et la transformation de locaux d'activités, et à l'inverse la disparition de logements par démolitions liées au renouvellement de la ville sur elle-même, notamment dans les quartiers d'habitat social (572 logements locatifs sociaux démolis dans l'agglomération orléanaise entre 1999 et 2007 pour une production totale de 2 382 nouveaux logements sociaux dans la même période – source : AUAO).

ÉVOLUTION DE 1999 À 2007 DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR ANNÉES D'ACHÈVEMENT DES IMMEUBLES D'AVANT 1990



AUAO - Source : Insee RP99 LL99C45C - RP07 BDCC LOG T7 P

PARC PRIVÉ EN MUTATION

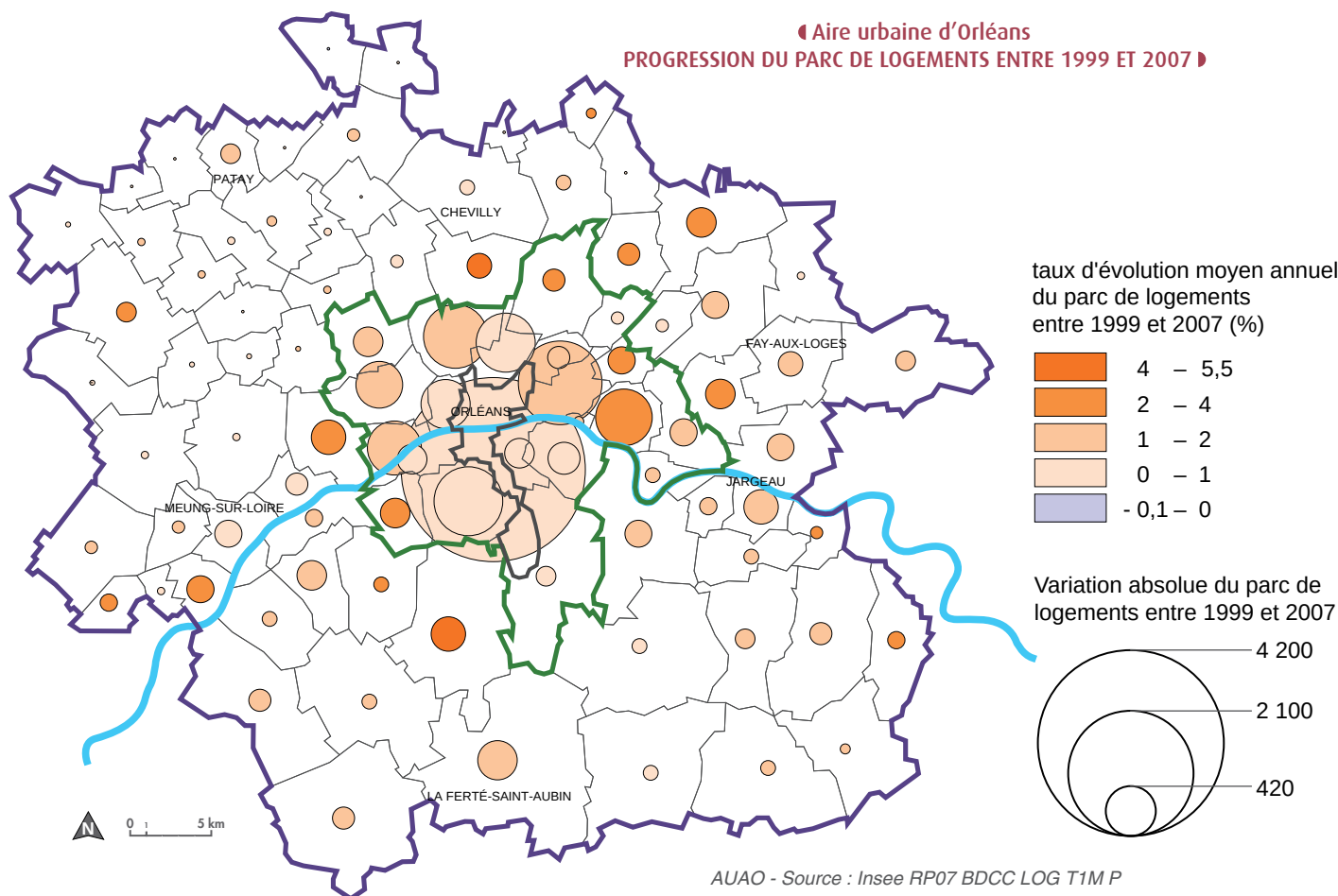
Le parc de logements privés fait, depuis de très nombreuses années, l'objet de politiques d'interventions de nature à modifier sa structure et son fonctionnement : réduction de l'habitat indigne, remise sur le marché de logements vacants, incitations au conventionnement des logements réhabilités... De multiples partenaires sont associés pour subventionner de telles actions : Etat, Anah, Collectivités territoriales... En la matière, à la suite de trois programmes d'intérêt général (PIG) achevés en 2010, l'AggLO a lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dite « Habitat durable », pour une période minimale de trois ans 2011-2013. Elle permet aux propriétaires, occupants comme bailleurs, de bénéficier d'aides financières allant jusqu'à 85% du montant hors taxes des travaux. Ses volets performances énergétiques, préservation de la ressource en eau et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation lui assurent par ailleurs une forte teinte environnementale.

Le graphe ci-dessus montre en particulier que l'évolution récente du parc des résidences principales est allée dans le sens de la division de logements et/ou la réduction du nombre de logements vacants et des résidences secondaires dans les constructions d'avant 1949 et de 1975 à 1989, ainsi que de la réduction et/ou l'accroissement de la vacance de logements dans les constructions de la période 1949-1974 – phénomènes qui touchent surtout les appartements, et donc peu la couronne péri-urbaine.

Dans l'agglomération orléanaise, certaines évolutions semblent découler de l'action locale relative à l'amélioration du parc privé ancien d'une part (cf. encadré), et à la requalification des quartiers de la politique de la ville d'autre part. En la matière, le travail important engagé dans les quartiers de l'Argonne, de la Source et des Salmoneries explique en partie la diminution du nombre de logements construits entre 1949 et 1974 et a contribué à la diversification de l'offre de logements sur le territoire de l'AggLO.

B – LOGEMENT PAR TYPE D'HABITAT ET STATUT D'OCCUPATION

UN LOGEMENT SUR CINQ À ORLÉANS

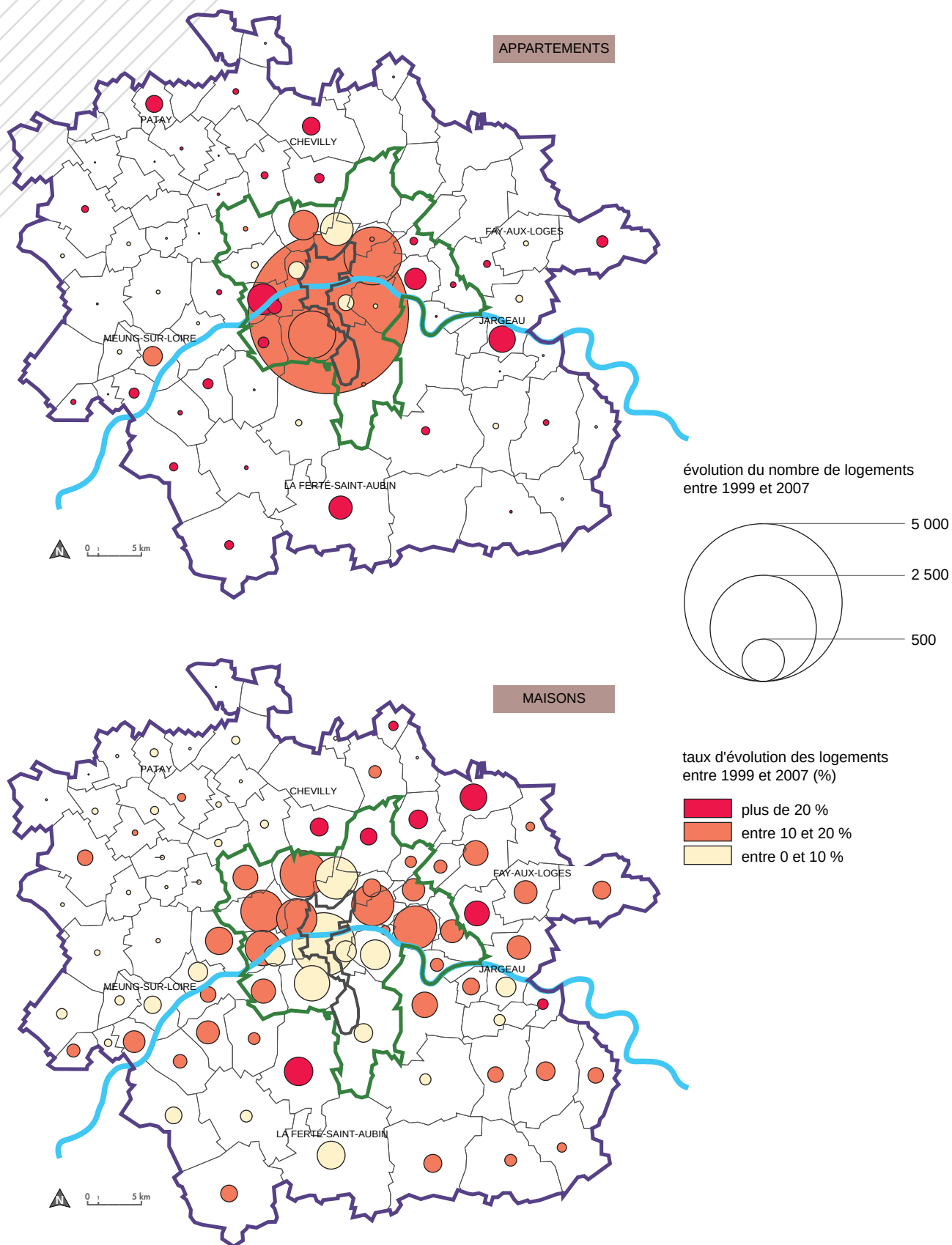


Le Loiret compte en 2007 plus de 310 000 logements, dont 170 000 dans l'aire urbaine d'Orléans (55 % du parc départemental) et 60 000 dans la seule capitale régionale (19 %). L'Agglo compte en outre 5 communes de plus de 6 000 logements (par ordre décroissant : Olivet, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran).

Depuis 1999, l'offre de logement a progressé de près de 15 000 unités dans l'aire urbaine, soit un taux de progression de + 9,5 %. Ce rythme, proche de la moyenne nationale (+ 9,8 %) est resté supérieur à celui du département du Loiret (+ 8,2 %) et de la région Centre (+ 7,5 %).

Plus des 2/3 des nouveaux logements se sont implantés dans l'Agglo, dont 4 200 dans la ville d'Orléans. À l'inverse, les communes situées au nord ouest (Beauce) accueillent peu de construction neuve et restent à l'écart du dynamisme de l'aire urbaine. Pour autant, contrairement à la période intercensitaire précédente, toutes les communes voient leur parc de logement progresser. Les taux d'évolutions sont particulièrement élevés sur les franges de l'agglomération, notamment au nord est (Cercottes, Chanteau, Rébréchien, Boigny sur Bionne, Loury et Donnery) et au sud-ouest (Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Mézières-lez-Cléry et Ardon). Sous l'influence du pôle orléanais, les territoires limitrophes de l'agglomération connaissent ainsi des mutations urbaines parmi les plus fortes.

● Aire urbaine d'Orléans
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPES ENTRE 1999 ET 2007



La prédominance du logement individuel

Par types d'habitat, l'aire urbaine comprend près de 2/3 de maisons pour 1/3 d'appartements. Dans les communes rurales, la part des logements collectifs est marginale, limitant en conséquence le marché locatif très lié à ce type d'habitat (voir plus loin).

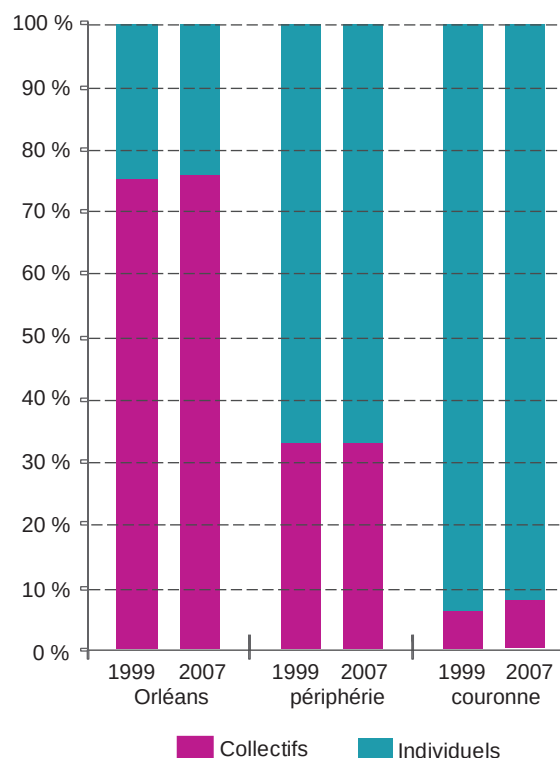
Le nombre de logements collectifs croît d'autant plus fortement que la zone d'implantation est urbanisée. L'individuel se répartit de façon plus diffuse sur le territoire, les plus fortes progressions étant toujours localisées dans les principales communes de l'Agglo.

Une montée en puissance du collectif

La volonté de nombreuses communes de renforcer leur centre-ville ou centre-bourg, de diversifier leur population et de développer un urbanisme moins consommateur d'espace passe en partie par l'habitat collectif. Ce dernier permet également d'attirer de jeunes ménages particulièrement en début de parcours résidentiel, en leur proposant une offre plus adaptée qu'en habitat individuel, plus coûteux.

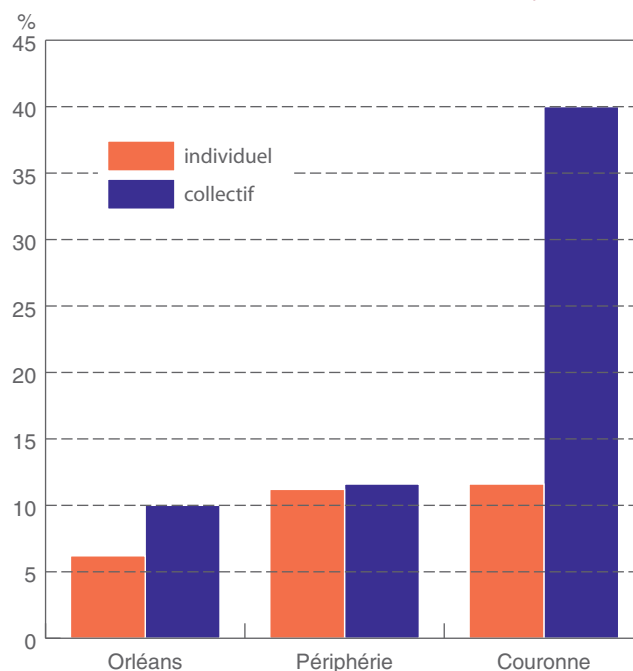
Au fil du temps, sa proportion s'accroît ainsi peu à peu dans la plupart des territoires (en moyenne un point de plus entre 1999 et 2007). Dans la couronne péri-urbaine d'Orléans, l'offre collective a ainsi progressé de 40 % entre 1999 et 2007 pour un nombre de logements qui reste toutefois assez faible.

◀ Aire urbaine d'Orléans
RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPES D'HABITAT
EN 1999 ET 2007 ▶



AUAO - Source : INSEE RP 2007 - BDCC LOG T2 P

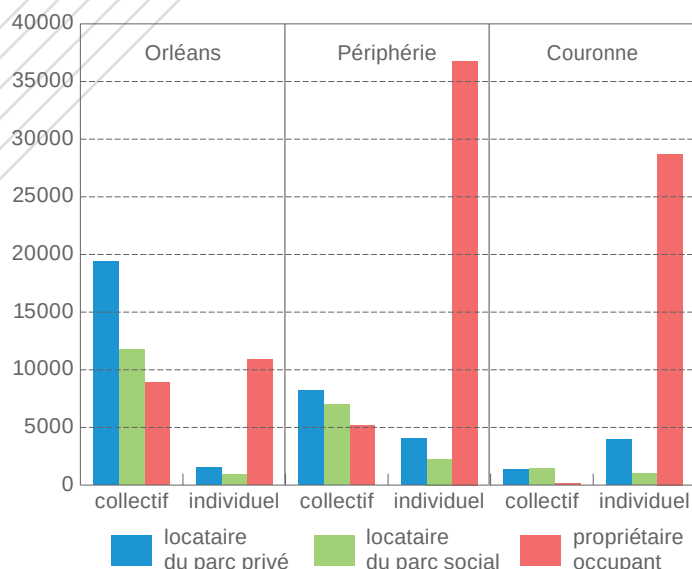
◀ Aire urbaine d'Orléans
TAUX D'ÉVOLUTION DES LOGEMENTS
PAR TYPES D'HABITAT ENTRE 1999 ET 2007 ▶



AUAO - Source : INSEE RP 2007 - BDCC LOG T2 P

DES CHANGEMENTS D'IMAGE EN COURS

◀ NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR TYPES D'HABITAT ET STATUTS D'OCCUPATION DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS EN 2007 ▶



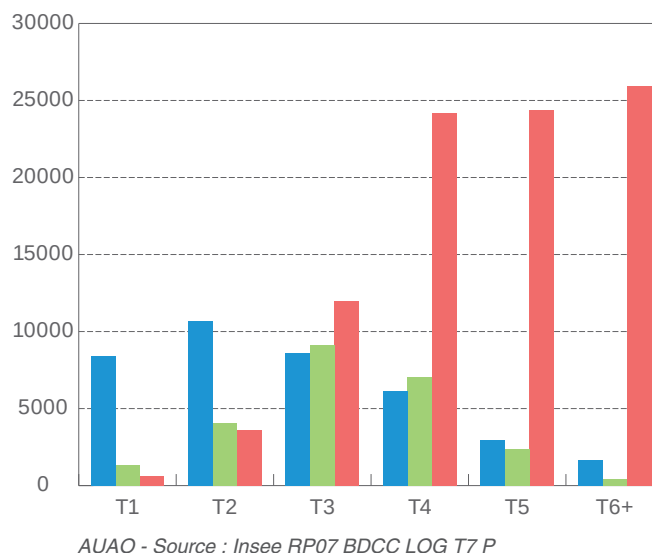
Les statuts d'occupation par type d'habitat

Dans l'agglomération orléanaise, 59 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Hors ville centre, la moyenne monte à 66 %, Orléans ne comprenant que 37 % de propriétaires occupants. Les propriétaires sont proportionnellement encore plus nombreux dans la couronne péri-urbaine d'Orléans (79 %).

La raison en est la forte corrélation du statut d'occupation avec le type d'habitat : la maison est associée à l'accession à la propriété, et l'appartement à la location, privée ou sociale.

L'intensité de cette relation tend toutefois à s'amoindrir, grâce en partie aux aides financières et auxancements d'opérations d'aménagement décidées par les collectivités. Les organismes HLM développent ainsi la production de logements individuels en location, et la promotion privée propose des appartements pour les accédants à la propriété – logements rendus attractifs par la conjugaison à la fois de leur qualité architecturale et de leur localisation (proximité des équipements et services offerts par la ville, etc.).

◀ TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR STATUTS D'OCCUPATION DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS EN 2007 ▶



Des parcs de logements complémentaires

Au-delà des types de construction et de leur localisation, les différences de taille des logements aboutissent à des catégories de logements diversifiées et complémentaires.

Ainsi, le parc de logements occupés par leurs propriétaires est caractérisé par une très large majorité de grands logements. Plus de la moitié de ces logements sont de type 5 ou plus, soit plus de 50 000 logements. Cette spécificité est liée à l'importance de l'individuel et à une localisation péri-urbaine.

Concernant l'offre locative, des spécificités structurelles existent également entre le public et le privé. Le parc locatif privé est caractérisé par une majorité de petits logements (50 % de types 1 et 2) alors que l'offre locative sociale est composée à plus de 66 % de logements de taille intermédiaire (type 3 et 4).

Au bout du compte, la taille moyenne des logements varie en fonction des caractéristiques du parc de chaque territoire. À Orléans, exemple

extrême, l'habitat collectif et ses petits logements tirent ainsi le ratio vers le bas. Le manque de grands logements dans la ville centre explique ainsi en partie le départ des jeunes familles avec enfant vers le reste de l'aire urbaine. Inversement, la prépondérance de l'habitat individuel permet aux communes de la périphérie et de la couronne d'accueillir plus facilement les familles.

■ Agglomération d'Orléans
POURCENTAGE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ■



- Plus de 20 % de logements sociaux
- Moins de 20 % de logements sociaux
- Non concernée par l'article 55 de la loi SRU

AUAO - Source : DDT - DREAL EPLS - INSEE

L'OBJECTIF DE 20 % DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'article 55 de la Loi SRU fixe l'exigence pour chaque commune de plus de 3 500 habitants de disposer de plus de 20 % de son parc de résidences principales en logements sociaux.

Pour son application, le législateur ne prend pas seulement en compte les logements gérés par les organismes HLM mais aussi ceux du parc locatif privé conventionnés auprès de l'Anah ou encore certains logements-foyers (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes travailleurs, etc.). Les Enquêtes sur le Parc Locatif Social (EPLS, menées tous les ans auprès des organismes HLM par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ne permettent pas le décompte précis de ces logements, que seul un travail spécifique des services de l'État fournit chaque année officiellement.

Sur l'ensemble des 22 communes de l'agglomération, le parc de logements sociaux représente 22% du parc immobilier. Sur ces 22 communes, 12 sont concernées par l'application de la loi (+ de 3500 habitants). Cinq d'entre elles offrent plus de 20 % de logements sociaux (Fleury-les-Aubrais, Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran). Pour rattraper leur retard, les sept autres communes (y compris celles dont la construction est handicapée du fait de leur situation en zone inondable) doivent construire environ 2 700 logements sociaux – sachant que ce nombre pourra évoluer dans les prochaines années en fonction du développement urbain des communes proches du seuil de 3 500 habitants.

Le parc locatif géré par les organismes HLM au 1er janvier 2009

Avec 28 527 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2009 (*source : DREAL Centre - EPLS*), l'aire urbaine d'Orléans comprend 60 % du parc HLM du Loiret – parc en progression de près de 17 % par rapport à 1999. L'agglomération orléanaise accueillie à elle seule près de 26 000 logements sociaux, soit 91 % du parc locatif social de l'aire urbaine. Ces logements, concentrés plus particulièrement dans 5 communes (*cf. encadré page précédente*), représentent près de 22 % des résidences principales de l'Agglo.

Cette catégorie d'habitat tend à se développer dans l'ensemble du territoire, notamment dans l'Agglo, avec la mise en oeuvre d'une action du PLH qui demande que 20 % de logements locatifs sociaux soient intégrés à toute opération de ZAC ou de lotissement de 10 logements ou plus. Et si la carte de 2009 montre que certaines communes de l'aire urbaine ne proposaient aucun logement géré par un organisme HLM, particulièrement dans le quart nord-ouest, en deux ans la situation a évolué favorablement dans l'Agglo, toutes ses communes possédant désormais des logements locatifs sociaux.

Une nouvelle image du parc HLM

Dans l'aire urbaine, entre 2004 et 2008, près de 1 500 nouveaux logements sociaux ont été mis en location, dont 1/3 en individuel.

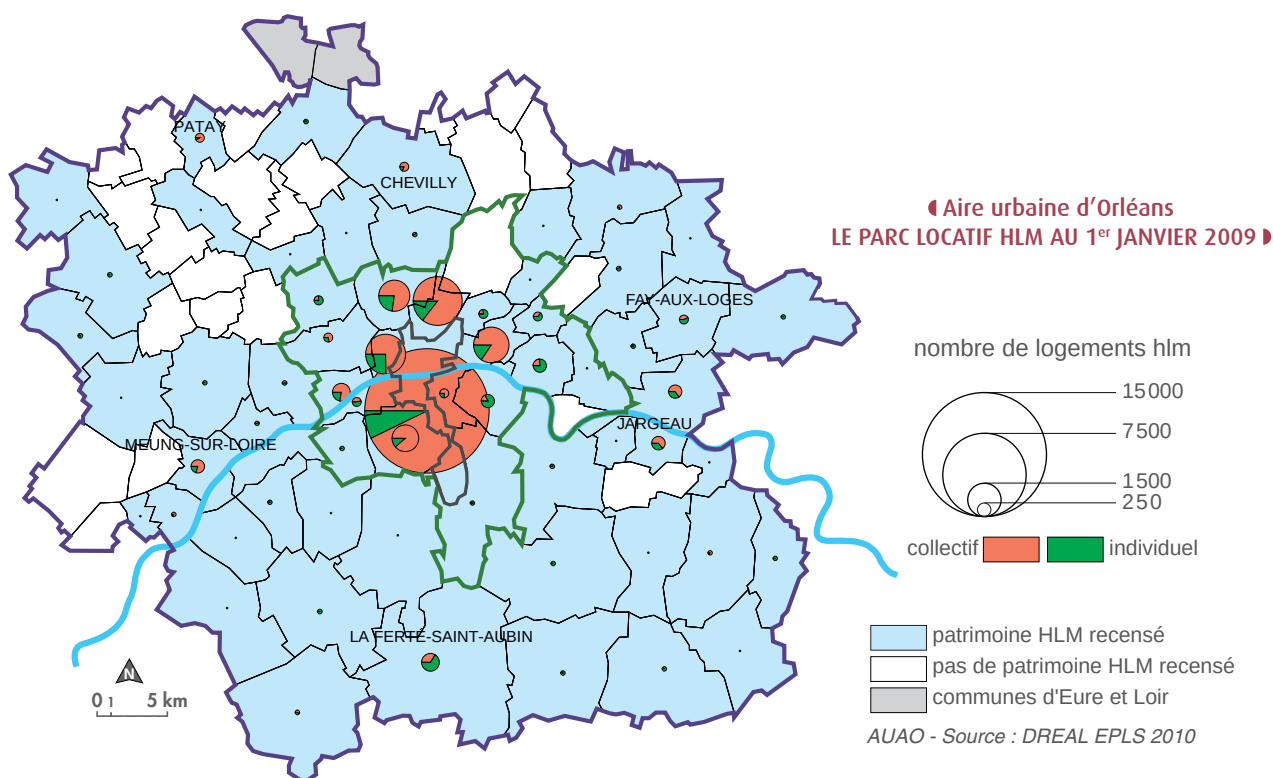
Au fil des années les constructions neuves et les effets de la politique de la ville (GPV, ANRU, CUCS...)* transforment l'image du parc locatif HLM. Loin des tours et des barres, le parc social propose aujourd'hui un habitat diversifié fait de petits collectifs à l'architecture attractive, et une proportion toujours plus grande de logements individuels, implantés plus particulièrement dans les communes de la périphérie d'Orléans et de la couronne péri-urbaine.

En outre, la production actuelle se caractérise désormais par des bâtiments basse consommation (BBC) en visant une meilleure maîtrise des charges de chauffage et donc des loyers. Ces derniers ont représenté 80 % des opérations financées en 2010 à l'échelle de l'Agglo.

*GPV : grand projet de ville (Orléans La Source).

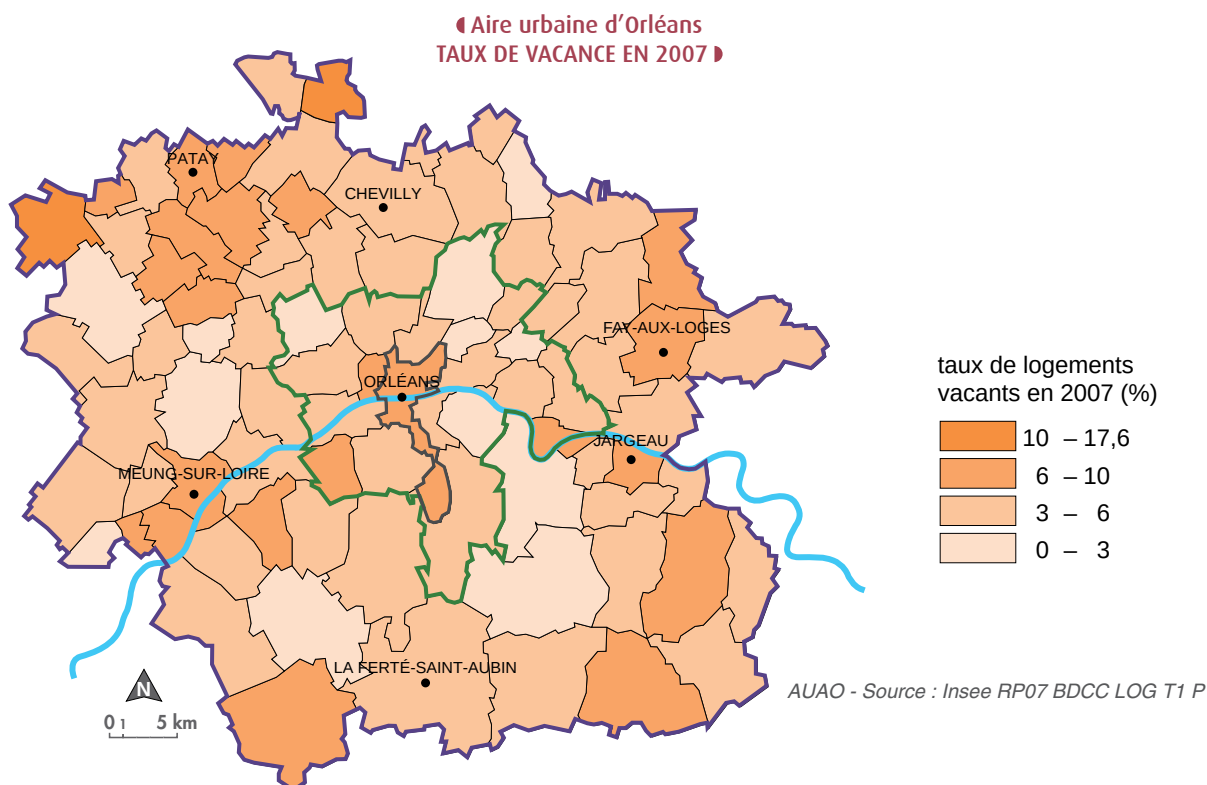
*ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine.

*CUCS : contrat urbain de cohésion sociale.



C – LOGEMENTS VACANTS, OCCASIONNELS, SECONDAIRES

UN RÔLE TAMPON DANS LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ



Le nombre de résidences principales évolue en fonction de la construction de nouveaux logements, mais aussi des mutations déjà décrites touchant le parc existant (divisions, démolitions...), ainsi que de l'évolution des taux de vacance, de résidences secondaires et de logements occasionnels.

que ce soit en accession ou en location, nécessite l'existence d'une offre disponible, c'est à dire de logements libres d'occupation). En la matière, les taux très bas recensés dans certaines communes de l'agglomération orléanaise révèlent des pressions sur les marchés de l'habitat concernés.

Une vacance stable

Globalement la proportion de logements vacants n'a pas vraiment varié entre les deux périodes inter censitaires, la moyenne restant à 7 % dans le Loiret et 6 % dans l'aire urbaine. Cette moyenne recouvre un taux plus faible de 5 % dans la périphérie d'Orléans, et un taux plus élevé de 8 % en dehors de l'aire urbaine – sachant qu'un seuil de 6 % est considéré comme nécessaire pour assurer la fluidité du marché (puisque l'accès au logement,

Un faible parc de résidence secondaire

Parallèlement, en raison peut-être, là aussi, de la pression de la demande ou du changement de comportement des ménages, le nombre de résidences secondaires est passé de 5 205 en 1999 à 3 981 en 2007. Avec une part de résidences secondaires représentant seulement 2 % des logements de l'aire urbaine, ce parc reste très marginal comparativement à d'autres territoires plus sollicités (6 % pour le Loiret, 7 % en région Centre et 10 % en France métropolitaine).

D - FONCIER

L'ATTRAIT DES PRIX BAS

◀ Aire urbaine d'Orléans
TRANSACTIONS DE TERRAINS À BÂTIR (1997-2009) ▶



Une production de logements sous dépendance foncière

Le nombre de transactions de terrains à bâtir enregistré par les notaires dans l'aire urbaine d'Orléans décroît régulièrement depuis 1999. Pour la première fois depuis 12 ans, le nombre total de transactions est passé sous la barre des 400 unités en 2009. Si cette baisse du volume concerne essentiellement l'Agglo de 1999 à 2005, sa poursuite entre 2005 et 2009 est surtout liée à la couronne péri-urbaine. L'importante baisse enregistrée sur ce secteur en 2009 s'accompagne en effet d'une meilleure résistance du marché dans les zones plus urbaines. Le contexte économique difficile ainsi que la prise de conscience des enjeux du développement durable ne sont certainement pas étrangers à cette situation.

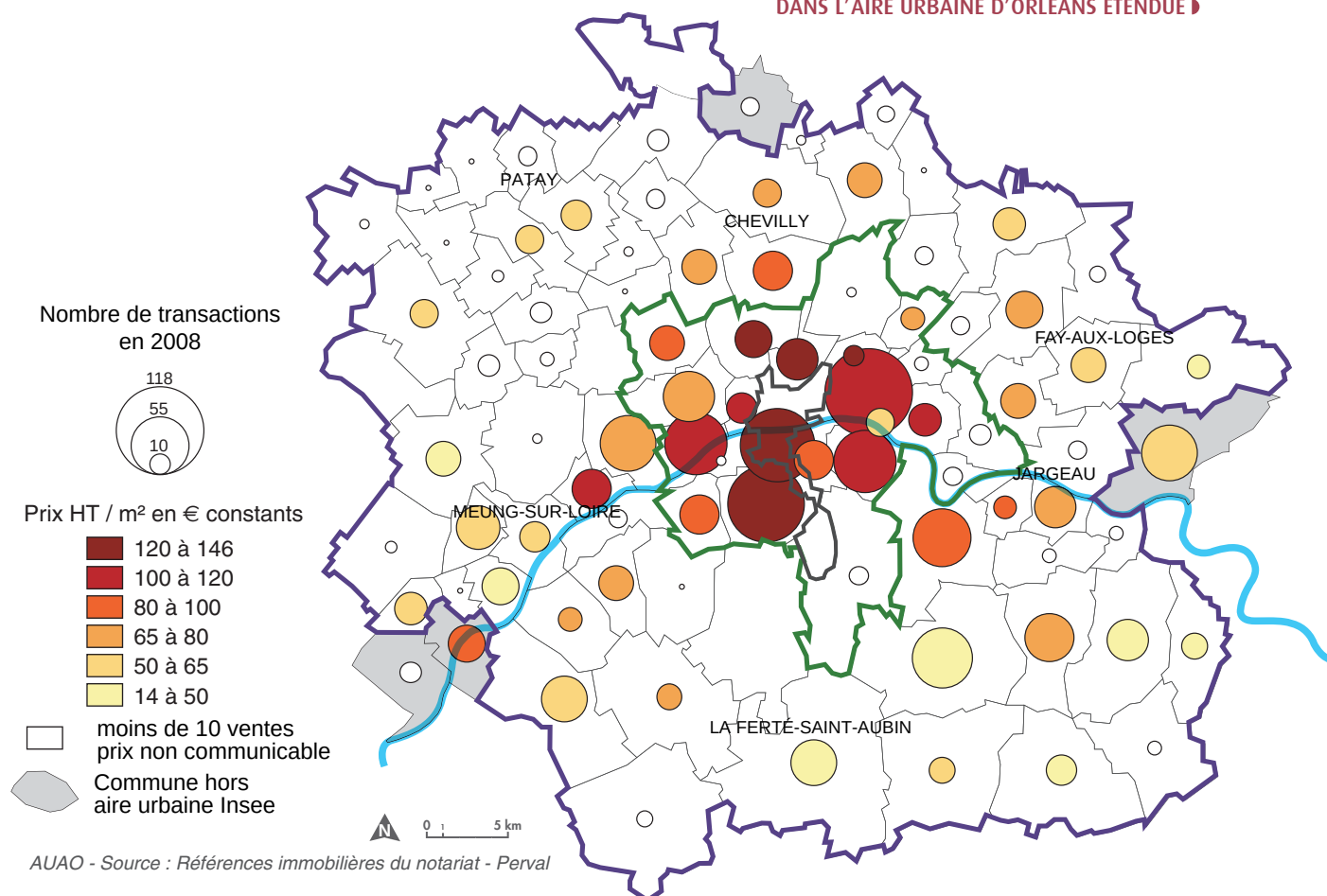
Ceci étant, les prix du foncier en euros constants par m² progressent tant dans l'Agglo (60€ en 1999 et 114€ en 2009) que dans la couronne péri-urbaine (24€ en 1999 et 59€ en 2009, stabilité depuis 2006). Plus que jamais, la situation économique actuelle veut que la dynamique de la construction neuve passe par la capacité des territoires à développer une offre foncière abordable.

Un différentiel de prix favorable au péri-urbain

Comme on l'a vu, le prix du terrain à bâtir s'avère et reste près de moitié moins cher en moyenne dans la couronne que dans l'agglomération. Le prix du foncier constituant l'une des rares variables d'ajustement de la dépense, son moindre coût en périphérie constitue pour nombre de candidats à l'accession un facteur déterminant pour la concrétisation de leur projet (essentiellement pavillonnaire). Ce phénomène favorise l'étalement urbain.

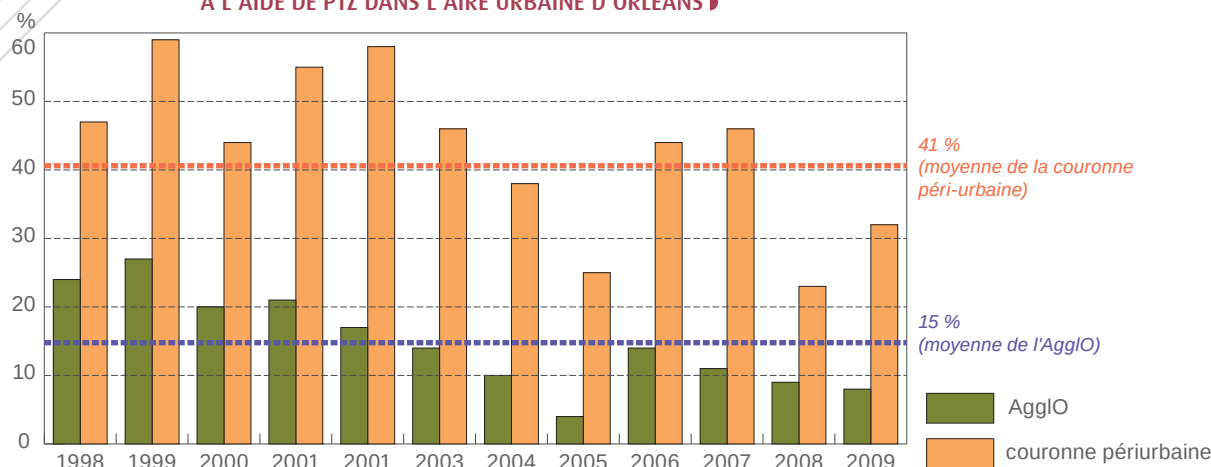
Le différentiel de prix favorise ainsi une péri-urbanisation à forte composante sociale, alimentée pour plus de la moitié par des ménages originaires de l'agglomération (*source AUAO - Le marché foncier 2001-2005*). Cette péri-urbanisation participe naturellement au développement des migrations résidentielles présentées ci-avant.

◀ TRANSACTIONS DE TERRAINS À BÂTIR DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS ÉTENDUE ▶



E - PRÊT À TAUX ZÉRO

UN COMPLÉMENT FINANCIER DÉCISIF

PART DES LOGEMENTS NEUFS COMMENCÉS FINANCÉS
À L'AIDE DE PTZ DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS

AUAO - Source : DREAL Sitadel - SGFGAS

Une spécialisation des territoires

Si le moindre coût du foncier offert par la couronne péri-urbaine joue un rôle essentiel pour certains candidats à l'accession à la propriété, l'apport du prêt à taux zéro (PTZ - prêt complémentaire sans intérêt ouvert à tout primo accédant ne dépassant pas certains plafonds de ressources) s'avère également décisif pour beaucoup. Permettant le bouclage de plans de financement autrement impossibles à concrétiser, la création du PTZ fin 1996 a renforcé le mouvement de péri-urbanisation déjà amorcé, accentuant le risque de spécialisation sociale des territoires concernés (sans parler des effets induits par l'éloignement des lieux d'emploi et de services).

Ceci étant, l'agglomération a aussi profité du PTZ, autant d'ailleurs que la couronne dans les premières années. Mais dans un mouvement de décroissance générale, un écart s'est instauré au désavantage de l'agglomération entre 2001 et 2004. Sur l'ensemble de la période 1997-2004, le nombre de prêts délivrés est finalement passé de 435 à 115 dans l'agglomération, et de 449 à 246 dans la couronne.

DU NEUF POUR L'ACCESSION

À noter que la refonte des dispositifs d'aide à l'accession à la propriété avec l'instauration du «PTZ+» depuis le 1er janvier 2011 devrait conduire à un nouvel accroissement des délivrances de prêt. Il est en effet accessible sans condition de ressources et s'accompagne d'un gonflement conséquent des enveloppes de crédit prévues par l'État.

Une nouvelle donne à partir de 2005

À partir de 2005, l'élargissement des enveloppes de crédit et des conditions d'octroi s'est conjugué à l'ouverture du PTZ à l'habitat ancien sans obligation de travaux pour conduire à l'explosion des délivrances de prêts dans l'agglomération orléanaise, loin devant sa couronne (respectivement 833 et 422 prêts en 2008).

Comme cela est détaillé dans le rapport sur le marché du logement (AUAO - février 2009), c'est l'habitat collectif dans l'ancien qui a le plus bénéficié du changement de régime : 40 % des prêts lui sont alloués depuis 2005, au lieu de 8 % en moyenne précédemment. En ce domaine, bien que le PTZ sans travaux semble davantage constituer une aubaine qu'un déclencheur d'achat, cela permet aux ménages au budget serré de rester dans l'agglomération, et de conserver ainsi les avantages de la « ville des proximités » prônée par le schéma de cohérence territoriale.

Dans le neuf, l'AggLO s'est investie pour dynamiser la construction avec la création du « prêt vivre en ville », une aide complémentaire accessible aux ménages bénéficiaires d'un PTZ (par ce fait lui-même majoré), afin de faciliter l'accession au sein de son territoire urbain, et de limiter le départ de ménages de l'agglomération vers sa périphérie – une réalité à laquelle l'AggLO est confrontée et qui contrarie sa croissance démographique escomptée tout en générant des flux domicile-travail supplémentaires.

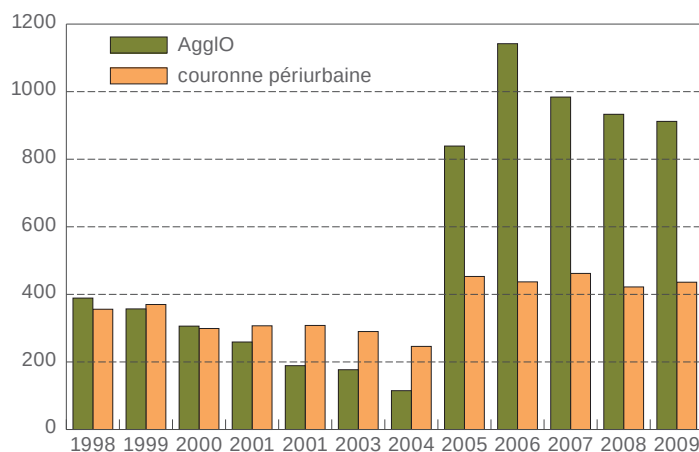
POUR UN TERRITOIRE ÉCONOME

Le passé a montré que l'extension sans limite de l'urbanisation (logements, équipements, zones d'activités, réseaux de voiries...) se faisait trop souvent au détriment des espaces agricoles et naturels et des paysages, générant de l'inégalité sociale et s'avérait coûteuse, tant pour les habitants que pour la collectivité.

La croissance urbaine ne peut continuer sur cette lancée. Il s'agit désormais de minimiser la consommation foncière, les dépenses d'équipements, la longueur des déplacements domicile-travail : la ville de demain se doit d'être économe. Ces objectifs demandent d'exploiter au mieux le potentiel du tissu urbain existant, et au bout du compte de renforcer la ville sur elle-même, en profitant de ses atouts : équipements, animation, lieu de rencontres, d'histoire, d'identité...

Pour être acceptable, cette nouvelle donne doit s'accompagner de contreparties aux niveaux de l'habitat et de l'aménagement urbain. Dans l'habitat, avec la recherche de formes architecturales innovantes intégrant lumière, insonorisation, espaces personnels privatifs... ; dans l'aménagement, avec la relation harmonieuse au tissu existant, la présence d'espaces verts, l'accessibilité aux transports en commun...

◀ NOMBRE DE PTZ DÉLIVRÉS DANS L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS DE 1997 À 2009 ▶



AUAO - Source : DREAL Sitadel - SGFGAS

EN RÉSUMÉ

Dans l'ensemble, les données relatives aux caractéristiques sociales de la population du Loiret montrent une situation plus favorable qu'au niveau national. Au sein du département, les situations sont cependant hétérogènes. La partie ouest, centrée sur l'agglomération orléanaise et son pôle d'emplois, accueille davantage de ménages aux revenus supérieurs, en rapport avec des taux d'actifs et de cadres plus élevés – la part des ouvriers et des retraités y étant à l'inverse moins importante.

Comme une retombée de la dynamique économique, ces aspects positifs ont leur contrepartie. Ainsi, au sein du département, comparativement à leur poids démographique, les communes les plus peuplées du cœur de l'agglomération orléanaise, et surtout la capitale régionale, accueillent davantage les populations en difficultés socio-économiques : bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), familles monoparentales en situation précaire, chômeurs... Toutes ces populations sont en effet attirées par des potentiels d'emplois, de logements et d'équipements spécifiques plus adaptés que dans la plupart des autres communes.

Comme le concluait le Portrait de l'aire urbaine de 2002, « sans être spécifique à l'aire orléanaise, cela fait de la recherche d'une plus grande mixité sociale une des questions soulevées par le développement de l'aire urbaine ». À l'échelle de l'agglomération, cet objectif est en l'occurrence visé par l'Agglo, à travers notamment le rééquilibrage du parc locatif social et le renouvellement des quartiers en difficultés qui constituent des axes forts de son Programme local de l'habitat adopté en septembre 2006.

IV- SOCIAL

Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret



SOMMAIRE

A – CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES SPÉCIALISATIONS SOCIOSPATIALES	70
B – STRUCTURE FAMILIALE MOINS DE FAMILLES NOMBREUSES	73
C – TAILLE DES MÉNAGES DES MÉNAGES TOUJOURS PLUS PETITS	75
D – REVENUS - FISCALITÉ UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PRIVILÉGIÉ	76
E – CHÔMAGE UNE SITUATION MOINS TENDUE QU’AU NIVEAU NATIONAL	78
F – MINIMAS SOCIAUX DES ALLOCATAIRES SURTOUT DANS LES VILLES CENTRES	80

A – CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

DES SPÉCIALISATIONS SOCIOESPATIALES

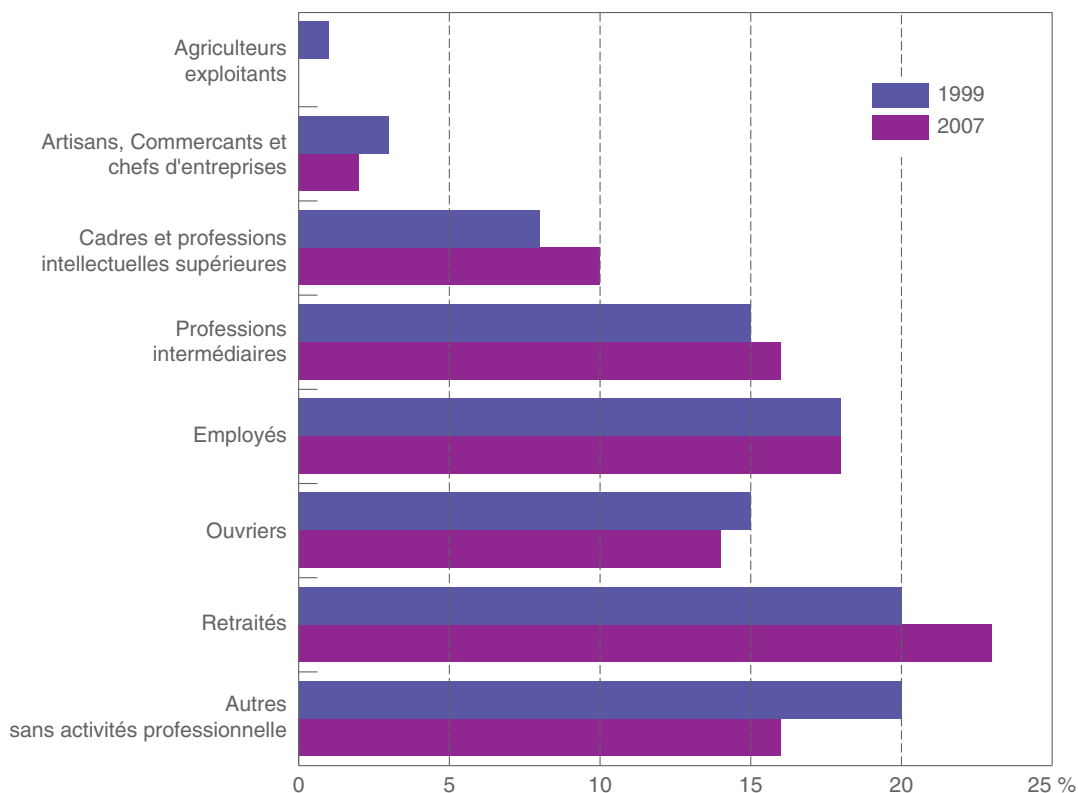
Une certaine élévation sociale de la population

Parmi les habitants de 15 ans ou plus recensés en 2007 dans l'aire urbaine, 61 % étaient en activité, soit 4 points de plus qu'au niveau national. Ces actifs occupés se répartissent surtout entre employés (18 %), professions intermédiaires (16 %), ouvriers (14 %) et cadres/professions intellectuelles supérieures (10 %, 2 points de plus qu'en France métropolitaine). Les artisans/commerçants/chefs d'entreprises sont loin derrière (2 %), tout comme les agriculteurs exploitants, dont la part est marginale depuis longtemps déjà.

Parallèlement, les retraités, représentent 23 % de la population de 15 ans ou plus (26 % au niveau national, 31 % dans le reste du Loiret), et les autres personnes sans activité professionnelle (étudiants, personnes au foyer...) 16 % (18 % au niveau national, 14 % dans le reste du Loiret).

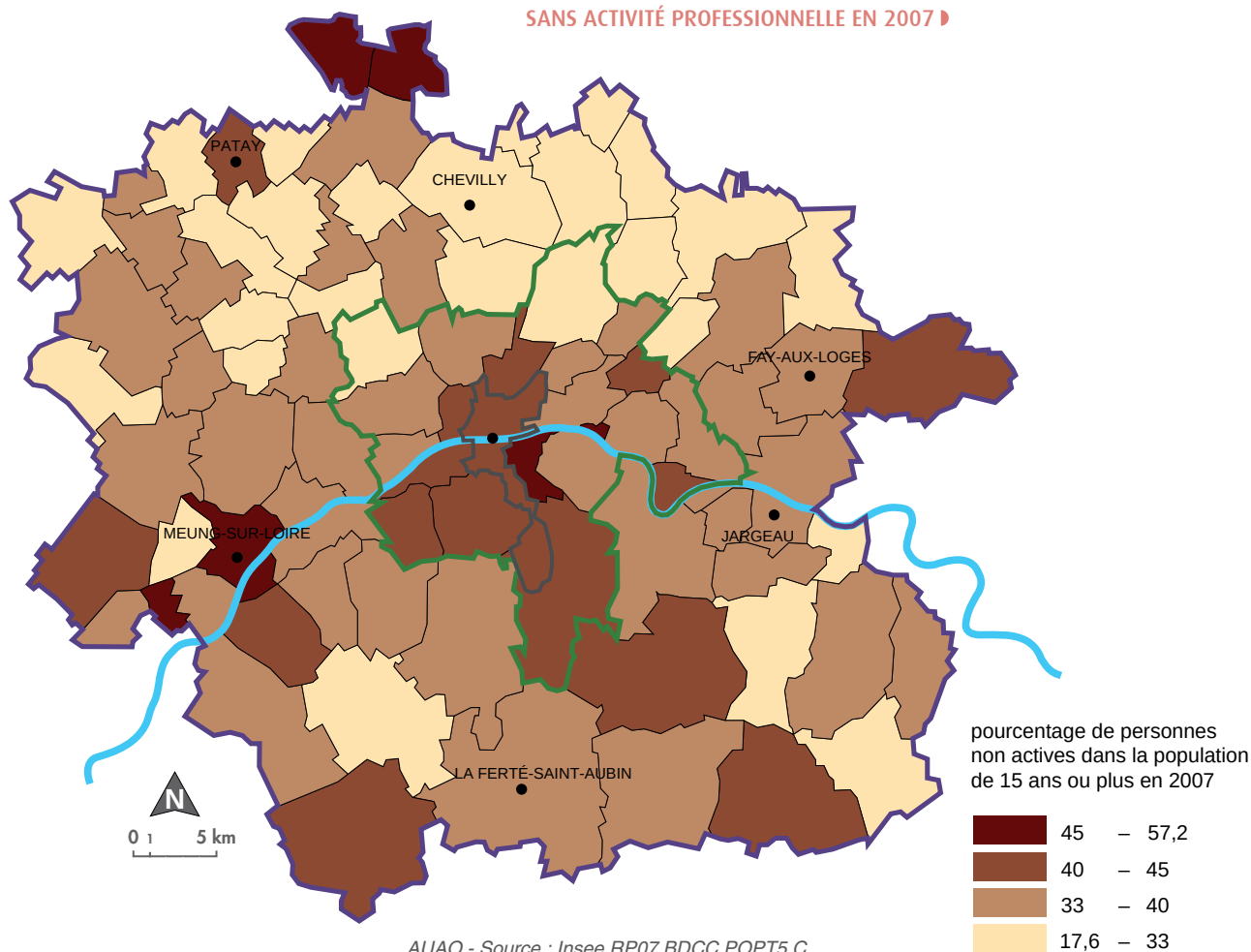
Par rapport à 1999, les évolutions montrent une hausse de la représentation des cadres et des professions intermédiaires (mais aussi des retraités, + 3 points en 8 ans), au détriment surtout des ouvriers. Ce phénomène traduit une certaine élévation sociale de la population, mais recouvre également la diminution des postes ouvriers dans le tissu économique, sous l'effet de fermetures et/ou de délocalisations d'entreprises.

◀ Aire urbaine d'Orléans
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 15 ANS
OU PLUS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ▶



AUAO - Source : Insee RP07 BDCC POPT5 C

◀ Aire urbaine d'Orléans
PROPORTION DE RETRAITÉS ET AUTRES PERSONNES
SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN 2007 ▶



Une organisation socioprofessionnelle des territoires

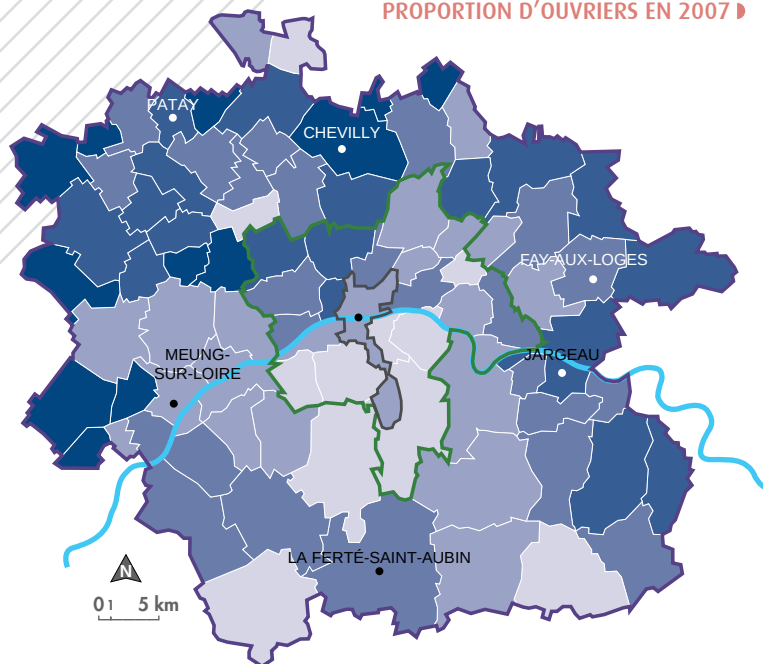
Au sein de l'aire urbaine, le poids des différentes catégories socioprofessionnelles est géographiquement contrasté.

La proportion de retraités est en particulier plus faible dans la frange nord de l'aire urbaine – ce qui signifie davantage d'actifs occupés qu'en moyenne, en relation avec la forte densité en emplois du nord de l'agglomération orléanaise toute proche. Les retraités sont en revanche plus représentés en bord et au sud de la Loire ainsi qu'en cœur d'agglomération, pour des raisons liées selon

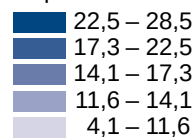
les cas à la qualité du cadre de vie, à la présence d'équipements de santé ou encore d'un parc conséquent de logements sociaux – comme on peut le penser pour Orléans, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Dans le nord de l'aire urbaine à nouveau, particulièrement à l'ouest, de nombreuses communes accueillent les plus fortes proportions d'ouvriers (cf carte page suivante). Les prix moins élevés de l'habitat se conjuguent à la proximité des emplois à composante industrielle des communes de la rive droite de l'agglomération orléanaise pour expliquer une part du phénomène.

◀ Aire urbaine d'Orléans
PROPORTION D'OUVRIERS EN 2007 ▶

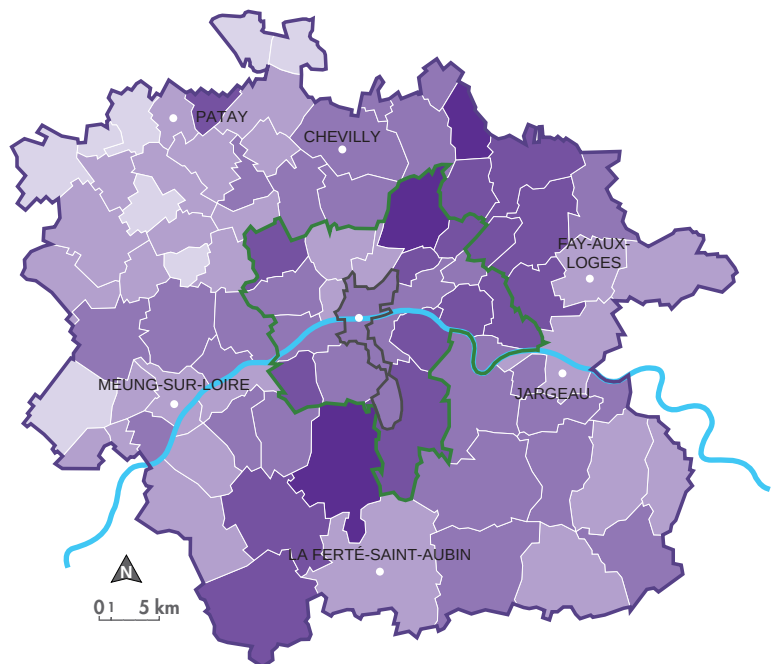


pourcentage d'ouvriers
dans la population de 15 ans
ou plus en 2007

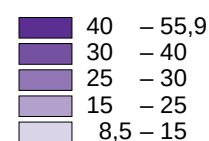


AUAO - Source : Insee RP07 BDCC POPT5 C

◀ Aire urbaine d'Orléans
PROPORTION DE CADRES ET
PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES EN 2007 ▶



pourcentage de cadres et
prof. intellectuelles sup.
dans la population de 15 ans
ou plus en 2007



AUAO - Source : Insee RP07 BDCC POPT5 C

Concernant les cadres, la carte montrant leur répartition géographique correspond souvent au négatif de celle concernant les ouvriers. Les professions « supérieures » s'avèrent en l'occurrence sensiblement moins représentées dans la Beauce et dans les communes les plus éloignées du pôle d'emplois orléanais. Elles sont en revanche plus présentes le long d'une diagonale traversant la forêt d'Orléans et la Sologne, de Loury à Ligny-le-Ribault. Ces lieux d'habitat diversifiés et plutôt qualitatifs témoignent de la plus grande capacité des ménages financièrement les plus aisés à satisfaire leurs conditions de résidence.

Au bout du compte, une certaine différenciation sociale apparaît de part et d'autre de la Loire, en relation avec l'héritage du passé, qui a donné naissance aux communes industrielles du nord, et à l'habitat plus résidentiel des communes du sud – moins denses en logements sociaux et aux prix immobiliers plus élevés.

B – STRUCTURE FAMILIALE

MOINS DE FAMILLES NOMBREUSES

Une progression du nombre des personnes isolées

Dans l'aire urbaine, les ménages d'une seule personne prennent toujours plus d'importance, leur part passant de 30 % en 1999 à 33 % en 2007. Dans l'agglomération orléanaise, leur proportion est plus importante encore, et a en outre augmenté davantage, passant de 33 % à 37 % en 8 ans.

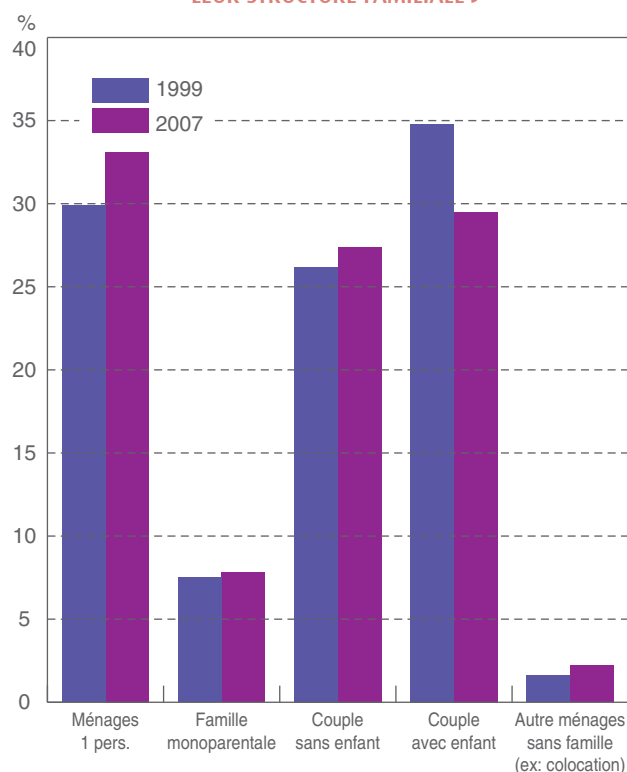
Les couples sans et avec enfants viennent en seconde position, dans des proportions voisines, soit en 2007 respectivement 27 et 30 % dans l'aire urbaine, et 26 et 27 % dans la seule agglomération. Si dans les deux territoires la part des couples sans enfant a peu varié (+ 1 point), celle des couples avec enfants, c'est-à-dire des familles au sens traditionnel, a en revanche diminué de 5 à 6 points.

Le poids des familles monoparentales a pour sa part légèrement augmenté, autour de 8 % des ménages en moyenne.

Dans l'ensemble, ces chiffres sont peu différents des résultats nationaux.

Les moyennes présentées ci-dessus cachent de grandes différences entre la ville d'Orléans et sa périphérie : cette dernière comprend une proportion beaucoup plus forte de couples, avec ou sans enfant(s), et bien moins de personnes seules (28 % des ménages au lieu de 47 % à Orléans).

◀ Aire urbaine d'Orléans
RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON
LEUR STRUCTURE FAMILIALE ▶

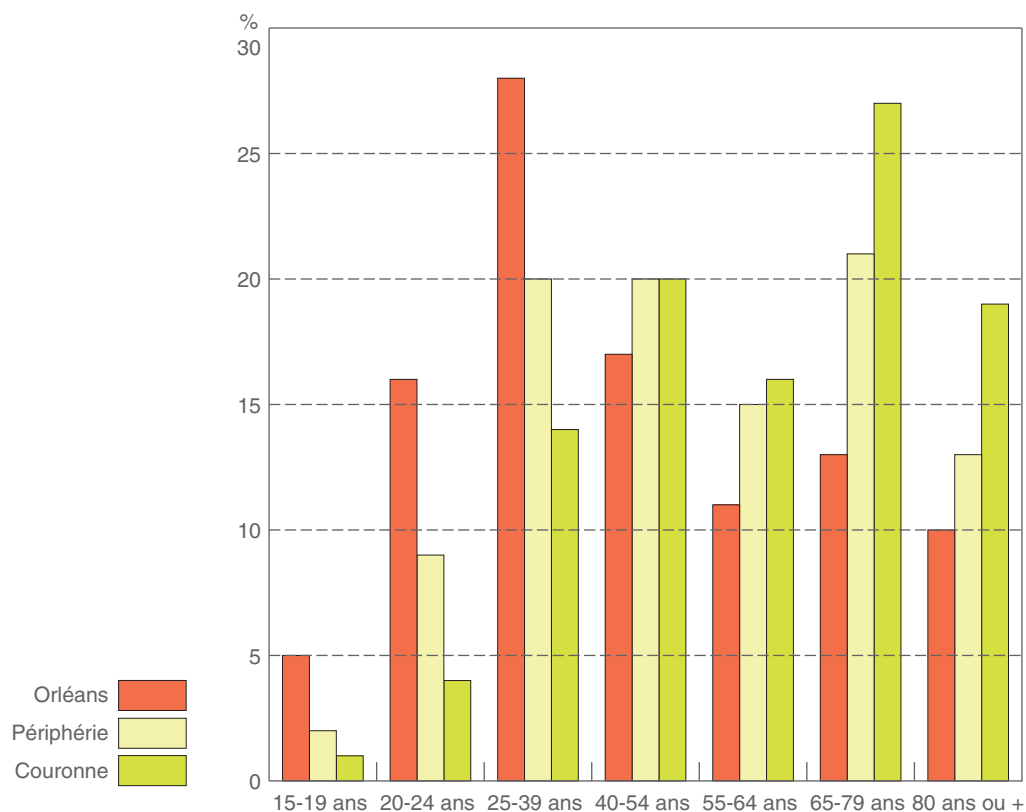


AUAO - Source : Insee RP07 BDCC FAMT1 C

Ces écarts entre la ville centre et sa périphérie sont plus manifestes encore avec la couronne péri urbaine, qui comprend notamment 39 % de couples avec enfant(s), soit 19 points de plus qu'Orléans – sachant que la ville ainsi que son agglomération participent à ce décalage en « fournissant » la couronne en jeunes familles, comme on l'a vu précédemment.

Quant aux familles monoparentales, leur proportion est minimum dans les communes les moins peuplées, et maximum dans les communes urbaines qui offrent de meilleures réponses en termes d'hébergements et de services.

◀ Aire urbaine d'Orléans
RÉPARTITION DES PERSONNES ISOLÉES PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2007 ▶



AUAO - Source : Insee RP07 BDCC FAMG2 P

En fait, l'Agglo concentre la moitié des personnes qui vivent seules dans le département, et la seule ville d'Orléans 29 %. Ces résultats sont liés pour une bonne part à la présence d'un grand nombre d'étudiants et de jeunes travailleurs attirés respectivement par l'université et un marché de l'emploi plus porteur que dans le reste du territoire, ainsi qu'à l'offre plus importante de petits logements.

Une géographie de la solitude

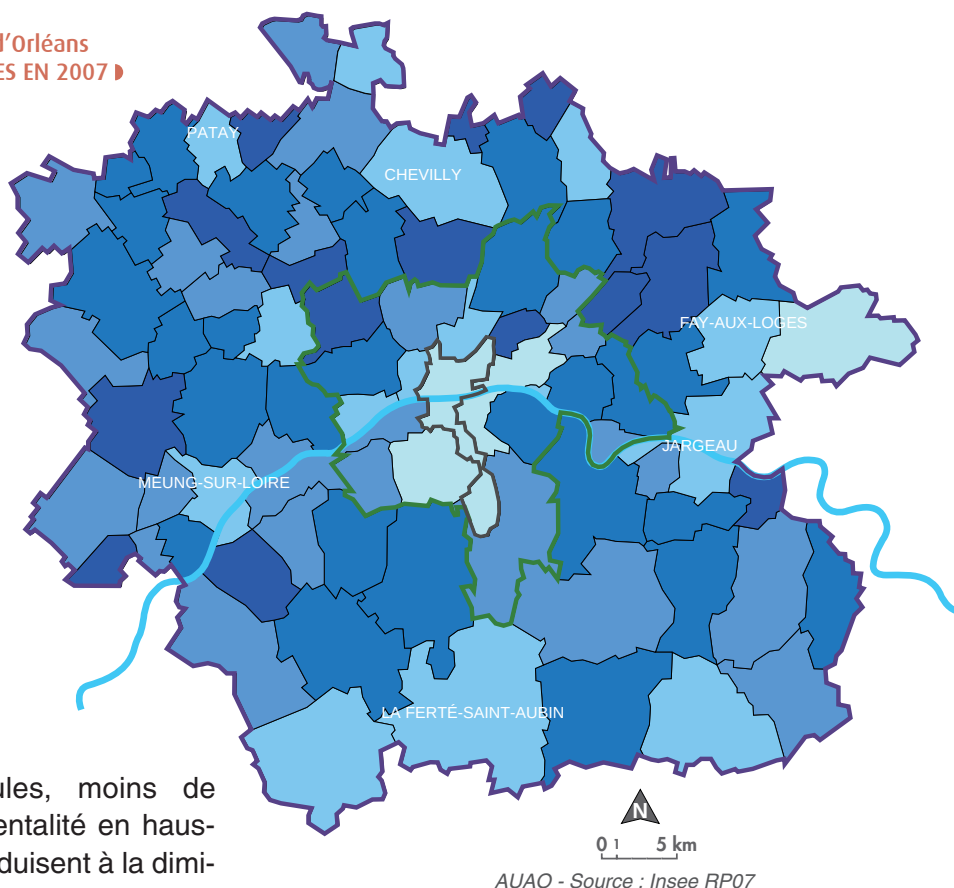
Un zoom sur les personnes vivant seules montre qu'elles représentent 17 % de la population de 15 ans ou plus dans le Loiret comme dans l'aire urbaine d'Orléans. Selon la même logique que précédemment, ce ratio est plus important dans la ville centre (27 %), inférieur dans sa périphérie (14 %), et plus encore en couronne péri-urbaine (11 %).

L'observation des personnes vivant seules par tranches d'âge montre que la solitude touche surtout les personnes âgées : en moyenne 40 % des personnes de 80 ans ou plus et 25 % des personnes de 65 à 79 ans sont dans ce cas ; viennent ensuite les jeunes de 20 à 24 ans avec une moyenne de 20 %. Toutes ces proportions sont notablement plus fortes à Orléans, en relation avec une offre maximale en services, loisirs, etc. plus particulièrement sollicités par ces populations.

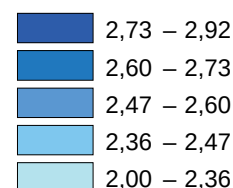
C – TAILLE DES MÉNAGES

DES MÉNAGES TOUJOURS PLUS PETITS

◀ Aire urbaine d'Orléans
TAILLE DES MÉNAGES EN 2007 ▶



nombre moyen de personnes
par ménage en 2007

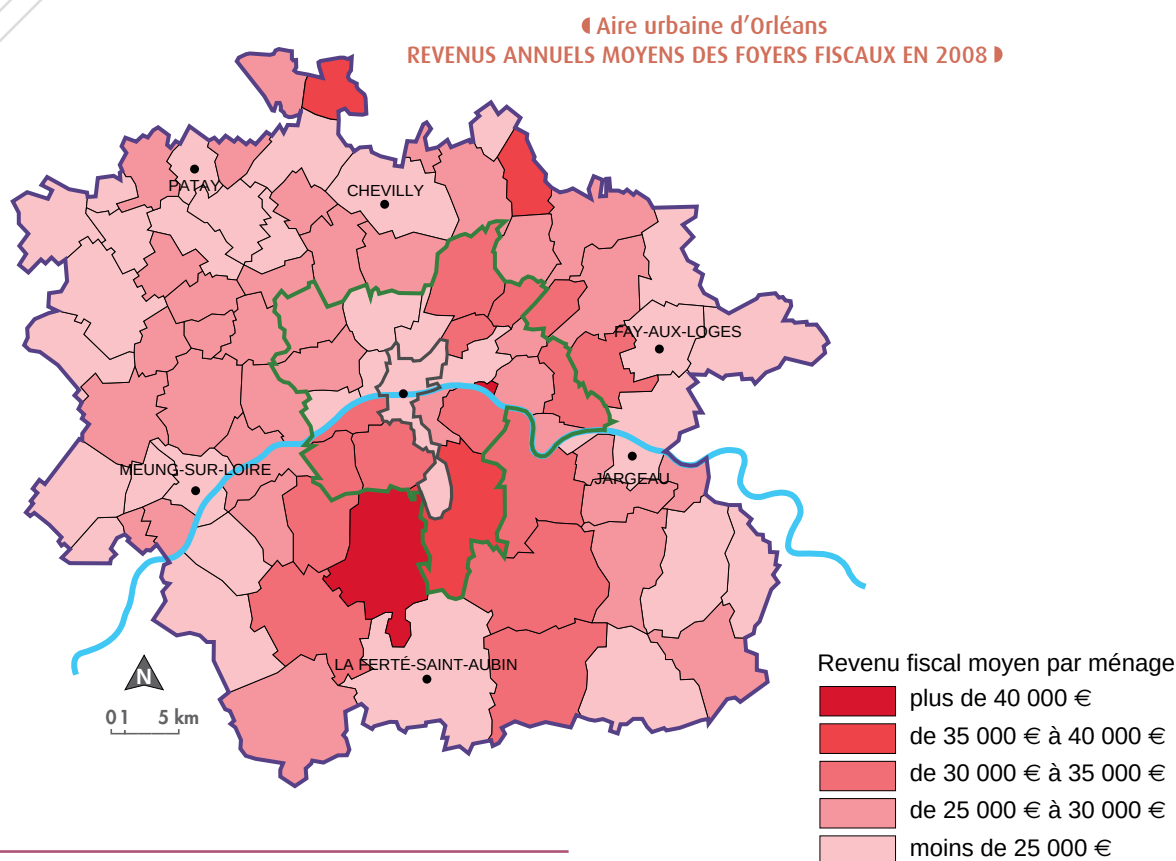


Davantage de personnes seules, moins de couples avec enfants, mono parentalité en hausse... les évolutions de société conduisent à la diminution continue de la taille moyenne des ménages. Celle-ci est passée en France de 3,15 personnes en 1968 à 2,29 en 2007, et dans l'agglomération orléanaise de 3,07 à 2,22. Les valeurs locales sont ici tirées vers le bas par la capitale régionale, qui ne compte en moyenne que 2 personnes par ménage et par résidence principale ; en 2007, dans le reste de l'agglomération, les ménages comptent en moyenne 2,40 personnes, et 2,56 dans la couronne péri-urbaine. Les ménages semblent ainsi grandir au fur et à mesure de l'éloignement de la ville centre. Les moyennes cachent cependant de fortes variations. Les communes au développement pavillonnaire récent de l'agglomération orléanaise présentent notamment des ratios élevés, comme à Ormes avec 2,92 personnes par logement. Inversement, certaines communes situées aux franges de l'aire urbaine comprennent peu de familles nombreuses, à l'exemple de Vitry-aux-Loges à l'est avec 2,29 personnes.

La carte montrant la répartition des communes selon la taille des ménages est en relation étroite avec la répartition de la population de moins de 20 ans : le fait est que la jeunesse de la population traduit la présence de familles avec enfants, qui engendre en conséquence des tailles de ménages plus élevées que dans les communes « vieillissantes » – particulièrement concentrées dans le sud est du Loiret.

D – REVENUS - FISCALITÉ

UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PRIVILÉGIÉ



AUAO - Source : Insee DGI 2009

Un reflet de l'organisation
socioprofessionnelle

En 2002 le « Portrait de l'aire urbaine d'Orléans » montrait la situation globalement favorable du territoire au regard du revenu des ménages de 1998. Ce constat reste toujours valable en 2008.

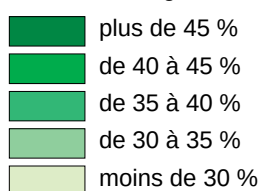
Face à une moyenne nationale de 23 202 € en 2008, les revenus imposables moyens sont en effet de 24 228 € dans l'agglomération orléanaise et de plus de 26 080 € dans l'Agglo hors Orléans, de même que dans la couronne péri urbaine (26 186 €). La situation dans le reste du département est en revanche moins favorable, à 21 879 €, un niveau comparable à celui de la ville centre – dont la moyenne cache des revenus extrêmes liés à des situations sociales parmi les plus tranchées.

La répartition des catégories socioprofessionnelles influence en effet le niveau des revenus correspondants. Pour citer deux exemples, nombre de communes de l'aire urbaine d'Orléans situées au sud de la Loire accueillent les ménages aux revenus les plus élevés, en relation avec une sur représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures; inversement, le nord-ouest de l'aire urbaine s'avère moins bien loti, en lien avec une plus grande proportion de retraités et d'ouvriers dans cette partie du département.

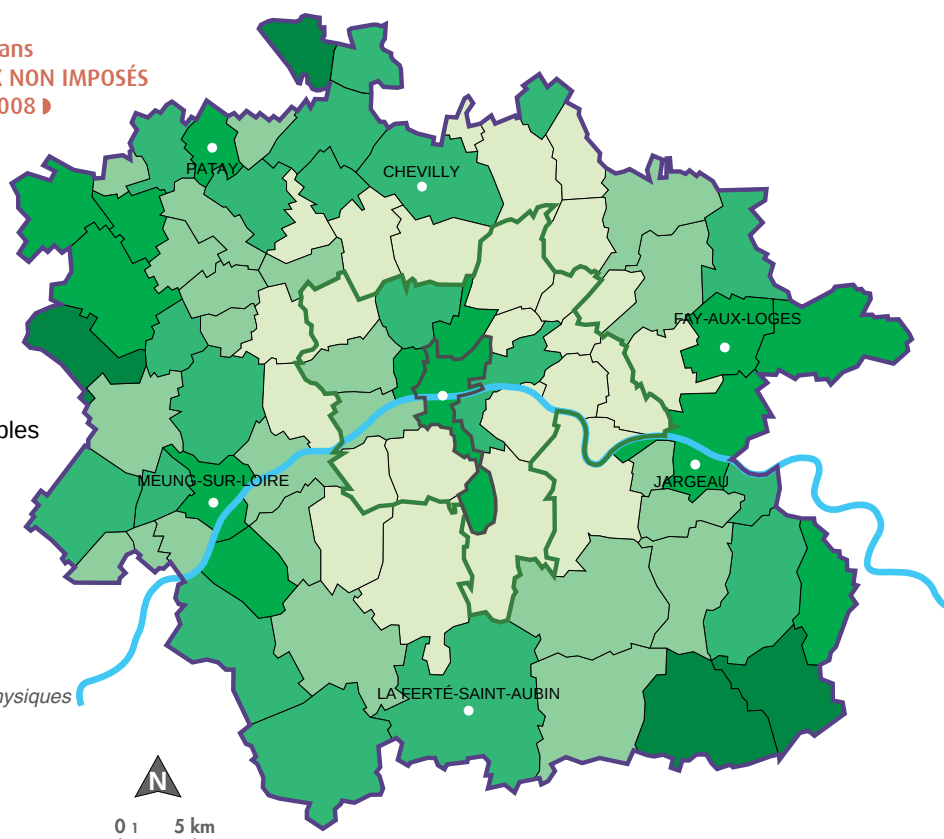
Les caractéristiques du parc de logements des communes correspondent également souvent avec le niveau de revenu des occupants : dans l'agglomération orléanaise, les 5 communes dont les revenus des foyers fiscaux sont les plus bas

◀ Aire urbaine d'Orléans
PROPORTION DE FOYERS FISCAUX NON IMPOSÉS
SUR LES REVENUS DE 2008 ▶

Part des ménages non imposables



AUAO - Source : Insee DGI 2009,
impôt sur le revenu des personnes physiques



Les foyers non imposés plutôt en cœur et en couronne de l'aire urbaine

(Fleury-les-Aubrais, Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Saran) sont celles qui comprennent la plus forte proportion de logements locatifs sociaux – en toute logique puisque l'accès à ces derniers est soumis à des plafonds de ressources.

Dans la ville d'Orléans, l'importance du parc de petits logements conduit en outre à baisser la moyenne du revenu des ménages : les occupants de cette catégorie d'habitat sont en effet le plus souvent des personnes à revenus modérés, tels fréquemment de jeunes actifs.

Naturellement, une forte proportion de ménages à faibles ressources se traduit par un taux élevé de foyers non soumis à l'impôt sur le revenu, comme le montrent les deux cartes correspondantes, qui présentent dans les grandes lignes des valeurs inverses l'une de l'autre.

Si, dans l'agglomération orléanaise, la ville centre connaît un fort taux de foyers non imposés (44 %, toutefois inférieur aux 47 % de taux national), on peut noter que les autres grandes agglomérations du département sont encore plus concernées, avec des moyennes dépassant 50 % à Gien, Montargis et Pithiviers.

À l'inverse, les communes comptant une faible proportion de ménages non imposés (moins de 30 %) entourent le pôle d'emploi orléanais et forment un anneau qui s'étend dans les franges immédiates de l'Agglo.

E – CHÔMAGE

UNE SITUATION MOINS TENDUE QU'AU NIVEAU NATIONAL

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (personnes occupant un emploi et chômeurs). Au sens du BIT (bureau international du travail), cet indicateur est suivi trimestriellement par l'Insee à travers l'enquête Emploi en continu, dont les résultats les plus fins sont donnés à l'échelle des zones d'emploi. Les recensements permettent également de calculer un taux de chômage, avec l'avantage de fournir des données à l'échelle de la commune. Il n'est cependant pas aussi rigoureux que le premier, qu'il dépasse toujours, sachant qu'il repose sur les déclarations des personnes recensées, qui ne sont pas forcément en recherche active de travail comme le demande le BIT.

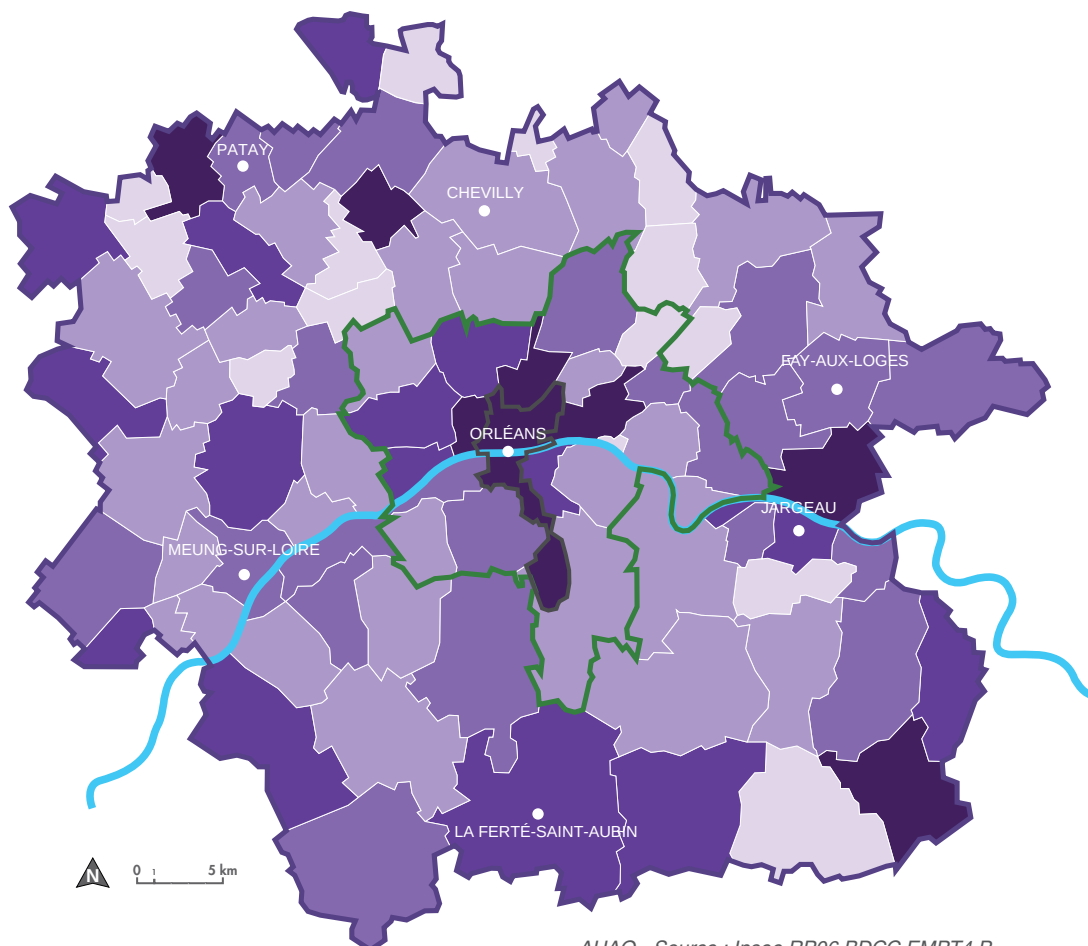
Depuis la crise financière de 2008 qui a ébranlé l'économie mondiale et entraîné une hausse généralisée du taux de chômage dans les différents territoires nationaux, avec un maximum au 4^{ème} trimestre 2009, les taux tendent à diminuer peu à peu.

Au 2^{ème} trimestre 2010, par rapport à la France métropolitaine et ses 9,3 % de chômeurs au sens du BIT, le taux de chômage s'avère toujours moins élevé dans le département (8,6 %) et la zone d'emploi d'Orléans (légèrement plus grande que l'aire urbaine) à 8,1 %.

Le dynamisme et la diversité du tissu économique local expliquent les bons résultats du pôle orléanais. Ceci étant, l'observation des taux de chômage issus du recensement de 2007 montre des valeurs communales très différentes. Sans s'attarder sur les chiffres en eux-mêmes, plus anciens et non équivalents à la définition du BIT, il apparaît que dans l'agglomération orléanaise les communes centrales aux plus grands nombres d'emplois d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Saran enregistrent des taux très supérieurs à ceux de « petites » communes voisines de type (semi)rural et/ou au développement pavillonnaire récent – tout en restant sous la moyenne nationale, à l'exception de la ville centre. En toute logique, les actifs à la recherche d'un travail se rapprochent des territoires offrant la plus grande densité d'emplois et de logements sociaux.

À l'autre extrême, la couronne péri-urbaine s'avère la moins touchée par le chômage, avec un taux égal à la moitié de celui de la France entière. C'est une des raisons qui lui permet d'obtenir la faible proportion de foyers non imposés évoquée précédemment. Comme on le verra plus loin, ces résultats sont liés à la présence du cœur d'emplois orléanais, qui draine des actifs bien au-delà de son territoire – sans pourtant répondre suffisamment à ses propres résidents.

◀ Aire urbaine d'Orléans
TAUX DE CHÔMAGE EN 2007 DANS LA POPULATION DE 15 À 64 ANS ▶



taux de chômage (au sens
du recensement) en 2007

	8,6 – 12,2
	6,9 – 8,6
	5,5 – 6,9
	4,1 – 5,5
	0 – 4,1

AUAO - Source : Insee RP06 BDCC EMPT4 P

À titre de référence, au 1^{er} janvier 2010 le nombre de demandeurs d'emplois (de catégories A, B, C, «tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi» – Source *DARES, STMT*) était de 40 808 dans l'ensemble du Loiret, dont 22 947 dans l'aire urbaine d'Orléans, 18 538 dans l'Agglo et 9 506 dans la ville d'Orléans.

F – MINIMAS SOCIAUX

DES ALLOCATAIRES SURTOUT DANS LES VILLES CENTRES

Le panorama de la situation sociale des ménages s'achève ici avec l'analyse du RSA (revenu de solidarité active – source : Plan Solidarité Logement 45 - ADIL/CAF du Loiret) qui a en particulier remplacé à partir de 2009 deux minima sociaux versés sous condition de ressources : le RMI (revenu minimum d'insertion) et l'API (allocation de parent isolé). Les demandeurs doivent avoir plus de 25 ans ou, s'ils sont moins âgés, assumer la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître. Sous conditions de salaire, le RSA peut également être alloué aux personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle.

Le RSA est versé soit par la Caisse d'allocations familiales (CAF) soit par la Mutualité sociale agricole, cette dernière ne gérant qu'un nombre limité de dossiers dans le département.

Dans l'ensemble du département, la CAF du Loiret a versé en 2009 des prestations à 14 236 personnes, dont 7 252 dans l'agglomération orléanaise – soit 9 points de plus que ne le justifierait son poids démographique (51 % des bénéficiaires pour 42 % des habitants).

Dans chacun des territoires, les allocations ont été versées surtout à des personnes seules (43 % des cas) et à des familles monoparentales (36 %). Les couples, avec ou sans enfant ont représenté respectivement 17 % et 3 % des autres bénéficiaires.

Bien que le champ des allocations ait légèrement varié, les chiffres de 2009 peuvent être rapprochés des 9 148 allocataires du RMI et de l'API enregistrés par la CAF dans l'ensemble du Loiret en 2006 : ils montrent un accroissement sensible du nombre de personnes en situation de précarité – auquel la crise économique amorcée fin 2008 a pu participer.

À titre de référence, en l'absence de possibilités de comparaison avec l'ancien système, on peut toutefois rappeler qu'en 2006 la proportion des bénéficiaires du RMI et de l'API dans la population totale était de 2,3 % en France entière, de 1,9 % dans l'agglomération orléanaise et de 1,4 % dans l'ensemble du département. La situation départementale s'avérait ainsi une fois encore globalement plus favorable, excepté dans les cœurs d'agglomération (phénomène habituel au niveau national) avec 3 % d'allocataires en moyenne, et plus encore à Montargis.

La couronne était en revanche faiblement concernée par les deux allocations, prouvant une fois encore la particularité de ce territoire.

Il est vraisemblable que ces répartitions géographiques de la précarité reflétées par le RMI et de l'API n'aient pas été bouleversées au sein du département entre 2006 et 2009.

EN RÉSUMÉ

Dans le département, l'agglomération orléanaise occupe une place considérable en matière d'activité économique. Elle accueille en effet 53 % des emplois, pour 42 % des habitants. Orléans, dans sa fonction de capitale régionale, alimente cet écart en concentrant à elle seule plus du quart de l'emploi départemental.

Comme au niveau national, la grande majorité des emplois est à composante tertiaire, avec des maximums dans les cœurs d'agglomérations. Dans ce domaine, deux faits marquants caractérisent l'aire orléanaise : l'importance du secteur de la recherche et développement, et la proportion relativement élevée de cadres des fonctions métropolitaines. Le tertiaire tend en outre à prendre de l'importance dans le temps au détriment du secteur secondaire, davantage soumis aux fermetures et délocalisations d'établissements. Malgré tout, le volume des emplois productifs reste élevé, à travers un tissu industriel diversifié soutenu par un pôle logistique d'importance nationale.

La dissociation des lieux d'habitat et de travail est extrêmement forte. Elle tend en outre à s'amplifier sous l'effet du développement péri urbain. Souvent, plus de trois quarts des actifs occupés exercent leur emploi dans une autre commune que celle de résidence. Il en résulte des flux de migrations alternantes considérables, qui posent la question de la correspondance géographique des emplois et des actifs.

V - ÉCONOMIE

Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret

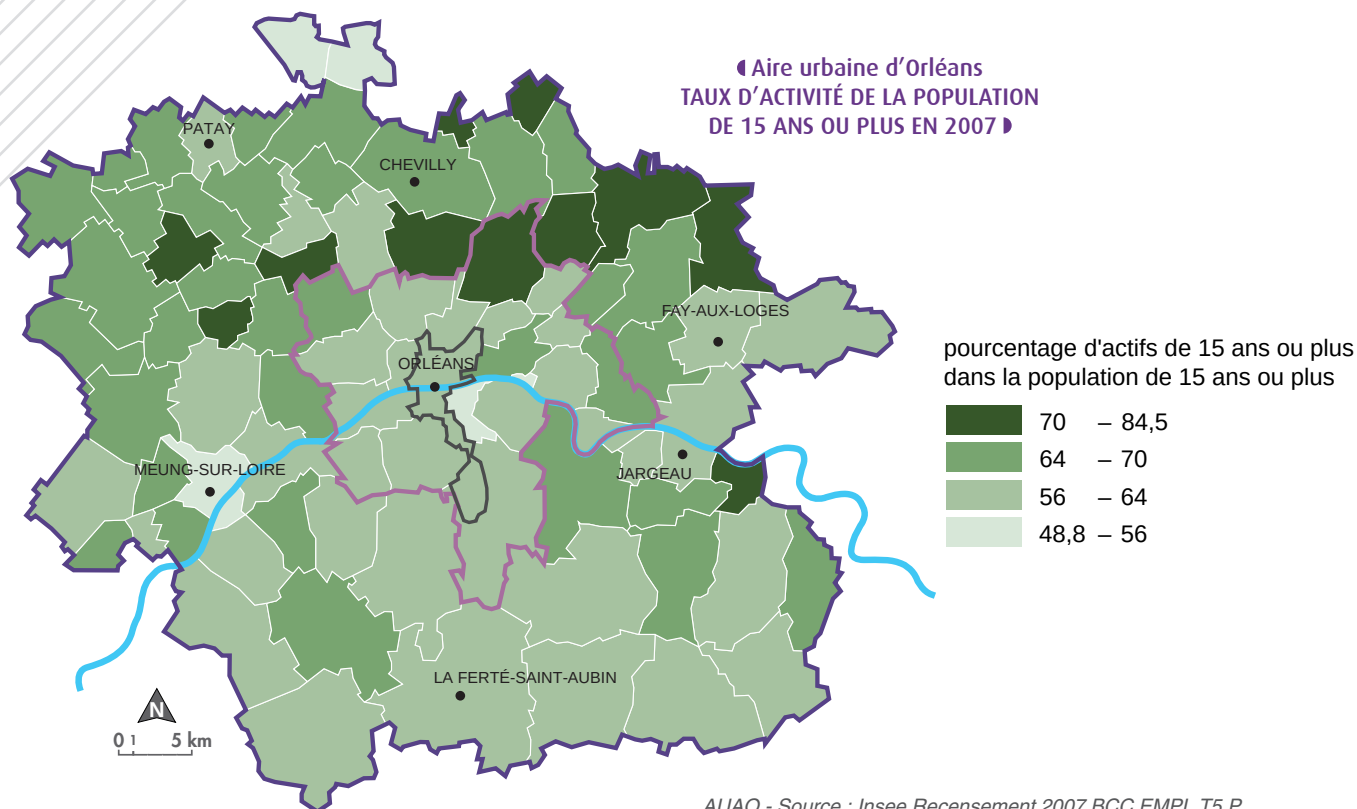


SOMMAIRE

A – ACTIFS ET EMPLOIS	
L'ORLÉANAIS, PÔLE D'EMPLOI MAJEUR	84
B – LIEUX DE TRAVAIL	
UNE FAIBLE PART D'ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE	87
C – ÉTABLISSEMENTS	
UN TISSU DE PETITES STRUCTURES	90
D – SECTEURS D'ACTIVITÉ	
UNE DOMINATION SANS PARTAGE DU TERTIAIRE	92
E – EMPLOIS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	
UNE ÉLÉVATION DES QUALIFICATIONS	96

A – ACTIFS ET EMPLOIS

L'ORLÉANAIS, PÔLE D'EMPLOI MAJEUR



Fort taux d'activité à l'ouest du département

La santé économique d'un territoire repose sur l'existence d'un tissu d'entreprises diversifié offrant des emplois en adéquation avec le volume et les compétences de la population active.

Concernant les actifs, l'aire urbaine en comprend près de 133 800, âgés d'au moins 15 ans en 2007.

Leur proportion dans la population totale de 15 ans ou plus (taux d'activité, définition Insee) oscille autour de 60 % selon les territoires (57 % en France entière), avec des valeurs très inférieures dans l'est du département, et d'autres supérieures à l'ouest, notamment dans la partie nord de l'aire urbaine d'Orléans, en relation avec la jeunesse de la population déjà évoquée.

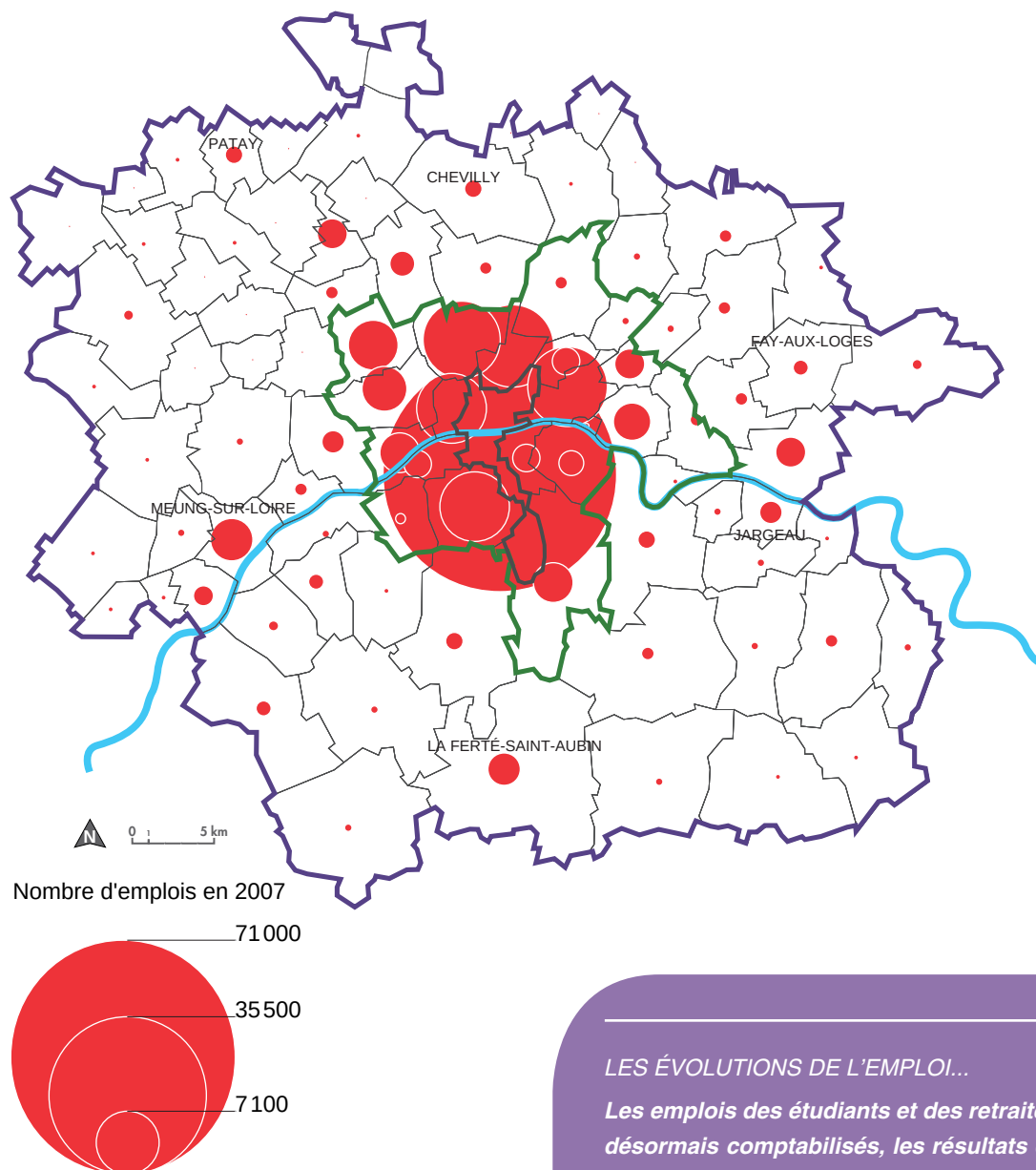
Concernant les emplois, l'aire urbaine d'Orléans en compte près de 174 000 en 2007, soit 63 % du total départemental, un taux supérieur de 6 points au ratio démographique correspondant.

Au sein de l'aire urbaine, les emplois sont localisés à 85 % dans l'agglomération orléanaise (147 300 emplois).

Beaucoup plus petite, et elle-même loin devant les autres territoires, l'aire montargoise constitue le second pôle d'activité du Loiret avec 28 000 emplois.

Dans l'AgglO, la ville d'Orléans prédomine largement avec 71 000 emplois (48 % du total), suivie par cinq communes en comptant entre 11 500 et 8 200 soit, par ordre décroissant : Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye, Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet.

« Aire urbaine d'Orléans
RÉPARTITION DE L'EMPLOI EN 2007 »



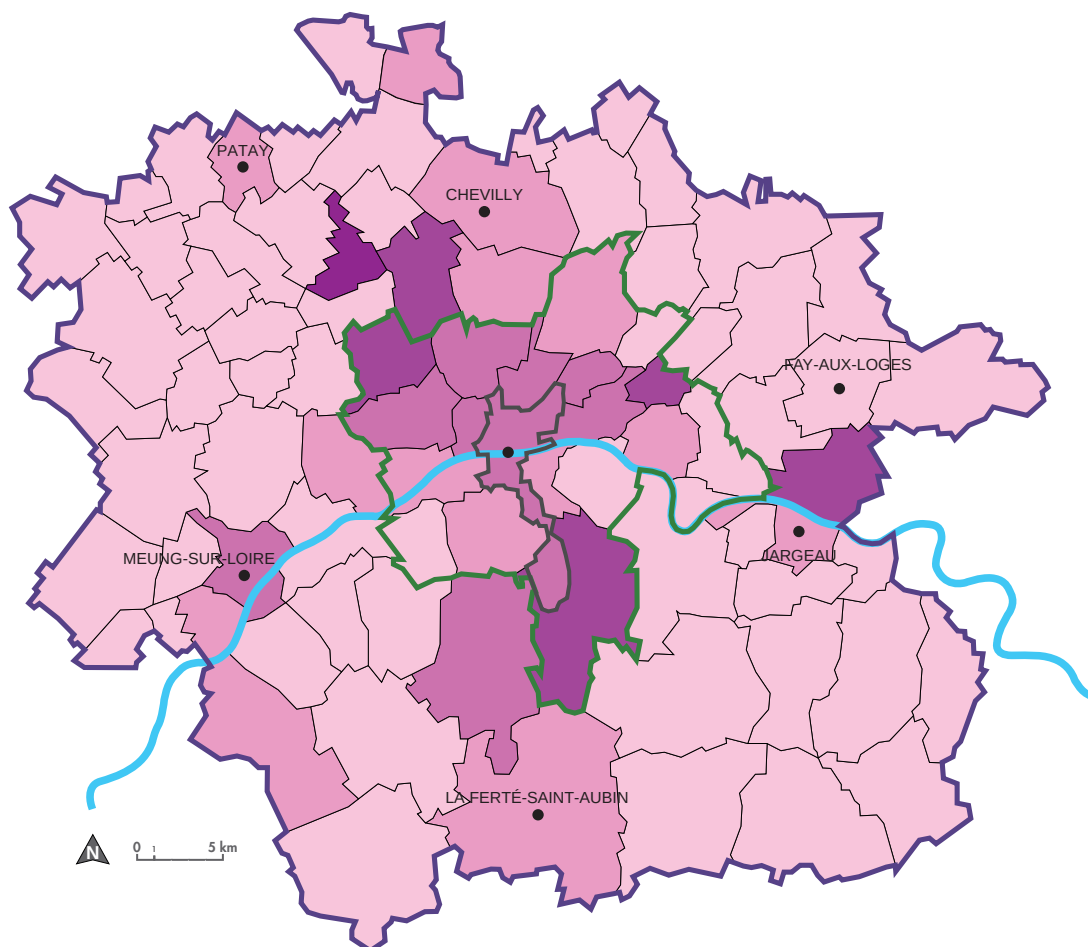
AUAO - Source : Insee Recensement 2007 EMP T5 P

LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI...

Les emplois des étudiants et des retraités étant désormais comptabilisés, les résultats de 2007 et 1999 ne sont pas strictement comparables. Ceci étant, dans l'agglomération orléanaise, le différentiel 1999-2007 est important (+ 15 000 emplois en 8 ans) et laisse entendre un volume élevé de créations, peut-être même supérieur à celui de la période 1990-1999 (10 900 emplois en 9 ans).

Dans la couronne périurbaine, le différentiel 1999-2007 est de 3 800 emplois, à comparer aux 1 400 des années 1990-1999. Ce résultat semble traduire la percée de ce territoire en matière de créations d'emplois, sinon d'entreprises.

◀ Aire urbaine d'Orléans
NOMBRE D'EMPLOIS POUR 100 ACTIFS OCCUPÉS EN 2007 ▶

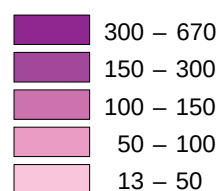


AUAO - Source : Insee Recensement 2007 EMP T5 P

Plus d'emplois que d'actifs dans l'Agglo

Selon les territoires, l'emploi se répartit en adéquation plus ou moins bonne avec la population active correspondante, comme le met en évidence le ratio « nombre d'emplois pour 100 actifs occupés ». Ce ratio est de 98 en moyenne départementale, de 102 pour l'aire urbaine (soit une quasi équivalence entre les résidents ayant un emploi et le besoin des entreprises), et de 121 dans l'agglomération orléanaise. Ce dernier cas traduit une sur représentation de l'emploi au regard des actifs occupés habitant dans ce territoire – sachant que les situations varient énormément d'une commune à l'autre, avec un minimum de 21 à Bou et un maximum de 287 à Ormes en passant par 143 à Orléans.

Nombre d'emplois pour
100 actifs occupés en 2007

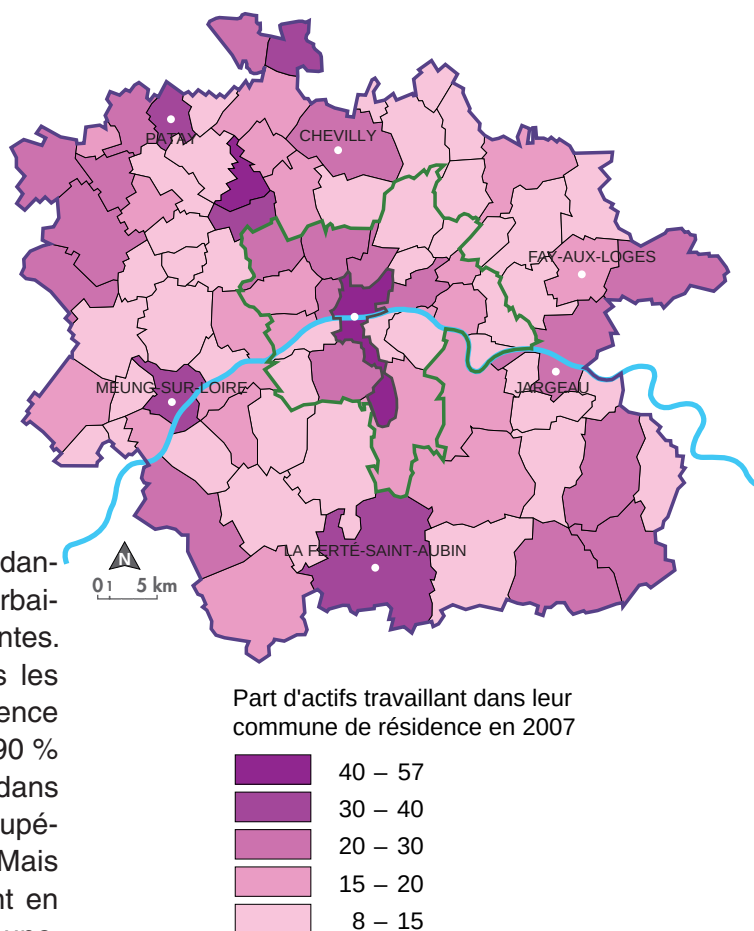


Cette « sur offre » d'emplois dans l'agglomération orléanaise, qui n'empêche pas la présence de chômeurs au sein du territoire, nécessite le recours à une main d'œuvre extérieure. Comme on l'a vu dans la partie « Infrastructures et déplacements », celle-ci est fournie surtout par la couronne péri-urbaine d'Orléans, qui ne comprend pour sa part que 57 emplois pour 100 actifs occupés.

B – LIEUX DE TRAVAIL

UNE FAIBLE PART D'ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE

◀ Aire urbaine d'Orléans
POURCENTAGE D'ACTIFS TRAVAILLANT
DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE EN 2007 ▶



AUAO - Source : Insee Recensement 2007 ACT T4 P

La page précédente a montré la quasi concordance entre le potentiel des résidents de l'aire urbaine et le besoin des entreprises correspondantes. Cela ne veut pas dire pour autant que tous les actifs travaillent dans leur territoire de résidence (cf tableau page 32). À une échelle large, 90 % des habitants de l'aire urbaine travaillent dans l'aire urbaine, un pourcentage légèrement supérieur aux 87 % propres à l'agglomération. Mais plus finement, dans l'aire urbaine, ils ne sont en fait que 31 % à travailler dans « leur » commune. Il y en a un peu plus dans l'agglomération orléanaise (36 %, comme dans la France entière), et nettement moins dans de la couronne péri-urbaine d'Orléans (20 %).

Ainsi, la logique qui voudrait qu'une commune qui accueille de nombreux emplois voit ces derniers occupés surtout par ses propres habitants se vérifie plus ou moins. Dans le Loiret, seules quatre grosses communes sont dans ce cas, plus de la moitié de leurs actifs travaillant « sur place » : 56 % à Orléans (ce qui ne veut cependant pas dire que les emplois sont toujours proches des logements, compte tenu de l'étendue de la ville), Gien (58 %), Sully-sur-Loire (55 %) et Pithiviers (53 %).

L'adéquation entre le lieu de résidence et le lieu de travail est particulièrement faible autour des communes fortement porteuses d'emplois de l'agglomération d'Orléans – mis à part le cas exceptionnel de Bricy avec sa base militaire.

Ceci étant, dans l'AggLO hors Orléans, la proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence n'est pas considérable : les taux les plus élevés sont en effet compris entre 28 % et 22 % (de Saint-Jean-de-Braye à Ormes, en passant par Saran, Olivet, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-la-Ruelle).

De grands déséquilibres emplois/résidents par catégories socioprofessionnelles

Les déséquilibres entre le nombre des résidents occupés et le nombre des emplois recensés dans les territoires peuvent être éclairés qualitativement en considérant les catégories socioprofessionnelles des actifs. Ainsi en 2007, par rapport au nombre des emplois, le département apparaît excédentaire en résidents cadres, professions intermédiaires et employés – ce qui conduit naturellement une part d'entre eux à occuper un emploi en dehors du Loiret, pour l'essentiel en région parisienne.

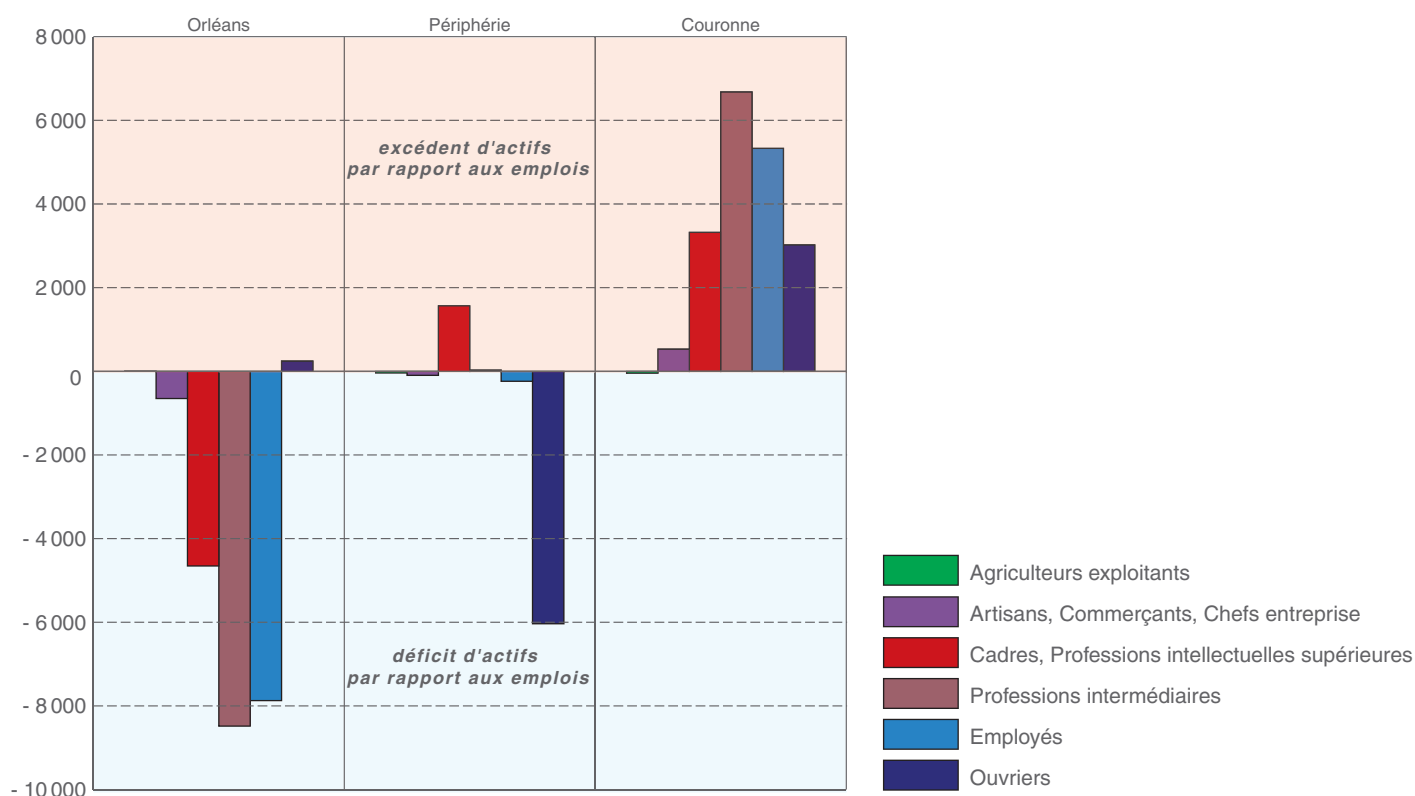
L'agglomération orléanaise est quant à elle déficitaire en actifs de toutes qualifications, surtout de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers, mais aussi de cadres. Ces déficits, majoritairement comblés par des actifs venant de la couronne péri-urbaine, n'empêchent pas le recours à une main d'œuvre extérieure à l'aire urbaine.

Au sein de l'agglomération, Orléans et son immense pôle d'emplois génère les déficits maximums, à l'exception de la catégorie des ouvriers, pour laquelle la ville centre apparaît en équilibre – sachant qu'il y a rarement adéquation totale entre lieu de résidence et lieu d'emploi.

Dans la périphérie, les principaux déficits concernent justement les ouvriers, demandés surtout par les communes d'Ormes, Saint-Cyr-en-Val et Saint-Jean-de-Braye, en relation avec la présence de grands parcs d'activités industriels (Pôle 45, Orléans-Sologne, Charbonnière...).

À l'inverse, d'autres communes de la périphérie, plus résidentielles, enregistrent des excédents, notamment en cadres. Il s'agit surtout de trois communes du sud Loire : Olivet (qui doit faire appel à des employés), Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc (ces deux communes s'avérant également fort excédentaires en professions intermédiaires et employés).

◀ SOLDE ENTRE LE NOMBRE D'EMPLOIS ET LE NOMBRE D'ACTIFS OCCUPÉS
PAR CSP ET PAR TERRITOIRES EN 2007 ▶



AUAO - Source : Insee Recensement 2007 CC CFM C et EMP T3 T7 C

Ces différents constats expliquent le volume considérable des déplacements journaliers qui ont été évoqués dans la partie infrastructures et déplacements. Dans la logique du développement durable, viser la réduction de ces flux passerait notamment par une meilleure correspondance territoriale de l'emploi et de l'habitat, en termes quantitatifs et qualitatifs – sachant qu'en la matière les caractéristiques des logements jouent un rôle déterminant sur les particularités socio-économiques de leurs occupants.

C – ÉTABLISSEMENTS

UN TISSU DE PETITES STRUCTURES

LES TRÈS GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Début 2008, il y avait dans le Loiret 37 établissements de 500 salariés ou plus, dont 29 dans l'aire urbaine d'Orléans.

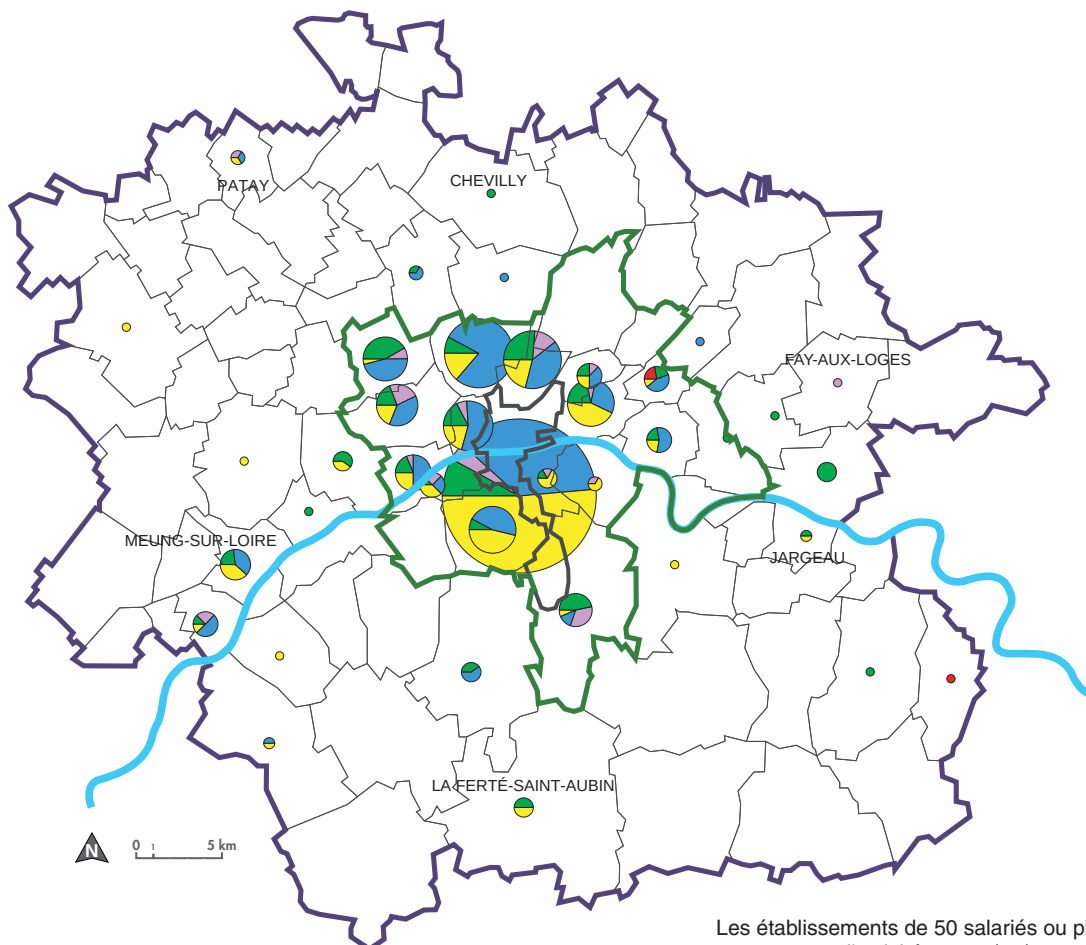
Dans le secteur productif, quelques uns approchent ou dépassent les 1 000 salariés (John Deere à Ormes, Masterfoods à Saint-Denis-de-L'Hôtel, Hutchinson à Chalette-sur-Loing, Maury à Malesherbes, Christian Dior à Saint-Jean-de-Braye....). La fonction publique est également présente (Centre hospitalier régional d'Orléans, ville d'Orléans, Région Centre...).

Le système CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) de l'Insee fournit des données sur les établissements implantés sur le territoire national et employant des salariés (hors agriculture, défense et intérim). Créé depuis 2003, il ne permet pas d'établir d'évolutions avec 1999.

Au 31 décembre 2008, le Loiret accueillait de l'ordre de 41 000 établissements, dont 22 000 dans l'aire urbaine orléanaise (54 % du total départemental) et 16 400 dans la seule agglomération d'Orléans (75 % des établissements de l'aire urbaine, pour 85 % des emplois).

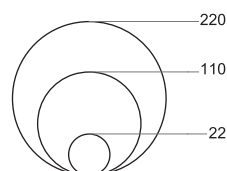
La dernière parenthèse illustre le fait que la proportion d'établissements de grande taille est plus élevée dans l'agglomération orléanaise que dans le reste de son aire urbaine, ainsi d'ailleurs que dans les autres grandes agglomérations du Loiret. Il y a ainsi 3 % d'établissements de 50 salariés et plus en moyenne dans l'agglomération orléanaise (jusqu'à 10 % à Boigny sur Bionne et Ormes, forts de leurs grands parcs d'activité) contre 1 % dans la couronne péri-urbaine.

◀ Aire urbaine d'Orléans
ÉTABLISSEMENTS DE 50 SALARIÉS OU PLUS AU 31 DÉCEMBRE 2008 ▶



AUAO - Source : Insee CLAP 2008

Les établissements de 50 salariés ou plus
par secteurs d'activités au 31/12/2008



- Agriculture, Sylviculture, Pêche
- Industrie
- Construction
- Commerce, transports et services divers
- Administration publique, enseignement, santé et action sociale

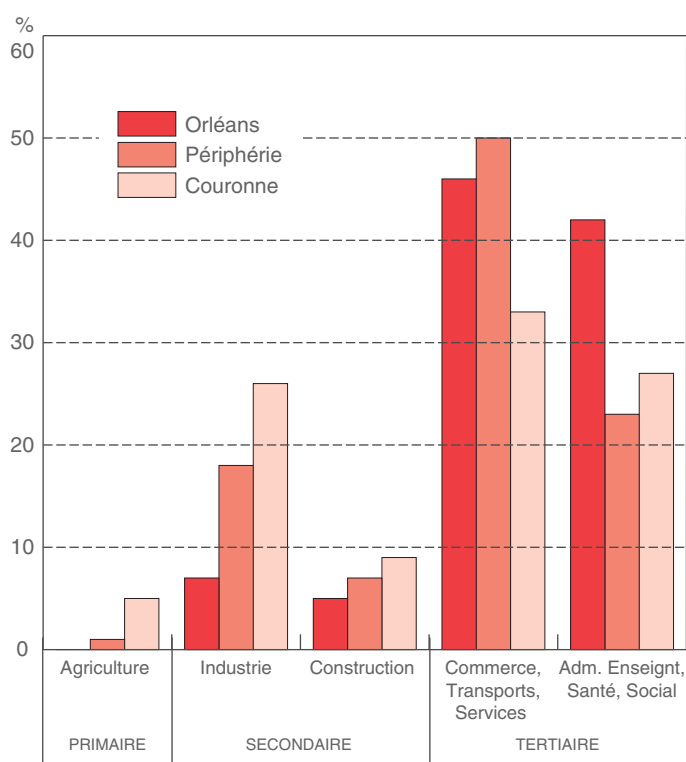
Les grands établissements sont le plus souvent à vocation de services (hors commerces : administrations, banques, assurances, entretien, transport/logistique...). Leur présence dans l'industrie, la construction et le commerce varie selon les territoires concernés, en relation avec l'histoire de leur développement urbain : l'ouverture de grandes zones d'activités s'est notamment montrée déterminante pour l'accueil de grands établissements de l'industrie, de la construction/BTP, du commerce de gros et inter entreprises (Fleury-les-Aubrais, Ormes, Meung-sur-Loire/Baule, St-Cyr-en-Val...); tout comme l'implantation d'hypermarchés et de leurs galeries annexes a logiquement participé à la surreprésentation du commerce dans les communes d'accueil (Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran, Chécy...).

Concernant les petits établissements de moins de 10 salariés, ceux-ci représentaient 87 % du parc de l'agglomération fin 2008, contre 94 % en couronne, de même qu'en moyenne nationale.

D – SECTEURS D'ACTIVITÉ

UNE DOMINATION SANS PARTAGE DU TERTIAIRE

◀ RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
ET PAR GRANDS TERRITOIRES EN 2007 ▶



AUAO - Source : Insee Recensement 2007 EMP T8 C

La répartition traditionnelle des emplois selon trois grands secteurs d'activité – définis selon l'activité principale exercée par les établissements – montre la prédominance du tertiaire dans tous les territoires d'étude, avec un maximum dans l'agglomération orléanaise (81 % des emplois contre 75 % au niveau national en 2007). Outre les commerces, transports et services dus à son poids démographique, l'agglomération accueille en effet les grandes administrations et autres établissements liés à la fonction de capitale régionale dévolue à Orléans.

Le secondaire vient en deuxième position, moins représenté dans l'agglomération orléanaise que dans la France entière et que surtout dans le reste de l'aire urbaine (respectivement 19 %, 22 % et 35 % des emplois). Le moindre pourcentage de l'AgglO ne doit cependant pas cacher l'importance du nombre d'emplois en question, soit 18 700 dans l'industrie et 8 700 dans le bâtiment en 2007.

Troisième secteur d'activité, l'agriculture n'offre plus qu'à peine 2 500 emplois dans l'aire urbaine orléanaise. Ces derniers se répartissent à raison de 1 100 dans l'AgglO, en relation avec l'arboriculture et surtout le maraîchage et l'horticulture, et 1 400 dans la couronne péri-urbaine, liés pour une bonne part à la culture céréalière (Beauce) et l'exploitation forestière (Sologne).

◀ RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR AIRES URBAINES ET PAR FONCTIONS EN 2007 ▶

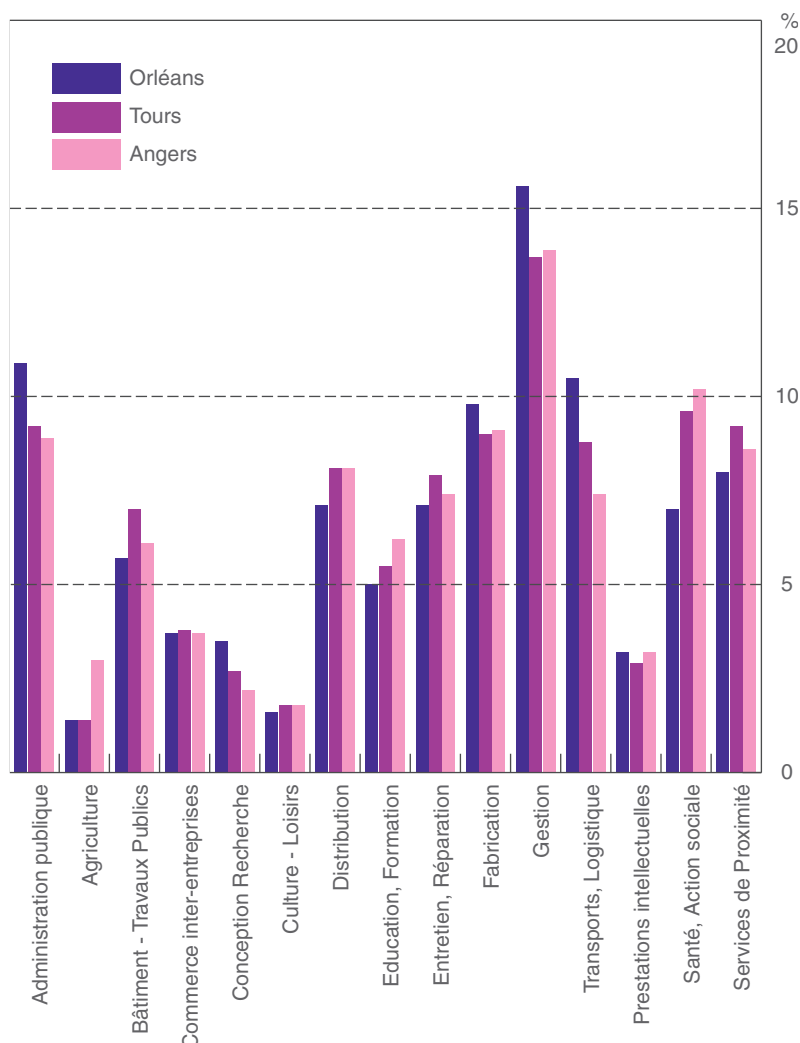
La gestion, fonction dominante du tertiaire

L'analyse de l'emploi peut être abordée en considérant les fonctions remplies par les actifs, définies à partir des professions exercées, indépendamment des secteurs d'activité des établissements. Quinze fonctions sont ainsi établies (administration publique, conception/recherche, distribution, fabrication, gestion...), transversales par rapport aux secteurs d'activité (un cadre d'études peut exercer une fonction de conception/recherche dans une entreprise agricole, un établissement industriel ou une société de services).

Parmi les fonctions les plus représentées dans l'aire urbaine d'Orléans, la première concerne la gestion (liée notamment aux professions de la banque et de l'assurance), qui occupe plus de 27 000 personnes soit 16 % de l'emploi total.

Trois fonctions viennent ensuite : l'administration (le rôle de capitale régionale d'Orléans influence ce résultat), les transports/logistique (en relation avec la présence de la plate forme logistique orléanaise, classée en quatrième position nationale), et la fabrication (à travers un tissu industriel diversifié). Chacune de ces trois fonctions compte entre 17 000 et 19 000 personnes soit 10 à 11 % des emplois.

Au regard des deux aires urbaines de Tours et d'Angers, de tailles démographiques comparables et également situées le long de la Loire, celle d'Orléans compte une proportion d'emplois plus élevée dans chacune des quatre fonctions considérées.

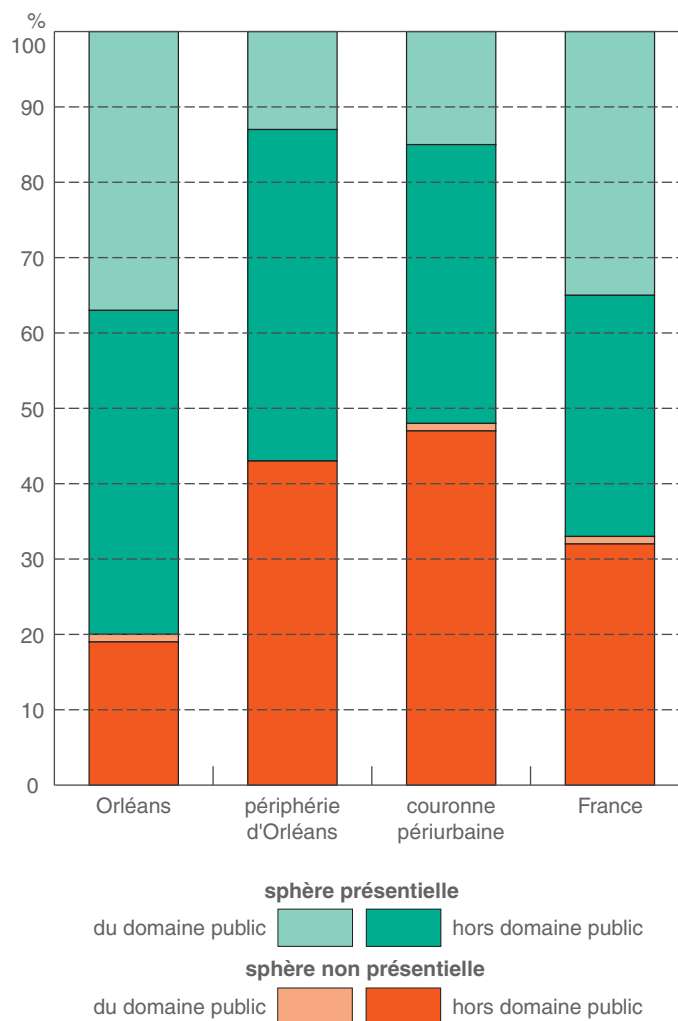


AUAO - Source : Insee Recensement 2007 CC CFM C

Trois fonctions (commerce inter-entreprises, culture/loisirs et prestations intellectuelles) se situent à des niveaux faibles mais comparables (moins de 4 %).

La comparaison avec Tours et Angers laisse au final entrevoir des potentiels de croissance en matière de santé (les nouveaux équipements hospitaliers programmés au nord et au sud de la Loire offriront l'occasion de développer cette fonction), d'action sociale, de services de proximité, ainsi que dans le bâtiment et la distribution (le commerce de détail étant aujourd'hui en pleine phase de mutation).

EMPLOIS SALARIÉS EN 2008 SELON DEUX SPHÈRES DE L'ÉCONOMIE



AUAO - Source : Insee CLAP - BDCC CENT3

Un fort secteur tertiaire tourné surtout vers les besoins de la population locale

Grâce aux données CLAP, l'Insee permet d'observer les emplois (plus précisément les postes salariés, hors agriculture, défense et intérim) selon deux sphères économiques, dites respectivement présenteielle et non présenteielle – en distinguant dans chacune la part du domaine public.

Les données analysées ici sont datées du 31 décembre 2008.

La sphère présenteielle regroupe les activités majoritairement tournées vers la satisfaction des ménages présents dans la zone, qu'ils soient résidents en place ou seulement de passage. Elle recouvre ainsi le commerce de détail, l'éducation, l'action sociale, les transports de voyageurs, la construction, l'hôtellerie... Par rapport à la moyenne nationale, son poids est très supérieur dans la ville d'Orléans (respectivement 66 % et 80 % des postes salariés), du fait en particulier de l'importance locale du secteur administratif, du commerce et des services aux particuliers. La moyenne des autres territoires de l'aire urbaine est en revanche inférieure, de l'ordre de 56 % des postes.

L'emploi salarié mesuré par les recensements représente en moyenne 94 % de l'emploi total dans l'agglomération orléanaise, 86 % dans les territoires moins urbains du Loiret, et 88 % en France entière.

Les emplois non salariés comprennent en particulier les artisans et les professions libérales.

Les postes salariés observés par CLAP diffèrent des salariés dans la mesure où des postes dans des établissements différents peuvent être occupés par un même salarié.

La sphère non présenteielle regroupe quant à elle les activités tournées vers d'autres entreprises ou ne satisfaisant pas directement aux besoins des ménages en place. La proportion des emplois concernés au niveau national (34 %) est dépassée par celles du Loiret (38 %) et surtout de la périphérie et de la couronne péri urbaine d'Orléans (respectivement 43 et 48 % des postes salariés). L'importance des derniers taux montre la part active prise par l'aire urbaine dans le tissu productif, qui alimente en particulier les exportations – notamment dans les filières pharmaceutiques/parfums/cosmétiques, dans l'industrie électrique et électronique (en relation avec deux des 4 pôles de compétitivité auxquels est associée l'économie locale) ainsi que dans la construction mécanique/équipements.

La présence d'un pôle logistique majeur servi par un réseau d'infrastructures routières et ferrées performant participe naturellement à ce bilan.

Toutes sphères confondues, au 31 décembre 2008, les postes salariés du domaine public (administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, hôpitaux) étaient au nombre de 52 400 dans le Loiret (22 % des postes du territoire) dont 33 900 dans l'agglomération orléanaise (25 % des postes) et 24 600 à Orléans (38 % des postes, pour une moyenne nationale de 23 %).

AIRE URBAINE D'ORLÉANS ET PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Les pôles de compétitivité ont été initiés par l'État en 2004 dans le triple objectif de renforcer la compétitivité des entreprises, développer l'emploi sur des marchés porteurs et conforter les territoires.

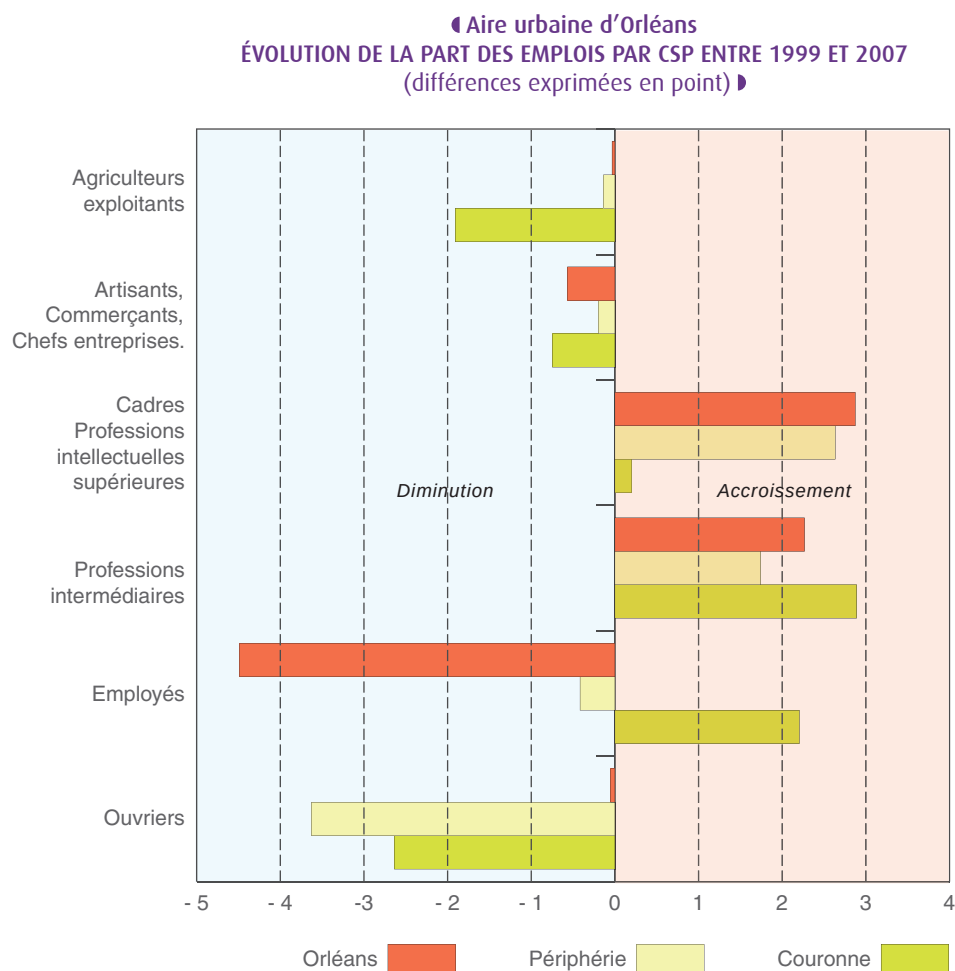
Dans le tissu économique local, nombre d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche publics ou privés se sont associés, avec le soutien de l'État et des collectivités concernées, pour participer au développement de quatre pôles de compétitivité ciblés respectivement sur :

- *Les parfums et cosmétiques (**Cosmetic Valley**). Ce pôle a été labélisé en 2005. Il est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique. Y sont associés localement les établissements Dior, Gemey, Shiseido, Sephora, Caudalie ainsi que l'université d'Orléans.*
- *Les systèmes de l'énergie électrique (**S2E2**). Ce pôle labélisé en 2005 intervient sur trois marchés : les énergies renouvelables, les bâtiments intelligents et les équipements et produits nomades électriques. Dans l'aire urbaine d'Orléans, outre les laboratoires de recherche publics et privés, les quatre plus gros établissements industriels associés (Maquet, Steco Power, Hitachi Computer et Groupe Cire) emploient près de 1 000 salariés.*
- *Les caoutchoucs et polymères (**Elastopole**). Pôle labélisé en 2007 dont le siège est à Orléans. Il réunit des PME, des industriels et des laboratoires privés et publics oeuvrant dans deux filières-clefs de l'industrie française : l'automobile et l'aéronautique. Le groupe Hutchinson à Montargis en est son représentant majeur dans le département du Loiret.*
- *L'eau et les milieux associés (**Dream**). Pôle labélisé en 2010 et siégeant à Orléans. Ses domaines d'action concernent les ressources du sol et du sous-sol, la géothermie, les économies d'eau, la valorisation et la préservation des milieux aquatiques... Il associe de nombreuses entreprises et laboratoires de recherches locaux (Géo-Hyd, LVMH Recherche, Antea, Lyonnaise des Eaux, Vergnet Hydro, l'université d'Orléans, le BRGM, l'Inra, le CNRS...).*

Dans le même esprit de partage de la connaissance et de coopérations opérationnelles, le pôle d'excellence NEKOÉ a été créé à Orléans en septembre 2009 sur la thématique de l'innovation par les services. Soixante partenaires de tous horizons publics et privés sont ainsi impliqués dans le développement de la filière des services innovants pour développer de nouveaux champs de croissance.

E – EMPLOIS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

UNE ÉLÉVATION DES QUALIFICATIONS



AUAO - Source : Insee Recensement 2007 EMP T7 C

La répartition des emplois par CSP (catégories socioprofessionnelles) confirme les spécificités de l'aire urbaine, sous la forte influence de l'agglomération orléanaise et surtout de la ville centre. La part des catégories « supérieures » y est élevée, avec 44 % d'emplois cadres et professions intermédiaires en 2007 (46 % dans l'Agglo, 52 % à Orléans) contre 30 % dans le reste du département et 41 % en moyenne nationale.

Dans l'aire d'Orléans, les proportions d'emplois ouvriers et employés sont respectivement de 23 % et 29 %. Les emplois les moins représentés sont ceux des commerçants, des chefs d'entreprises et des agriculteurs exploitants, avec un total de 5 %.

Entre 1999 et 2007, la qualification des emplois a évolué, comme au niveau national, dans le sens d'une plus grande tertiarisation de l'économie (sous réserve de biais liés aux nouvelles modalités de recensement). La part des postes cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires s'est en effet développée au détriment de celle des ouvriers et employés – mais sans pouvoir mesurer l'impact sur ces évolutions des disparitions d'établissements, notamment industriels, qui ont eu lieu dans la période.

Une proportion supérieure d'emplois stratégiques

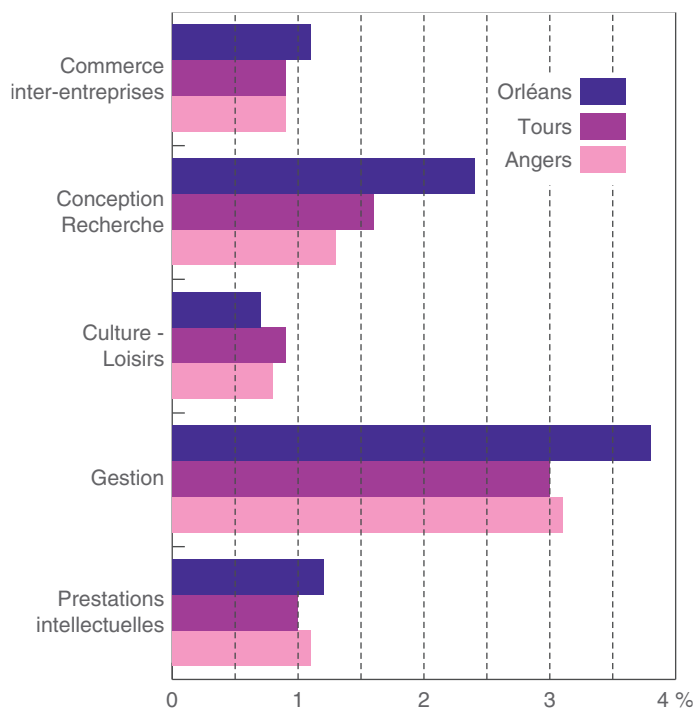
Parmi les cadres et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, certains occupent des emplois dans cinq fonctions dites métropolitaines (conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs) parce qu'on les rencontre plus particulièrement dans les aires urbaines d'importance. Ces emplois des «cadres des fonctions métropolitaines» sont considérés comme stratégiques et représentatifs du rayonnement et de l'attractivité des territoires.

Les données analysées ici sont datées du 31 décembre 2008.

L'aire urbaine d'Orléans comprenait plus de 15 900 cadres des fonctions métropolitaines en 2007, soit 9,1 % de l'emploi total au lieu de 7,7 % en 1999. En la matière, les aires urbaines ligériennes déjà évoquées de Tours et d'Angers enregistrent une proportion d'emplois stratégiques inférieure de près de deux points à celle d'Orléans. Et si leurs taux de croissance d'emplois cadres se sont montrés légèrement plus soutenus entre 1999 et 2007, cela ne doit pas cacher le fait qu'en volume les créations sont restées les plus fortes à Orléans, avec 4 000 nouveaux emplois stratégiques en huit ans contre près de 3 700 à Tours et 3 250 à Angers.

Au bout du compte, la situation orléanaise se caractérise par une sur représentation des cadres dans quasiment toutes les fonctions métropolitaines, et principalement dans les deux grandes spécificités locales que sont la recherche et la gestion. Seul le domaine de la culture et des loisirs pourrait être mieux représenté malgré la présence du Centre d'Art Dramatique d'Orléans (CADO) et l'agrandissement du Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC) de la région Centre.

■ PART DES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES PAR AIRES URBAINES EN 2007 ■



AUAO - Source : Insee Recensement 2007 CC CFM C

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Comme abordé à propos des pôles de compétitivité, l'aire orléanaise se caractérise dans le domaine de la recherche et du développement par la présence de grands organismes publics (CNRS, BRGM, INRA) et privés (Servier, LVMH Recherche, Shisheido, Alcatel Lucent...) ainsi que de laboratoires de recherche universitaires réputés coopérant avec le tissu économique local (GREMI sur les plasmas, ICOA en chimie organique...).

LA GESTION

Dans ce domaine la place orléanaise est marquée par l'implantation d'un fort pôle bancaire (Crédit agricole, Caisse d'épargne, BNP...) et d'assurances (Sphéria, GMF, Groupama...).

**edf****collectivités**

LA VILLE DE DEMAIN : ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET RECONQUÊTE DES ESPACES

En 2008, le fonds des Nations Unies pour la population a annoncé que plus de de la moitié de la population mondiale vivait désormais en ville. La concentration des populations dans les centres urbains ne se dément pas et il est prévu, qu'au rythme actuel, les villes accueillent trois quarts de la population en 2050.

En France, la population urbaine s'est stabilisée autour de 75% dès la fin des Trente glorieuses avec notamment un mouvement d'urbanisation important de ses banlieues lors de la reconstruction. Depuis, la croissance urbaine a été principalement portée par le développement de zones périurbaines. Malgré une relative stabilisation de la population citadine, les conséquences pour l'environnement de cet étalement urbain français, notamment en termes de gestion des déchets et des ressources, devient une préoccupation majeure.

En France, comme dans le monde, le XXI siècle est donc celui d'une nouvelle urbanité à développer dans un contexte de prise de conscience de la raréfaction des ressources naturelles autant que de l'obsolescence des modèles actuels d'urbanisation.

Pour relever les défis que pose l'accueil de ces populations nouvelles, la forme urbaine est repensée dans le cadre d'une approche globale des questions d'énergie, d'eau, de déchets et de transports. A la recherche de la maîtrise des ressources tout autant que de l'optimisation de la qualité de vie, la ville de demain est dense, connectée et économe. L'énergie en est une composante centrale.

Les écocités en cours de réalisation constituent le témoignage concret de cette nouvelle approche environnementale dans le cadre de nouvelles zones d'urbanisation. Elles mettent en œuvre les avancées de la recherche en matière de conception urbaine autant que les solutions énergétiques alternatives et les techniques nouvelles qui en découlent.

Pour autant, la lutte contre un étalement urbain, jugé dispendieux en ressources, invite désormais les décideurs à refaire également la ville sur elle-même. La reconquête d'espaces en déshérence tels les friches industrielles désaffectées, les quartiers d'habitat sociaux jusqu'alors marginalisés et les délaissés urbains constituent un nouveau défi.

EDF s'est engagé pleinement dans cette démarche environnementale intégrée. Partenaire traditionnel des villes, nous mettons à leur service notre expertise dans les domaines des énergies renouvelables, de rationalisation des réseaux existants et de sobriété énergétique pour concrétiser leurs projets de demain.

Notre réseau territorial accompagne ainsi les élus et les professionnels de l'aménagement et de l'architecture dans la prise en compte de la composante énergétique de leurs stratégies urbaines. L'intégration, la plus en amont possible de cette dimension, constitue en effet un gage d'ambition du projet d'ensemble et d'efficacité des solutions énergétiques retenues. Elle permet, sur la base d'un diagnostic partagé des potentialités énergétiques d'un territoire, la mise en œuvre des solutions les plus adaptées et les plus innovantes.





LE COMPLÉMENT CHIFFRÉ

*Comme cela est annoncé dans l'éditorial, les données qui ont été exploitées pour les analyses et les infographies du présent document font l'objet d'un complément intitulé « Portrait de l'aire urbaine d'Orléans – Les chiffres ». Ce dernier, ainsi que ses mises à jour, seront téléchargeables directement depuis le site internet de l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise : **www.auao.org***

Sont regroupés dans ce document près de cinquante tableaux, classés selon les cinq thèmes qui structurent ce rapport d'analyses : Infrastructures/Déplacements, Démographie, Logement, Social et Économie.

Chaque tableau fournit des données chiffrées pour les territoires suivants : département du Loiret, aire urbaine d'Orléans et ses différents sous ensembles (centre, périphérie, couronne) ainsi que pour chacune des 22 communes de l'Agglo.



PORTRAIT DE L'AIRE URBAINE D'ORLÉANS

Orléans - Agglomération orléanaise - Aire urbaine d'Orléans - Département du Loiret

juillet 2011

LE RAPPORT